QUARANTIÈME ANNÉE — N°11803

DERNIÈRE ÉDITION

DIMANCHE 9 - LUNDI 10 JANVIER 1983

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1.40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 11

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Israël enlisé au Liban

Sept mois après le déclenchement de l'opération « Paix pour la Galilée », Jérusalem semble loin d'avoir atteint les objectifs assignés à son offensive-éclair au Liban. Les Palestiniens, il est vrai, ont été chassés du sud du pays et de Beyrouth, mais ils se trouvent toujours en force dans le nord et dans la plaine de la Bekaa. Le traité de paix avec le Liban que les Israéliens souhaitaient conclure avec un État libanais rénové semble encore lointain. Quatre réunions et plus de vingt heures de discussions à Khaldé et à Kyriat-Shmoneh n'ont pas permis aux négociateurs de se mettre d'accord sur un ordre du jour acceptable par les deux parties.

Il est plus grave encore pour Israël que la sécurité au Liban, que l'État hébreu entendait imposer par les armes, ne soit guère assurée. Vingt et un militaires israéliens ont été blessés vendredi dans une embuscade, à 5 kilomètres *seulement au sud* de Beyrouth. L'occupation est loin d'être la promenade d'agrément dont se félicitaient, en juin dernier, *certains* militaires de Tel-Aviv, un instant grisés par la rapidité des succès obtenus au cours des premières journées de l'offensive.

Il ne se passe pratiquement pas de semaine — voire de jour — sans que des soldats israéliens soient victimes d'attentats. Depuis le 21 décembre dernier, huit militaires ont été tués au cours *d'attaques et d'attentats* revendiqués par un mystérieux mais efficace « Front de la résistance nationale libanaise ». C'est cette *organisation qui avait revendiqué* la responsabilité de l'explosion du quartier général israélien de Tyr, qui causa en novembre la mort de *soixante-quinze* militaires.

Officiellement, l'affaire a été présentée comme un « accident ». Pourtant les opérations de résistance se poursuivent sans répit sur l'ensemble du territoire libanais occupé par Israël. L'allure bon enfant que les Israéliens souhaitaient imposer à leur présence a vite cédé la place à un *climat d'hostilité et* d'insécurité qui est en train de s'intensifier au fur et à mesure que se multiplient les attentats. D'ores et déjà, *l'intensité et l'efficacité de* la résistance armée dépassent au Liban celle qui s'est sporadiquement manifestée en Cisjordanie *et à Gaza au cours de quinze* années d'occupation israélienne.

Après les Syriens, les Israéliens sont en train d'apprendre à leurs dépens que le Liban est redoutable pour ses occupants. Enlisés, comme leurs adversaires de Damas, dans le bourbier, les *dirigeants* de Jérusalem paraissent partagés entre le désir de mettre fin à une présence qui leur coûte fort cher sur le plan humain, matériel et moral, et la tentation de perpétuer une occupation qui, à certains égards, leur fait miroiter des avantages politiques et stratégiques. Visiblement, les Israéliens ne font rien — notamment dans le Chouf — pour mettre fin à l'état d'insécurité qui justifie leur maintien sur place. Ils ne paraissent guère pressés d'accélérer les négociations. Peut-être espèrent-ils que l'approche de l'élection présidentielle américaine ou le développement des conflits interconfessionnels au Liban, qu'ils encouragent discrètement, leur permettront de se dégager de cette mauvaise passe.

Les tensions en Afrique australe

● Huit soldats sud-africains sont tués en Namibie
● Les dissensions internes s'accroissent en Angola

Huit soldats sud-africains blancs ont été tués en Namibie par l'explosion jeudi 6 janvier d'une mine, a annoncé l'état-major des forces armées à Pretoria. Selon un porte-parole militaire, cet incident s'est produit en zone opérationnelle, dans le Kaokoveld, au nord-ouest de l'ancienne colonie allemande, près de la frontière avec l'Angola.

D'autre part, alors que les purges se poursuivent au sein du M.P.L.A. en Angola, on apprend de bonne source à Pretoria que les conversations secrètes sur l'avenir de la Namibie engagées les 7 et 8 décembre au Cap-Vert entre l'Angola et l'Afrique du Sud, devraient reprendre fin janvier.

Une vaste opération de poursuite visant à retrouver les auteurs de l'attentat a été déclenchée par les troupes stationnées dans la région, mais, eu égard aux trombes d'eau qui s'abattent sur le nord du pays, nous signale notre correspondant en Afrique du Sud, cette poursuite s'avère difficile.

Selon le général Constand Viljoen, chef des forces armées sud-africaines, *il* est fort possible que les saboteurs se soient déjà repliés en Angola. L'armée n'éprouve aucun doute à cet égard : *« Les terroristes venus commettre cette lâcheté »* dans le nord du Kaokoveld, sont venus du pays voisin.

L'Angola, qui donne asile aux terroristes, *« devra porter la responsabilité de ce crime »*, a déclaré le général Viljoen, laissant ainsi clairement entendre que Pretoria envisageait une nouvelle fois d'y exercer son « droit de suite ».

Cet incident, qui survient au moment où l'on prévoit de bonne source à Pretoria une reprise des conversations directes avec l'Angola pour la fin janvier, indique en tout cas que la SWAPO, bien qu'affaiblie, est toujours en mesure de porter la guerre en territoire namibien, alors que Pretoria contrôle pratiquement une bande frontalière d'environ 200 kilomètres de profondeur à l'intérieur de l'Angola.

L'Afrique du Sud, qui a durci son attitude vis-à-vis de ses voisins — intervention directe au Lesotho contre des membres présumés de l'A.N.C. (Congrès national africain), recrudescence avec son soutien des activités de la Résistance nationale du Mozambique (R.N.M.), pression économique accrue sur le Zimbabwe, — semble moins que jamais intéressée à un règlement en Namibie.

Rentrant d'une tournée dans les bases du nord de la Namibie, à la fin décembre, le général Viljoen n'a pas caché que Pretoria entendait y maintenir son emprise en 1983. *« Les forces sud-africaines veulent que tout règlement politique en Namibie soit durable,* a-t-il dit. *Je ne voudrais pas que nous adoptions précipitamment un règlement au cours de l'année qui vient pour avoir à revenir sur place deux ans plus tard. »*

F. C.

(Lire la suite page 3.)

Le chômage aux États-Unis

Plus de la moitié des personnes sans emploi ne touchent pas d'indemnités

Le chômage s'est aggravé dans plusieurs pays à la fin de 1982. Aux États-Unis, le nombre de personnes sans emploi a atteint 12,1 millions en décembre, représentant 10,8 % de la population contre 10,7 % en novembre. Le taux était de 16,5 % chez les travailleurs manuels (5,6 % chez les employés), 20,8 % chez les Noirs et 24,5 % chez les moins de vingt ans (10,1 % chez les adultes).

Au Canada, le chômage est encore relativement plus élevé, ayant touché 1,5 % million de personnes en décembre, soit 12,8 % de la population active, contre 12,7 % en novembre (8,6 % en décembre 1981).

***La Grande-Bretagne*, enfin, vient d'enregistrer un nouveau taux record, 13,3 % de la population active, soit 3 096 997 personnes, se trouvant sans emploi. En un mois, le nombre de chômeurs a augmenté de 339 000 personnes.**

***Dans tous les pays se posent des problèmes d'indemnisation.* Aux États-Unis, plus de la moitié des personnes sans emploi ne perçoivent pas d'allocations de chômage.**

Les « principes » de M. Reagan

De notre correspondant

Washington. — Les chômeurs américains ne sont pas seulement plus nombreux d'un mois à l'autre : ils ont le sentiment croissant d'être abandonnés à eux-mêmes. La Maison Blanche les harcèle, le Congrès les néglige. Aucun économiste ne semble avoir de recette pour les sortir de cette situation.

Les perspectives à court terme sont assez sombres. Même avec la reprise attendue, le chômage aux États-Unis ne peut diminuer que très lentement. Ce n'est pas une croissance du P.N.B. de 1,4 % — dernière estimation de la Maison Blanche pour 1983 — qui permettra des progrès spectaculaires. On estime qu'à Noël prochain un dixième de la population active sera encore à la recherche d'un emploi.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 16.)

Un plan d'action contre le travail clandestin

Le ministre du travail et celui du commerce et de l'artisanat avaient chargé, le 17 novembre, M. Jean-Jacques Dupeyroux, professeur à l'université de Paris-II, de leur soumettre des propositions pour lutter contre le travail clandestin. Ce rapport répond au souhait du gouvernement d'entreprendre une action contre l'ensemble de ce phénomène, qu'il s'agisse de « travail noir », de travail sans facture ou de l'utilisation de main-d'œuvre non déclarée.

Les *conclusions du rapport* Dupeyroux, qui part en guerre contre la « politique de Gribouille », risquent de faire quelque bruit. Renforcement du pouvoir de contrôle de l'URSSAF, *exonération* de T.V.A. pour les artisans sous certaines conditions, réintégration du *« loyer en nature »* dans l'assiette de l'impôt sur le revenu — toutes ces mesures *proposées vont, sans doute, provoquer* la réaction des uns et des autres, professionnels, fonctionnaires ou simples citoyens.

De son côté, le Conseil économique et social, chargé par M. Raymond Barre, puis par M. Mauroy, de donner son avis sur le travail clandestin, doit rendre lui aussi ses conclusions le 11 janvier, après deux ans et demi d'investigations.

Le thème du rapport « Note sur les activités professionnelles occultes », amène M. Dupeyroux, *dès ses premières lignes*, à *préciser* quelques définitions utilisées confusément tant dans le droit que dans l'opinion. Seules retiennent l'attention de l'auteur *« les activités professionnelles salariées et non salariées exercées dans l'ignorance totale d'une exigence légale »*.

« Un dossier extraordinairement confus », qu'il s'agisse des textes, des évaluations ou du débat lui-même, telle apparaît l'affaire. Après quelques pages au ton caustique, le lecteur est censé avoir les idées plus claires pour aborder le morceau de choix : les propositions de l'auteur.

DANIELLE ROUARD.

(Lire la suite page 17.)

Les crises en Amérique latine

● **CHILI** : la faillite du « modèle » Pinochet.
(Lire page 2 l'article de MARCEL NIEDERGANG.)

● **BRÉSIL** : le gouvernement s'engage auprès du F.M.I. à prendre des mesures d'austérité. (Lire page 16.)

● **GUATEMALA** : Washington reprend son aide militaire.
(Lire page 2 l'article de ROBERT SOLÉ.)

Les nouvelles couleurs du changement

par J.-M. COLOMBANI

« Oui, toutes les conditions se sont amassées pour que cette crise, si souvent niée par les politiciens à la petite semaine, ravage des pans entiers de l'économie mondiale et encourage les pires aventures » : ainsi parle M. Michel Jobert, à l'orée d'une année que chacun, à l'avance, pare de couleurs bien ternes. Le ministre du commerce extérieur souligne, dans sa « lettre » mensuelle, que les gouvernements doivent *« cesser de rassurer »*. Il rappelle que M. Jacques Chirac percevait, fin 1975, « la sortie du tunnel » et que M. Giscard d'Estaing décrivait la France comme un flot de prospérité dans un monde en crise.

De ce point de vue, le nouveau pouvoir n'a pas cherché à peindre en rose une réalité qui ne l'est plus : l'« effort » et la « mobilisation » sont à l'ordre du jour. Il est vrai que ce même pouvoir avait placé l'année 1982 sous le signe de la construction du « socialisme à la française », dans un contexte qu'il espérait prolonger : celui de « l'état de grâce ». Et chacun s'était récrié : il n'était pas question de faire une « pause » dans les réformes, comme le souhaitait M. Jacques Delors.

Cette fois le même M. Delors parle d'une pause des *« réformes chères »* pendant deux ans, et personne ne le contredit. Et pour cause : *1982* est passée par là, avec son cortège de désillusions et de réajustements. 1983 sera donc une année de rudesse et de rigueur, dans le contexte d'une opinion que les sondages décrivent comme défavorable — le *plus récent baromètre mensuel* de la Sofres traduit, d'ailleurs, une nouvelle baisse de la cote de MM. Mitterrand et Mauroy.

Le président de la République a lui-même choisi un ton austère pour nous parler de la *« ligne de crête »* sur laquelle nous nous trouvons. Mais il se refuse toujours à dramatiser, à tenir un discours « churchillien », comme le souhaiteraient nombre de socialistes. Pourtant les menaces ne manquent pas. Il y en a trois : la Corse, l'équilibre extérieur *(donc la monnaie), le scrutin* municipal.

Le dispositif policier mis en place en Corse, pour spectaculaire qu'il soit, ne saurait masquer la difficulté de résoudre, par ce moyen, le problème de sécurité qui est à présent dans l'île et qui peut l'être sur le continent si telle ou telle fraction de l'ex-F.L.N.C. décide d'y porter la « guerre ».

Les Italiens ont résolu leur problème terroriste par l'infiltration, les remises de peine massives aux « repentis », et, selon certains, par la torture. Le gouvernement français se refuse aux « dragonnades » et ne s'autorise que le premier de ces moyens. Mais il aura fort à faire. La question corse suscite donc, dans les allées du pouvoir, davantage d'inquiétude qu'on n'a bien voulu le dire.

Le front économique et monétaire n'est pas moins menaçant. La priorité reste celle de la résorption du déficit extérieur, au rythme souhaité de 30 milliards de francs par an. *D'autre part, le déséquilibre actuel* peut servir de fondement, mais aussi, plus souvent, de prétexte à des mouvements spéculatifs contre le franc. Le gouvernement a choisi de défendre la monnaie par une politique d'endettement.

La résorption du déficit, par une réduction de l'élasticité de la demande intérieure à l'offre extérieure, et l'endettement auront une conséquence majeure : la baisse du pouvoir d'achat. M. Mitterrand ne l'a pas dit aussi nettement, préférant mettre l'accent sur la préservation du pouvoir d'achat de ceux qui vivent le plus difficilement. Mais la *baisse du pouvoir d'achat devrait affecter* la plupart des catégories sociales. Il s'agit, pour le gouvernement, de « ponctionner » quelque 40 milliards de francs : d'où la réserve budgétaire de 20 milliards, annoncée par M. Delors ; d'où, également, la recherche de circuits d'épargne forcée des ménages.

La nouvelle donne est donc, plus que jamais, faite d'austérité. S'ajoute la perspective des élections municipales, qui ne s'annoncent guère brillantes pour la majorité. Dangereuse électoralement — même si la baisse de la rémunération de l'épargne peut être compensée par la baisse des prix des produits pétroliers — l'austérité est pourtant un passage obligé. Tout au plus le gouvernement peut-il chercher à en reculer les effets après le scrutin : d'autres mesures sont prévisibles, en matière de sécurité sociale, au printemps, par exemple ; de même refuse-t-on d'envisager l'hypothèse d'un ajustement monétaire, au sein du S.M.E., avant l'échéance des 6 et 13 mars.

De ce point de vue, l'état des relations entre la majorité et l'opposition n'est pas bon : il conduit l'opposition, par un discours maximaliste, à nuire au crédit international de la France.

D'autres difficultés surgiront peut-être des débats que peuvent *faire naître, au sein de la gauche*, les restrictions budgétaires et de salaires. Alors même qu'il s'agit de mobiliser celle-ci, face à une droite que le P.C.F. décrit comme « prête à tout », *et qui semble déjà mobilisée*. Or au moment où M. Georges Marchais met en garde son partenaire socialiste, afin, comme le note *l'Humanité* de *« ne pas laisser plus longtemps occuper le terrain par le parti des privilégiés »*, MM. Giscard d'Estaing et Chirac déjeunent ensemble pour donner une image d'union. Il est vrai que le nouveau cours économique et social peut laisser penser que le pouvoir est résolu à prendre son parti d'un (relatif) échec électoral.

AU JOUR LE JOUR

Essence

Il y a des événements qui, à force d'être vainement espérés, finissent, quand ils se produisent, par passer inaperçus. La baisse du prix des carburants en France, par exemple.

Depuis dix ans, la crise nous a valu des hausses régulières, répétées, traumatisantes. L'augmentation du prix de l'essence alimentait, comme jadis celle du pain, l'inquiétude, la râlerie et les conversations.

Et voici cette baisse, subreptice, presque honteuse. C'est tout juste si on ne proteste pas.

BRUNOT FRAPPAT.

« Naissance de la Louisiane » aux Archives

Le plaisir de l'exploration

Chicago, en 1992, célébrera le cinq centième anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique par une exposition universelle, dont les préparatifs paraissent plus avancés que ceux de son homologue française. Les aléas des dates et des anniversaires permettent de donner un avant-goût de ces fêtes de l'exploration puisque la fondation de la Louisiane, en 1682, près de deux siècles après le premier débarquement de Colomb aux Antilles, trouve en ce moment un bel écho aux Archives de France.

Si le premier mérite de cette exposition réside dans sa présentation soignée — et l'hôtel de Rohan ne gâte rien au plaisir, — musicale de surcroît et, comme il se doit, « audiovisualisée », son second mérite est de tenter de restituer dans toutes ses dimensions l'improbable réalité de ce qui fut un territoire français.

Par manque de crédits, d'espace ou de temps, ou peut-être pour ne pas ternir cet anniversaire par des épisodes moins glorieux pour la France, l'exposition s'arrête après la débâcle de Law — lequel fit beaucoup pour faire connaître la Louisiane — et la rétrocession du territoire à la *couronne par la Compagnie des* Indes, en 1731. La suite, jusqu'à sa vente par Napoléon aux États-Unis en 1803, ou l'exploration, l'année suivante, de ses limites occidentales (soit l'océan Pacifique), n'appartient donc pas à cette « Naissance de la Louisiane ».

Cela ne nous dit pas où était la Louisiane, mais l'exposition le dit, ou plutôt le montre fort bien : un peu partout dans les actuels États-Unis, sans qu'on sût très bien où était ce partout, sinon qu'il était limité à l'est par les colonies anglaises, au sud, du côté des mers et du Mexique, par les colonies espagnoles... Au nord tout de même, puisque c'est de là qu'on était arrivé, il y avait le Canada, français bien sûr et donc plus reposant.

FRÉDÉRIC EDELMAN.

(Lire la suite page 9)

M. JACK LANG invité du « Grand Jury R.T.L.- « le Monde »

M. Jack Lang, ministre de la culture, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* » le dimanche 9 janvier, de 18 h 15 à 19 h 30. Le ministre répondra, en direct, aux questions de Ménie Grégoire et Jean-Pierre Tison de R.T.L. et de Frédéric Edelmann et André Passeron du *Monde*. Le débat sera dirigé par Alexandre Baloud.



Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Chili

La faillite du « modèle » économique menace le régime du général Pinochet

L'échec de l'expérience économique ultrabilatérale, imposée à Santiago par les *Chicago boys* de M. Milton Friedman, a déclenché une crise politique qui menace le régime du général Pinochet, neuf ans après la chute du gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende.

La gauche, muselée, écrasée ou exilée, *tente de se réorganiser* dans une semi-clandestinité. Certains groupes liés au courant socialiste, très divisé depuis la déroute de 1973, opèrent presque à visage découvert et envisagent de nouer des contacts avec des représentants de l'ancienne Gauche chrétienne, du Mapu et du Mouvement ouvrier et paysan. Objectif avoué : créer une formation dite Convergence socialiste. La démocratiechrétienne, au pouvoir au Chili de 1964 à 1970, a surmonté le traumatisme causé par la mort de son chef de file naturel, l'ancien président Eduardo Frei. Son successeur à la tête du parti, M. Gabriel Valdes, a réussi avec habileté à réunifier en peu de temps une formation elle aussi déchirée par les répercussions du *coup d'État militaire de septembre* 1973. La D.C. chilienne préconise un « pacte social » permettant un retour progressif à un régime démocratique.

Démocratie : malgré les apparences plutôt sombres, la répression qui se poursuit, la fausse unité des militaires et l'éclatement *des groupes politiques* confrontés à une situation nouvelle et difficile, c'est le mot-clé à Santiago à l'aube de 1983. Tous s'en réclament, de la gauche à la droite, conscients que le régime militaire a fait son temps, et qu'il a échoué sur l'essentiel. Et c'est aussi la modération qui anime, de la gauche à la droite, toutes les *personnalités marquantes* d'un spectre politique qui a toujours été riche et complexe, « à l'européenne », même pendant les années les plus noires de la dictature. *Des personnalités qui* emploient un vocable identique, le « consensus », dans leur recherche d'une issue raisonnable à la crise.

Les formations de droite, et même d'extrême-droite, qui furent au premier rang de la lutte souterraine contre le gouvernement Allende et qui représente les secteurs de la société *a priori* favorables au régime militaire, sont *aujourd'hui les plus agressives* dans la dénonciation de ses carences. Industriels, propriétaires terriens et agriculteurs du Sud endettés, professions libérales, commerçants, camionneurs : les classes moyennes chiliennes, qui avaient applaudi avec enthousiasme la chute dramatique d'Allende, n'ont que sarcasmes à l'égard du gouvernement Pinochet à l'heure de l'austérité et des faillites.

Les militaires sont touchés par cette grogne. Le général Pinochet, en s'appuyant sur la police politique, a réussi à écarter quelques-uns de ses concurrents galonnés les plus dangereux, comme le général Leigh, par exemple, ancien commandant en chef de l'aviation et membre de la première junte de septembre 1973. Le chef de l'État a duré et, non sans habileté, a jusqu'à présent déjoué les intrigues et les manœuvres. Il a même réussi, d'une certaine manière, à « légaliser » son pouvoir et à reporter la date de son départ en 1989, tout en se donnant la possibilité de « rempiler ».

Ces « garanties » apparaissent dérisoires alors que les rumeurs de putsch circulent depuis trois mois et que les « concertations » entre officiers se multiplient. Des hommes politiques de droite, disposant de solides amitiés dans les casernes, affirment que les conjurations sont beaucoup plus développées qu'on ne l'imagine ; à les entendre, le général Pinochet a déjà contre lui une majorité d'officiers des trois armes.

Le chef de l'État conserve deux atouts de taille. Ses adversaires, *civils et militaires, sont encore* très divisés et dans une certaine mesure indécis. Il peut compter sur le soutien jusqu'à présent sans faille du gouvernement Reagan. *Mais* c'est un fait aussi que toutes les « solutions » imaginées pour sortir de la crise économique et politique passent par le départ du général Pinochet.

Le « miracle » contesté

C'est que son échec est à la mesure des ambitions proclamées et des objectifs fixés. *Le* « modèle » économique chilien repose sur quelques principes simples : libre fonctionnement des mécanismes du marché, non-intervention de l'État impliquant en particulier la privatisation de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité sociale, spécialisation dans un nombre réduit de produits compétitifs sur le marché mondial, ouverture aux entreprises et aux capitaux étrangers attirés par des conditions très favorables.

Jusqu'en juillet 1981, le « modèle » a fonctionné. Le taux d'inflation, vertigineux au lendemain du coup d'État, a été sensiblement réduit (officiellement estimé à 15 % en 1982).

Les exportations non traditionnelles ont augmenté. Les réserves de devises aussi. Les capitaux étrangers et les prêts des organismes de financement internationaux affluaient. Le taux de croissance moyen des années 1976-1980 a été de 7 % environ.

Ce système a provoqué une concentration rapide de la richesse et une aggravation non moins spectaculaire des conditions de vie des secteurs les moins favorisés. Et 1982 a *marqué la fin des illusions* : la production industrielle a chuté, le chômage, atteint selon certaines estimations, 30 % de la population active au début de 1983, le rythme des crédits étrangers s'est réduit de moitié, le budget de l'État est déficitaire (près de 1,69 milliard de dollars selon le général Pinochet), la dette extérieure, qui atteignait déjà 15 milliards de dollars en 1981 (48 %) est estimée aujourd'hui à *18 milliards* de dollars. Le service de la dette doit représenter actuellement environ 50 % de la valeur des exportations.

L'idée même qu'il y ait eu un « miracle » économique est aujourd'hui contestée. « *Le miracle n'a jamais existé,* écrit la revue *Hoy. Car la croissance de 7 % avait été calculée par rapport à 1975, année de crise. Quand on est revenu au niveau antérieur à 1975, le modèle a fait la preuve de son incapacité à fonctionner, surtout dans un contexte de récession internationale* ». En condamnant fermement et publiquement les mauvais résultats de l'expérience et en déplorant les conditions de vie des plus humbles, les évêques chiliens reprennent un jugement généralisé.

Face à la montée des mécontentements, *illustrée* par des manifestations de rues violentes qui rappellent les dernières semaines du gouvernement Allende, le général Pinochet a frappé à gauche et à droite. A gauche, en durcissant la répression et en maintenant son ostracisme à l'égard des « exilés ». A droite, en expulsant par exemple M. Carlos Podlech (notable de Temuco, dans le Sud) et président de l'association nationale des producteurs de blé.

Des appels à l'armée

Officier à la retraite, très lié au *général Pinochet en 1973*, M. Carlos Podlech, exilé au Brésil, ne renonce pas. Dans une lettre adressée à ses amis, civils et militaires, il se réclame des liens séculaires de sa famille avec les forces armées. Il dénonce les « *clans* » qui ont ruiné le Chili et il fait confiance « *à l'armée chilienne, force permanente* » pour rendre « *justice au pays* ».

Pour pallier l'absence de vrai débat politique, les associations, les corporations, les cercles d'étude, les clubs de réflexion, fourmillent. Un projet qui vise à la formation d'une « multipartite » — comme il s'en est créé une à Buenos-Aires — est animé par le groupe Proden (projet de développement pour un consensus national et régional), que dirigent deux *anciens parlementaires de la* démocratie chrétienne, MM. Jorge Lavanderos et Carlos Dupré. Après de longs mois d'efforts, ils ont abouti à une première esquisse et un secrétariat exécutif a été mis en place à la fin novembre. Le but de Proden : établir le calendrier du retour à la démocratie. Sa première déclaration affirme qu'il dispose « *de l'adhésion de la quasi-totalité des anciens parlementaires du Parti national* (conservateur), *de la social-démocratie, de la démocratie chrétienne et de Convergence socialiste* ». Parmi ses sympathisants, la Confédération nationale des propriétaires de camions de M. Leon Villarin, dont le rôle dans la campagne d'agitation contre le gouvernement Allende avait été déterminant ! Les dirigeants de Proden *ont commencé une « campagne d'explication* » de leurs objectifs auprès des forces armées.

Autre signe du climat actuel : M. Roberto Thieme, ancien secrétaire général de Patrie et *Liberté*, mouvement d'extrême-droite violemment anti-Allende de 1970 à 1973, a lui aussi rallié les rangs de l'opposition au général Pinochet. Animateur d'un mouvement nationaliste populaire, il dénonce aujourd'hui la « *mise hors-la-loi des partis politiques démocratiques* ». Il affirme sa foi « *dans les forces armées* » et demande des « *actes et non pas des paroles* » pour en finir avec un gouvernement qui n'est, selon lui, « *ni populaire, ni démocratique, ni nationaliste* ».

« *Je suis le général des pauvres* », a dit avec amertume, et sans ironie, le général Pinochet, qui visitait récemment un bidonville de Santiago. Déçu par le « virage » des classes moyennes et des « gens bien », le général pourrait être tenté de relancer son régime ébranlé en se ralliant à une formule national-populiste. Certains secteurs de l'armée, hostiles au libéralisme des « *Chicago boys* », pourraient appuyer cette tentative. Mais d'autres secteurs sont manifestement associés au bouillonnement politique de coulisse qui agite le Chili.

MARCEL NIEDERGANG.

El Salvador

Le chef d'une garnison se mutine

San-Salvador *(A.F.P.)*. — Le chef d'une garnison salvadorienne en lutte contre la guérilla, le lieutenant-colonel Uchoa Perez, conduit depuis le jeudi 6 janvier une rébellion contre le ministre de la défense, le général José Guillermo Garcia, dont il demande la démission.

Le lieutenant-colonel Uchoa, qui commande les forces armées dans le département de Cabanas, au nord de la capitale, a justifié sa mutinerie en disant qu'il n'acceptait pas sa nomination comme attaché militaire en Uruguay. Il considère en effet qu'il s'agit là d'un « *exil politique* ». Selon lui, le ministre de la défense est jaloux des succès qu'il a remportés contre le Front Farabundo-Marti de libération nationale et il tente de l'expatrier.

Le mutin, qui dirige mille deux cents soldats, a déclaré qu'il avait obtenu la promesse de « neutralité » des chefs de diverses unités militaires, notamment des trois bataillons d'intervention rapide entraînés aux Etats-Unis à la lutte antiguérilla ainsi que d'unités de l'aviation.

Selon l'opposition de gauche, le lieutenant-colonel Uchoa serait l'un des responsables des « commandos de la mort » d'extrême droite qui ont commis plusieurs enlèvements et assassinats.

Cette rébellion survient à un moment de tension entre les démocrates-chrétiens et l'Alliance républicaine nationaliste (Arena, extrême droite) du major Roberto d'Aubuisson. Ce sont les deux forces essentielles de la coalition formant le gouvernement, que le président Alvaro Magana a remanié récemment, suscitant une protestation de l'Arena.

Le général Guillermo Garcia ainsi que plusieurs chefs militaires passent pour avoir limité les prétentions de l'Arena *afin* de sauvegarder l'aide militaire américaine, qui leur semble indispensable pour combattre l'insurrection menée par le Front Farabundo-Marti de libération nationale.

Les divisions dans les milieux dirigeants salvadoriens portent notamment sur l'attitude à *adopter face* aux propositions de négociations du F.M.L.N., ainsi que sur la poursuite de la réforme agraire.

Etats-Unis

La politique budgétaire est de plus en plus critiquée dans les milieux d'affaires

De notre correspondant

Washington. — Cinq anciens secrétaires au Trésor, appuyés par de nombreux industriels, financiers et universitaires, étudient une campagne de publicité qui pourrait faire *beaucoup de bruit. Leur intention* est de réclamer une modification radicale de la politique budgétaire américaine. Politique qui, jointe à la récession, provoque des déficits de plus en plus inquiétants : 57,93 milliards de dollars en 1981, 110,65 milliards en 1982, plus de 185 milliards en 1983 et sans doute davantage en 1984.

Selon le *Washington Post*, les promoteurs de la campagne publieraient un texte à la fin du mois dans plusieurs grands journaux des Etats-Unis. Ils réclameraient notamment la création de nouvelles taxes, une réduction du budget de la défense projeté et la diminution des pensions de retraite. Seul ce dernier point a les *faveurs* de M. Reagan, *qui s'est* ingénié, au contraire, depuis le début de son mandat, à développer sensiblement les dépenses militaires et à introduire les plus forts allégements fiscaux de l'histoire des Etats-Unis.

La Maison Blanche aurait reçu une copie de ce texte très sévère dans lequel il est écrit : « *Le budget fédéral est maintenant hors de contrôle... De gros déficits provoquent déjà de sérieux dégâts et causeront encore plus de ravages au cours de la prochaine décennie et au-delà.* » Mais il ne s'agit que d'un brouillon qui n'a été soumis pour le moment qu'à une petite partie des sept cents signataires pressentis.

L'auteur du texte est M. Peter Peterson, secrétaire au commerce pendant la présidence Nixon. Il a l'appui de trois anciens secrétaires au Trésor démocrates (MM. Blumenthal, Dillon et Fowler) et deux républicains (MM. Connally et Simon). *Selon le Washington Post, les signataires* potentiels comprendraient les grands noms du « big business », comme les P.-D.G. de Du Pont de Nemours, Standard Oil, Bank of America, Chrysler... Mais on ignore si la fuite qui s'est produite amènera certaines réticences ou un assouplis*sement du texte*.

Cette initiative doit être rapprochée d'un sondage Gallup, effectué auprès des chefs d'entreprise et publié, le 3 janvier, dans le *Wall Street Journal*. On y apprenait qu'une majorité de businessmen ne croient plus à la politique économique de M. Reagan. Parmi les patrons des deux cents plus grandes sociétés américaines, seuls 27 % exprimaient en décembre une « *grande confiance* » dans le président, contre 44 % en avril 1982 et 58 % en décembre 1981.

M. Reagan doit présenter à la fin du mois son projet de budget pour l'exercice 1984 (qui commence le 1er octobre). De fortes pressions s'exercent sur lui, y compris dans son propre entourage, pour qu'il modère les dépenses militaires. Selon des bruits non confirmés, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, se serait enfin résolu à réduire un peu ses ambitions. La Maison Blanche envisageait jusqu'à présent de *consacrer 31,4 % du budget* 1984 au Pentagone, contre 29,1 % en 1983 et 25,7 % en 1982.

R. S.

Guatemala

Les États-Unis reprennent leur aide militaire

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis *n'ont provoqué aucun étonnement* en indiquant le vendredi 7 janvier qu'ils livreraient au Guatemala des pièces détachées pour hélicoptères et quelques équipements annexes, pour un montant de 6,36 millions de dollars. Cette annonce était attendue, surtout depuis que M. Reagan *avait rencontré le général Rios* Montt, le 4 décembre, dans une base militaire hondurienne et vanté ses efforts pour restaurer la démocratie dans son pays et mettre fin aux violences. « *Des pas significatifs* » ont été accomplis par la junte guatémaltèque, a expliqué le porte-parole du département d'Etat, M. John Hughe. « *Ils doivent être reconnus et encouragés* ».

La situation actuelle n'est cependant « *pas idéale* » aux yeux de Washington qui voudrait voir « *des progrès ultérieurs dans le respect des droits de l'homme* ». M. Hughe a précisé que la vente était unique : d'autres requêtes du Guatemala seront examinées cas par cas.

La transaction annoncée est négligeable en volume comme en montant. Mais il s'agit d'équiper les hélicoptères UH-1, dont le rôle est de combattre la guérilla. Et, surtout, ce marché rétablit des livraisons militaires, qui avaient été interrompues en 1977, après la dénonciation publique par M. Carter de la terreur au Guatemala.

L'élection de M. Reagan puis l'arrivée au pouvoir du général Rios Montt au printemps 1982 améliorèrent les rapports bilatéraux. Dans son projet budgétaire pour 1983, la Maison Blanche justifiait par avance la décision de vendredi. « *Le Guatemala*, affirmait-elle, *affronte une insurrection marxiste soutenue par Cuba. Si celle-ci réussit à renverser le gouvernement, si nos objectifs ni ceux du peuple guatémaltèque ne pourront être atteints. Le Guatemala doit répondre efficacement à la menace de la guérilla, sans commettre de violences arbitraires... Il est de l'intérêt des Etats-Unis de maintenir de bonnes relations avec ce gouvernement pour pouvoir le sensibiliser davantage au contrôle des abus commis par les forces armées contre la population civile.* »

M. Reagan n'avait pas besoin d'un feu vert du législatif pour vendre au Guatemala des pièces pour hélicoptères : ces équipements n'ont pas nécessairement un usage militaire mais il craignait, en forçant la main au Congrès, de mettre en péril toute sa politique en Amérique centrale, notamment au Salvador. La Maison Blanche a donc procédé par petits pas. Elle a discrètement invité le général Rios Montt à rendre son régime plus présentable qui lui a décerné publiquement un brevet de démocratie. Parallèlement, elle a essayé de persuader les congressistes des améliorations obtenues au Guatemala et des dangers de laisser ce général démocrate-chrétien se faire déborder par des éléments extrémistes.

M. Reagan a été partiellement entendu. Soixante-dix-huit membres de la Chambre des représentants (sur quatre cent trente-cinq) viennent de signer une pétition pour s'opposer à la vente. Ils estiment que les militaires du Guatemala n'obéissent toujours pas aux « *standards minimum des droits de l'homme* ».

C'est également l'avis de M. Michael Barnes (démocrate du Maryland) président de la sous-commission des affaires interaméricaines, selon lequel la décision du département d'État est « *très malheureuse* » et se heurtera à une vaste opposition au Congrès. « *Le peuple américain*, a-t-il dit, *n'est pas prêt à rétablir une relation militaire avec le Guatemala* ». Le même M. Barnes déclarait pourtant au *Washington Post* il y a une semaine » : « *Des chagements substantiels se sont produits au Guatemala sur le manière de percevoir le régime et sur la façon dont opère l'armée* ». Il ajoutait : « *Je ne pense pas que ce serait la chose la plus honteuse au monde que de leur vendre ces pièces détachées* ». — R.S.

A TRAVERS LE MONDE

Inde

- LE GOUVERNEMENT CENTRAL A DÉCIDÉ D'ACHEMINER des renforts de troupes — quinze mille soldats — dans l'Etat de l'Assam, au nord-est du pays, où des élections législatives se dérouleront en février, a-t-on appris *officiellement* à New-Delhi. Un pont aérien a été mis en place vendredi 7 janvier pour acheminer ces renforts. — *(A.F.P.)*

Iran

- PENDAISON D'UN BAHAI. — Le bureau d'information bahaï de France a appris de source iranienne que, le 1er janvier, a eu lieu l'exécution par pendaison, à Chiraz, d'un Bahaï. Une cinquantaine de Bahaïs arrêtés en septembre 1982 et une trentaine arrêtés en novembre sont toujours maintenus en détention. Le supplicié, M. Hedayat Siyavuchi, avait été parmi les premiers arrêtés. Avec quatre autres coïnculpés, il avait été condamné à mort le 26 septembre, et, comme ses compagnons, il lui fut donné trente minutes pour renier sa *foi* en échange de la liberté. Deux des coïnculpés avaient été exécutés les 16 et 21 novembre pour avoir, eux aussi, refusé d'embrasser l'islam.

Pologne

- UNE DÉLÉGATION DU PARTI COMMUNISTE CUBAIN, conduite par M. Raul Castro, deuxième secrétaire du comité central et ministre de la défense, est arrivée, vendredi 7 janvier, à Varsovie, à l'invitation du parti et du gouvernement polonais. M. Raul Castro a été notamment reçu par le général Wojciech Jaruzelski. — *(A.F.P.)*

- UN COMMERÇANT OUEST-ALLEMAND, M. Lech Jan Szamotulski, a *été condamné* à quatre ans de prison par le tribunal militaire de Varsovie, pour espionnage au profit des *Etats-Unis* et d'autres pays de l'OTAN, a annoncé, vendredi 7 janvier, l'agence PAP. L'agence précise toutefois que ce verdict est susceptible d'appel et tient compte des explications de l'accusé sur les « *circonstances de sa collaboration* » avec les services secrets occidentaux. — *(A.F.P.)*

Somalie

- SEPT CENT VINGT-QUATRE PRISONNIERS de la prison de Mandera (nord de la Somalie) *ont été* libérés, le 2 janvier, à la suite d'une attaque de maquisards du Mouvement national somalien (M.N.S.), a affirmé Radio-Halgan (station des opposants au régime somalien) captée à Nairobi. Le directeur de la prison, les vingt-cinq gardiens et trois prisonniers auraient été tués. Selon la radio, le M.N.S. a également lancé une attaque, le 2 janvier, contre un dépôt de munitions de la 26e brigade (cantonnée au nord-ouest du pays), à Adale (17 kilomètres à l'ouest de Mandera). Des blindés et des jeeps ont été détruits. — *(A.F.P.)*

Tunisie

- VISA D'ENTRÉE POUR LES RESSORTISSANTS DU BENELUX. — Le gouvernement tunisien a décidé d'établir un visa d'entrée en Tunisie pour les ressortissants des trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), à la suite d'une décision similaire prise par ces *derniers* à l'encontre des ressortissants tunisiens. La décision prendra effet, au nom de la stricte réciproque, en même temps que celle du Benelux, le 1er février 1983. Entre soixante mille et soixante-cinq mille ressortissants du Benelux se sont rendus en Tunisie en 1982. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

- M. CHTCHARANSKI EST ALIMENTÉ DE FORCE tous les trois jours, a déclaré le directeur de la prison de Tchistopol. Il a reconnu ainsi pour la première fois que l'activiste juif et défenseur des droits de l'homme fait la grève de la faim depuis trois mois et demi. Cette déclaration a été assortie d'un refus de visite à la mère et au frère du prisonnier, qui n'ont pu le voir depuis le début de 1982. C'est pour obtenir le respect du droit de correspondance et de visite que M. Chtcharanski fait la grève de la faim. — *(A.F.P.)*

Nicaragua

L'ANCIEN AMBASSADEUR A WASHINGTON REJOINT LA LUTTE ANTISANDINISTE

San-José (Costa-Rica) *(Reuter)*. — M. *Francisco Fiallos*, qui a démissionné le 18 décembre de son poste d'ambassadeur du Nicaragua à Washington, a déclaré, le vendredi 7 janvier, qu'il entendait contribuer au renversement du gouvernement sandiniste de Managua. Il s'est en effet joint à l'Alliance révolutionnaire démocratique (Arde), dirigée par d'anciens membres du gouvernement nicaraguayen, tels que M. Alfonso Robelo — qui faisait partie de la junte sandiniste — et M. Eden Pastora, ancien vice-ministre de l'intérieur.

M. Fiallos a accusé les sandinistes d'avoir établi un régime totalitaire au Nicaragua. Il a notamment dénoncé la censure à laquelle ils soumettent la presse et leur opposition à la tenue d'élections avant 1985.

M. Fiallos est le second ancien ambassadeur du Nicaragua aux États-Unis à se joindre à l'Arde ; son prédécesseur, M. Arturo Cruz, avait fait de même.

EUROPE

Espagne

Les nationalistes basques modérés s'inquiètent de l'évolution de l'ETA

De notre envoyé spécial

Vitoria. — Dans la banlieue de cette grande cité industrielle et sans grâce, chef-lieu de la province basque d'Alava, et promue depuis l'autonomie au rang de la capitale politique de l'ensemble de l'Euskadi (hors la Navarre, dont Madrid disjoint toujours le cas), un ensemble de bâtiments ultramodernes, béton clair et verre fumé, moquette et climatisation. On n'y entre pas sans de minutieux contrôles de sécurité. Dehors, les « *minomes* », comme on les surnomme avec une condescendance amusée, autrement dit les membres de la toute nouvelle police basque, montent une garde beaucoup plus débonnaire. Visiblement très fiers de leur rutilant uniforme, dont l'anorak rouge vif ferait une superbe cible s'ils avaient, un jour, à assurer un maintien de l'ordre autre que symbolique. Une éventualité que le président de ce gouvernement basque, M. Garaïkoetxea, n'exclut pas.

Ici, dans ce cadre qui pourrait être le siège d'une importante banque ou compagnie d'assurances, s'élabore depuis la réforme une autre réponse au drame basque. Les membres du gouvernement local s'agacent de plus en plus ouvertement d'être traités par l'ETA et sa mouvance, dont la coalition indépendantiste Herri Batasuna (1), qui en est très proche, comme des nationalistes « mous », voire des traîtres. Et ils estiment que, si imparfaite et incomplète que soit la dévolution des pouvoirs autonomes aux élus basques, elle représente tout de même un progrès, et couvre déjà un champ d'application qui n'est pas négligeable.

« Basques et libres, nous avons recommencé à l'être, et ce n'est pas fini », explique, dans son élégant bureau vitré, M. Mario Fernandez, vice-président du gouvernement et très représentatif d'une nouvelle classe politique basque : celle des jeunes nationalistes modérés, membres du P.N.V. (2), voire du parti socialiste, pour qui l'Euskadi offre désormais le cadre possible d'une vraie carrière politique. *« Dès maintenant, nous exerçons quelque 40 % à 50 % des compétences qui nous sont dévolues par le statut d'autonomie progressive, et c'est loin d'être terminé. L'éducation (en dehors du niveau universitaire), les questions matérielles comme les travaux publics et l'équipement, la police locale — déjà mille cent hommes, — le droit local du travail, la sécurité sociale, etc., ce n'est pas rien. Ce sont des attributs d'Etat, que le peuple basque exerce désormais à travers ses représentants démocratiquement désignés. Nous sommes en train de faire une administration bilingue espagnol-basque : est-ce négligeable, de redonner à notre langue basque son droit de cité ? »*

« Lutte des classes »

M. Fernandez ajoute : *« L'ETA nous explique que nous trahissons la cause nationale en participant à ces institutions, adoptées par une majorité des électeurs basques. Mais qui aura le plus fait progresser notre cause commune ? Nous avons récupéré de nombreux droits traditionnels du peuple basque, notamment économiques. L'évolution doit se poursuivre, certes, et peut-être un jour arriverons-nous à l'autonomie totale telle que nous la souhaitons. Mais comment oublier que ce qui a été obtenu en si peu d'années était inimaginable voici encore une décennie ?*

» Seulement, Herri Batasuna veut un Pays basque socialiste. Nous demandons, nous, qu'il soit libre, pluraliste et européen. Est-ce trahison ? L'opinion abertzale jugera. Mais j'observe que, chaque fois qu'elle a jugé jusque-là, elle a donné raison aux modérés contre les extrémistes. La vraie question, c'est de rendre à l'Euskadi ses pouvoirs traditionnels. Ne nous battons pas autour du mot d'indépendance. Ce n'est qu'un mot. Luttons plutôt, tous ensemble, pour un vrai pouvoir basque, toujours plus fort. »

Ce discours réformiste et unanimiste exaspère évidemment les indépendantistes « durs ». Mais les scrutins successifs ont montré qu'il n'était pas, pour l'instant, sans écho dans l'opinion nationaliste (3). Tout comme ils ont apporté la preuve que même au Pays basque, les partis « espagnols » de droite ou de gauche avaient une clientèle. Ne serait-ce qu'en fonction de cette considération qui pose aux séparatistes un sérieux problème lorsqu'ils envisagent le « scénario de l'indépendance » : près de 40 % des habitants des quatre provinces basques (en y incluant la Navarre) sont des « immigrés ». Qu'en faire « après » ?

En outre, le discours social de l'ETA et de ses partisans a tendu à se radicaliser depuis quelque temps, même s'il n'avait jamais été *« bourgeois »*. La lutte des classes tient une part de plus en plus importante dans ses analyses. Dans le même temps, vis-à-vis de l'étranger, une sympathie active s'y affiche à l'égard des *« luttes anti-impérialistes »*. Et beaucoup plus, en l'occurrence, contre l'impérialisme américain que contre l'impérialisme soviétique.

Cette évolution-là aussi préoccupe et inquiète les nationalistes modérés du P.N.V. Ceux-ci redoutent en effet de voir un jour s'ajouter à la lutte entre indépendantistes et forces de l'ordre espagnoles, des troubles sociaux de nature à la fois nationaliste et révolutionnaire, que l'ETA, selon eux, appellent de ses vœux, et même prépare délibérément.

Le clivage entre nationalistes modérés, prêts à jouer le jeu des institutions locales en attendant mieux, et combattants armés de l'ETA, ne porte plus seulement sur l'attitude à adopter à l'égard de Madrid et de l'indépendance. C'est aussi, aujourd'hui, très largement, un clivage entre deux conceptions de la société. Peut-être tout simplement, à l'intérieur d'une classe politique basque en train de s'affirmer, une opposition droite-gauche — mais les conditions dans lesquelles cette opposition se dessine et croît, et les traditions de lutte armée qui sont celles d'une partie du peuple basque, font redouter qu'il s'agisse plus, à terme, d'un affrontement que d'une confrontation.

De leur côté, les nationalistes modérés jouent habilement auprès de Madrid de ces risques d'affrontement pour tenter d'obtenir une dévolution plus rapide des pouvoirs. De ce point de vue, que l'ETA fasse peur les arrangerait plutôt : cela leur permet de souligner à l'usage du gouvernement espagnol à quel point il a intérêt à jouer la carte des Basques modérés et non violents avant qu'il ne soit trop tard.

A ce jeu ambigu, M. Garaïkotxea lui-même paraît être passé maître, soufflant alternativement l'espoir — *« l'époque historique de la violence au Pays basque est, je crois, en train de s'achever »*, a-t-il récemment déclaré à Madrid — et l'inquiétude. Mais n'est-ce pas, il est vrai, le double sentiment qui, depuis bien des années, domine en Euskadi ?

BERNARD BRIGOULEIX.

(1) Unité populaire.

(2) Parti nationaliste basque.

(3) Lors de la désignation du Parlement basque (et de la « députation forale » en Navarre), le P.N.V. a obtenu au total 18,8 % des voix, Herri Batasuna 9,8 %, le P.S.O.E. 9,2 %, l'U.C.D. 7,5 %. Il y a eu 39,2 % d'abstentions.

Italie

L'attentat contre Jean-Paul II

LA TÉLÉVISION BULGARE PLACE LA JUSTICE ITALIENNE DEVANT « SA RESPONSABILITÉ HISTORIQUE »

Dans un documentaire sur « L'affaire Antonov », la télévision bulgare place la justice italienne devant sa *« responsabilité historique »*, après l'arrestation et l'inculpation de Sergueï Ivanov Antonov, vice-directeur de la compagnie aérienne Balkan Air, à Rome, pour « concours actif » dans le complot visant à assassiner Jean-Paul II. Le film a été projeté le 7 janvier.

Cette décision *« se répercutera sur les rapports entre la Bulgarie et l'Italie, ainsi que sur le climat politique dans le monde entier »*, souligne la télévision. Ivan Garelov, reporter vedette de la télévision, s'est attaché dans ce film à démontrer *« l'impossibilité pour Antonov d'avoir participé »* à l'attentat contre Jean-Paul II.

Il a établi un lien entre la proclamation de la loi martiale en Pologne, le 13 décembre 1981, et *« la prétendue découverte par les services spéciaux italiens, le 29 décembre, que (...) Ali Agca était prêt à apporter de prétendus nouveaux témoignages »*.

Ivan Garelov a indiqué qu'il voyait là, l'*« intrigue la plus subtile du complot »*, visant à *« orienter la suspicion »* vers la Bulgarie puis vers Moscou, afin de *« donner une nouvelle impulsion à la contre-révolution en Pologne »*. (A.F.P.)

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Une grave sécheresse sévit dans plusieurs régions

De notre correspondant

Johannesburg. — Insensible aux morsures du soleil, un enfant nu s'avance dans un paysage lunaire. Quatre bovins aux côtes saillantes le précèdent sur la terre craquelée. Tous sont tenaillés par la soif. Ventre bombé sur deux jambes fragiles, l'enfant *zoulou marche* avec ses bêtes depuis l'aube. Objectif : trouver un point d'eau.

A quelques centaines de kilomètres de là, aux portes du parc national Krüger, un rude paysan afrikaner, short kaki et pistolet sur la hanche, contemple avec anxiété les nuages qui s'amoncellent au-dessus de ses plantations. Craquera, craquera pas ? Mercredi 5 janvier, convaincu comme l'immense majorité du peuple sud-africain d'entretenir des relations privilégiées avec la *puissance divine*, *Johannes* Nieman, petit-fils de paysans boers, s'est adressé à Dieu.

A l'instar de plusieurs dizaines de milliers d'hommes et de femmes, Blancs et Noirs, Johannes s'est agenouillé dans son église. Il a chanté avec les autres pour que tombe enfin la pluie. La Journée nationale de supplication, décidée par le gouvernement et organisée par les Eglises calvinistes afrikaners, ne s'est pas déroulée sans quelques fausses notes. Les Eglises anglophones et africaines se sont notamment plaintes de n'avoir pas *été invitées*. Mais la nation sud-africaine est pieuse — parfois jusqu'au fanatisme — et les paysans conservent bon espoir.

Pour beaucoup, parmi les Noirs surtout, si la situation ne s'améliore pas rapidement, l'espoir constituera bientôt tout ce qu'ils auront à se mettre sous la dent. L'exceptionnelle sécheresse, la plus grave depuis un demi-siècle, qui sévit depuis deux ou trois ans dans certaines régions, a pris l'ampleur d'une *véritable catastrophe. Dans les* bantoustans, « indépendants » ou non, la mortalité infantile liée aux maladies de la malnutrition menace de dépasser le seuil critique qui est déjà le sien (deux cent quatre-vingts pour mille contre douze pour mille dans les « zones blanches »).

Risques de banqueroute

Pour échapper au fléau de la famine, de nombreuses familles bravent les lois de l'apartheid et s'en viennent grossir les hordes de squatters miséreux qui foisonnent à l'orée des villes blanches. Bien que leur sort ne puisse être en rien comparable, un bon nombre parmi les soixante-dix mille fermiers *blancs du pays risquent* la banqueroute financière. De fait, avec le surendettement déjà chronique des exploitations familiales, les demandes de crédits se multiplient.

La production nationale de maïs, aliment de base des Noirs, est tombée de 14 millions de tonnes, en 1980-1981, à 8 millions de tonnes la saison suivante. La prochaine récolte ne pourra être sauvée que s'il pleut abondamment avant la fin du mois. Une bonne partie des plantations de blé, de sorgho et de canne à sucre sont déjà perdues. Dans le nord du Natal et dans l'est du Transvaal, plusieurs rivières sont réduites à l'état de ruisselets. Une épidémie de choléra, qui a coûté la vie de plus de trois cents personnes au cours des trois dernières années, gagne progressivement d'autres zones rurales essentiellement peuplées de Noirs.

PATRICE CLAUDE.

Maroc

Le premier ministre va créer un nouveau parti

De notre correspondant

Rabat. — M. Maati Bouabid, premier ministre, a donné, vendredi 7 janvier à Casablanca, le coup d'envoi de la campagne pour les élections législatives prévues pour avril ou mai. Il a fait sensation en annonçant son intention de créer un parti.

Bien qu'il n'ait parlé que d'*« organisation nouvelle pour encadrer les élites, les cadres et surtout les jeunes »*, personne ne doute, en effet, qu'il ne s'agisse d'une formation politique. Pour la mettre en œuvre, le premier ministre va prendre son bâton de pèlerin. Après Casablanca, où il a parlé vendredi devant quatre cents à cinq cents cadres triés sur le volet, ce sera Kouribgha, la ville des phosphates, Beni-Mellal et Marrakech. La nouvelle formation devrait s'appeler parti socialiste des travailleurs. Si cette information se confirmait, l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.) de M. Abderrahim Bouabid (homonyme du premier ministre) verrait surgir, dans le camp gouvernemental, un nouveau mouvement qui se proclamerait socialiste. Il est vrai que, en baptisant ainsi son nouveau parti, le chef du gouvernement ne ferait que revenir aux sources puisqu'il fut lui-même membre de l'Union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), laquelle donna naissance en 1972, par scission, à l'U.S.F.P. Celle-ci est issue du groupe de Rabat, et le groupe de Casablanca, restant l'U.N.F.P. a été réduit à une existence quasi formelle.

M. Maati Bouabid avait adressé à ses invités de Casablanca une lettre dans laquelle il posait la question de l'opportunité de créer une nouvelle organisation politique. *« La clé du problème*, écrivait-il, *réside essentiellement dans une participation plus active de l'élite marocaine. »*

M. Bouabid affirmait : *« Nous sommes un groupe de Marocains de tous âges et de toutes conditions qu'unissent leur commun attachement à nos institutions constitutionnelles et leurs convictions profondes que le Maroc ne peut conserver son identité et sa stabilité que grâce au régime monarchique. »* Il écrivait en conclusion : *« Notre jeunesse a besoin d'être conduite, guidée et orientée. L'encadrement familial ne semble pas apte à le faire utilement. Il existe donc un vide. »*

Développant ces différents thèmes, vendredi à Casablanca, le chef du gouvernement a affirmé que le Maroc se trouvait à un *« tournant de son histoire »* ; il s'agissait de trouver les moyens de saisir cette occasion. Sans nommer jamais le parti nationaliste de l'Istiqlal, largement représenté dans son gouvernement, il a toutefois clairement affirmé la nécessité de tourner la page de la lutte pour l'indépendance, dont les acteurs, ou ceux qui s'en réclament, ne devaient plus rester les seuls protagonistes de la vie politique et les principaux détenteurs du pouvoir.

Pour inciter toutes les forces nouvelles à sortir de leur réserve, une plate-forme sera élaborée *« loin de la démagogie, des idéologies importées et des forces destructrices »* (allusion visant les socialistes et les communistes).

M. Maati Bouabid s'est donc gardé de s'attaquer ouvertement aux grandes formations existantes, auxquelles, s'est-il contenté de dire, *« nous serons confrontés »*. Mais son propos était évidemment dirigé contre ces formations, d'abord l'Istiqlal, ensuite l'U.S.F.P. et le P.P.S. (parti communiste), sans oublier le Rassemblement national des indépendants (R.N.I.) de M. Ahmed Osman, déjà affaibli par la scission des Indépendants démocrates et dont la création du nouveau parti peut encore hâter le déclin. En d'autres termes, pour M. Bouabib, il s'agit d'occuper dans l'échiquier politique la place d'un parti de centre gauche, capable de mordre à la fois, sur sa droite, sur l'Istiqlal et l'aile libérale du R.N.I., et parmi la gauche traditionnelle sur la clientèle de l'U.S.F.P. et celle du P.P.S.

C'est enfin un nouveau coup porté aussi aux ambitions de M. Ahmed Osman, qui ne se cache pas de vouloir succéder à M. Bouabib dans ses fonctions de premier ministre. Mais ce dernier, qui était pourtant considéré ces derniers temps comme partant, dans le cadre d'un remaniement ministériel pré-électoral, aura pris ses adversaires de court. Reste à savoir s'il pourra concilier son activité de fondateur du nouveau parti avec les fonctions de chef d'un gouvernement où sont représentés beaucoup de ses futurs adversaires. Il est clair en tout cas que toute l'opération de lancement d'un nouveu parti n'a pu se faire sans l'aval du palais.

ROLAND DELCOUR.

Ethiopie

Un parti des travailleurs pourrait être fondé cette année

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — L'Ethiopie aura-t-elle son parti unique cette année ? Institution suprême du pays, la Commission pour l'organisation des travailleurs (COPWE) a tenu, cette semaine, son deuxième congrès à Addis-Abeba. Or, les dirigeants ont présenté l'événement comme la *« dernière étape »* avant la création du parti, en gestation depuis trois ans. On ignore, pour l'instant, *si les délégués ont enfin fixé une* date pour le franchissement de ce *« pas historique »* mais la plupart des observateurs le prédisent pour 1983.

S'adressant au congrès, le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, chef de l'Etat, a défini les objectifs immédiats de la COPWE : rédaction d'une *« plate-forme »* politique et mise au point des règles de fonctionnement du parti. Il a annoncé une série de limogeages qui marquent le début d'un processus de « purification » des instances dirigeantes. *Quarante membres de la* COPWE ont été exclus du présidium pour s'être *« livrés à des activités contraires à ses objectifs »*. Six d'entre eux — dont le responsable des coopératives — appartenaient au comité central.

*Le maître de l'Ethiopie avait dé*noncé, à plusieurs reprises, depuis plus d'un an, les *« réactionnaires »* et *« opportunistes »* infiltrés, selon lui, dans la COPWE. Une campagne anti-corruption avait même été lancée en septembre 1981. Cette purge n'atteint aucun des hauts personnages de l'Etat. Les sept membres du « comité exécutif » (bureau politique) de la COPWE restent en place. Ces officiers constituent en même temps le noyau dirigeant du DERG, conseil militaire provisoire né de la révolution de 1974. Le nouveau comité central de la COPWE comprend 91 membres et 26 suppléants. Comité exécutif et comité central forment le présidium. Quelque 1 600 délégués ont participé au congrès contre 800 lors du premier congrès en juin 1980. Selon M. *Mengistu, six mille cinq cents* cellules ont déjà été établies dans le pays.

Si elle a lieu en 1983, la création d'un parti d'avant-garde, chaînon essentiel entre la base et le sommet aux yeux d'un léniniste, mettra fin, neuf ans après son déclenchement, à la principale hérésie de la révolution éthiopienne par rapport aux modèles socialistes d'Europe et du tiers-monde. Le fait que l'expérience la plus *« radicale »* d'Afrique ait été conduite, jusqu'à présent, sans l'entremise d'un parti communiste d'appellation contrôlée irritait les doctrinaires du camp soviétique. Lors d'un voyage à Addis-Abeba en novembre 1981, un secrétaire du P.C. est-allemand, M. Horst Dohlus, avait vivement critiqué cette lacune.

Pendant la première phase de la révolution (1974-1977), les luttes sans pitié entre civils et militaires, autant que les déchirements au sein du DERG, avaient exclu la création du parti. Par la suite, le « numéro un » éthiopien doutait trop de la loyauté des cadres civils ralliés au régime — hostiles à la suprématie de l'armée, — pour hâter l'événement. La création par décret de la *COPWE, en décembre 1979 — inno*vation étrangère à la tradition socialiste, — permit au lieutenant-colonel Mengistu de gagner du temps tout en calmant l'impatience de Moscou. Il souhaitait ainsi priver les Soviétiques d'un éventuel cheval de Troie tant qu'il n'aurait pas fermement en main les rênes du pouvoir.

En théorie, la COPWE a pour mission de préparer le retour au régime civil mais l'armée en contrôle tous les rouages. Les militaires y sont deux fois plus nombreux que les civils. Ses membres ont été cooptés en fonction de leur loyalisme. *Le co*mité central ne comprend ni délégués syndicaux ni représentants du paysannat. Les idélogues marxistes y sont fortement minoritaires. La COPWE n'est qu'une excroissance du *DERG* que l'on voit mal faciliter le retour des *militaires dans* les casernes.

M. Mengistu a dressé devant le congrès un inventaire sans complaisance des difficultés économiques de l'Ethiopie : pénuries alimentaires, régression de la production agricole (*cette dernière* a chuté de 4,7 % en 1979 à 2 % en 1981), baisse des revenus à l'exportation, chômage, inflation (estimée à 35 %), faiblesse des investissements. La majorité des industries nationalisées, a-t-il reconnu, *« ne dégagent aucun profit »* du fait d'une mauvaise gestion, tandis que *« les fermes d'Etat ne produisent guère plus que la plupart des paysans avec leurs méthodes arriérées »*.

Pour relancer l'économie, le chef de l'Etat a annoncé que son pays s'ouvrirait aux *« investisseurs étrangers »*. Cette ouverture vers l'Ouest concernerait, en priorité, le secteur minier. La compagnie américaine Chevron s'apprêterait à prospecter dans l'ouest du pays, l'Ethiopie fondant de sérieux espoirs sur la recherche pétrolière.

M. Mengistu a également promis d'encourager le secteur privé éthiopien, notamment dans le domaine industriel. Cette « N.E.P. à l'éthiopienne », si elle se confirme, exprimera à la fois le réalisme des dirigeants — confrontés aux méfaits d'un système bureaucratique — et leur désillusion face à l'insignifiance de l'aide économique en provenance de leurs alliés socialistes.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Tensions en Afrique australe

(Suite de la première page.)

L'Afrique du Sud, suivant l'exemple de Washington, fait du retrait des troupes cubaines d'Angola une condition préalable à tout règlement en Namibie. Or, sur ce point, les négociations américano-angolaises semblent marquer le pas au moment où le président Dos Santos engage une difficile partie politique pour mieux asseoir son autorité au sein du M.P.L.A. Les purges se poursuivent, en effet, à Luanda, où l'on apprend vendredi que trois nouveaux militants du M.P.L.A. ont été arrêtés et un certain nombre d'autres démis de leurs fonctions

Le parti au pouvoir a pris *« ces mesures disciplinaires pour corriger certaines erreurs de membres du parti qui ont usé incorrectement de leur droit de critique »*, a affirmé, vendredi, dans un éditorial, le *Jornal de Angola* (gouvernemental).

« Face à cette attitude incorrecte, des mesures de suspension préventive ont été prises », suivie de l'ouverture d'une enquête qui a conduit à la détention préventive de trois militants, a précisé le journal.

Les trois militants emprisonnés sont *« Vantagem »* Lara, fils adoptif de M. Lucio Lara, membre influent du bureau politique et secrétaire du comité central pour l'organisation, Costa de Andrade *« Ndunduma »*, biographe de l'ex-président Agostinho Neto et secrétaire de l'Union des journalistes, et un cadre du parti dont l'identité n'a pas été communiquée.

Rappelons que Mme Ruth Lara, épouse de M. Lucio Lara et chef du département des cadres, avait été démise le 4 janvier de son poste, de même qu'une trentaine de militants. Enfin, selon des rumeurs circulant à Luanda, plusieurs membres importants du gouvernement auraient été limogés.

Le Jornal de Angola explique que, *« prenant comme prétexte l'anniversaire du président Eduardo Dos Santos (28 août), un groupe de militants du parti, sans avoir consulté la base, a eu l'audace d'offrir comme cadeau d'anniversaire une pièce de théâtre qui constituait une caricature blessante du président »* et a proposé *« la convocation d'un congrès ou la constitution d'un nouveau gouvernement »*.

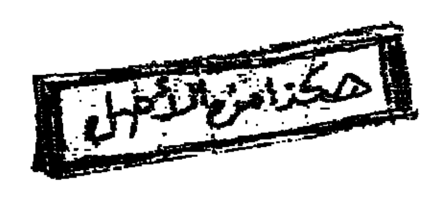
De sources bien informées à Luanda, indique l'A.F.P., on précise qu'il s'agissait là d'une initiative d'un *« comité d'action »* composé de *représentants des cellules du parti*, qui avait l'accord de M. Ambrosio Lukoki (ancien membre du bureau politique et secrétaire du comité central chargé de l'idéologie, limogé le 8 décembre (*le Monde* du 11 décembre). Plusieurs épouses de hauts dirigeants, dont Mme Lara, auraient participé à cette initiative.

Ces militants avaient lancé depuis plusieurs mois une offensive contre ce que certains d'entre eux appellent la *« droite du parti »* ou le *« groupe de Catete »* (du nom de la ville du nord de l'Angola d'où sont originaires certains dirigeants du pays).

Ces purges coïncident, d'autre part, avec une recrudescence des activités de l'UNITA. L'Angola a confirmé, vendredi, que des combats acharnés se déroulent dans le sud-ouest du pays et indiqué que ses forces se heurtent à des effectifs rebelles *sans précédent depuis* la guerre civile de 1975-1976.

Durement éprouvé à la fois par la guerre civile menée sur son propre territoire par l'UNITA et par les incidences du conflit namibien, le gouvernement de Luanda a de plus en plus de mal à contrôler la situation, et on voit mal comment il pourrait accepter un retrait des Cubains, soutien indispensable du régime.

L'épreuve de force engagée à Luanda par le président Dos Santos, qui semble pour l'instant marquer des points, risque de retarder encore *une solution, ce dernier ayant sans* doute intérêt à reprendre les choses en main avant d'engager sérieusement des négociations F. C.



DIPLOMATIE

Moscou invite l'Occident à étudier « avec le maximum de sérieux » les propositions du pacte de Varsovie

Un communiqué publié à Moscou, vendredi 7 décembre, à la suite d'une réunion du bureau politique, du présidium du Soviet suprême et du gouvernement, invite les Etats-Unis et leurs alliés à *« faire preuve du maximum de sérieux »* envers les *« importantes initiatives de paix »* prises à Prague par le sommet des dirigeants du pacte de Varsovie. Le communiqué affirme que les pays de l'Est *« ont formulé une alternative réelle au glissement vers une catastrophe nucléaire »*, et que le projet de pacte de non-agression revêt *« une importance particulière »*.

A cet égard, l'agence Tass s'en prend à *« la rapidité avec laquelle le département d'Etat et les porte-parole de la Maison Blanche ont jugé nécessaire de corriger »* les déclarations de M. Reagan, qui avait jugé la proposition du pacte de Varsovie digne d'être étudiée avec les alliés.

La réaction la plus positive est celle de M. Pym, secrétaire au Foreign Office, qui a vu dans la déclaration de Prague *« un document d'une très grande portée »* survenant *« à un moment très important dans les relations internationales »*.

Le gouvernement espagnol affirme, pour sa part, dans une déclaration, que *« toute proposition réaliste tendant à réduire les tensions (...) ne peut qu'être accueillie favorablement »*, et juge *« positive »* la réaction de M. Reagan aux propositions de l'Est. Enfin, M. Kreisky, chancelier d'Autriche, a jugé *« très importante »* la proposition du pacte de Varsovie, ajoutant que celle-ci *« peut être honnête dans la mesure où les grandes puissances seront honnêtes »*.

Pour sa part, M. Kissinger, ancien secrétaire d'Etat, qui s'est entretenu vendredi avec M. Reagan, a jugé qu'un sommet entre le président américain et M. Andropov n'est qu'une question de temps, maintenant que les deux dirigeants ont donné un accord de principe à une telle rencontre.

Sur le plan des armements stratégiques, M. Reagan a laissé entendre, dans une lettre au représentant républicain de New-York, M. Kemp, qu'il pourrait revenir sur ses propositions de réduction des missiles balistiques si le Congrès devait refuser la construction du MX. Ces propositions, indique-t-il, *« sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle le MX sera intégré à notre système de défense »*, et les Etats-Unis *« ne pourraient certainement pas accepter »* de réduire leurs missiles si ceux-ci ne sont pas aussi modernes que ceux dont dispose l'U.R.S.S.

De leur côté, les *Izvestia*, revenant sur les propositions de M. Andropov à propos des armements nucléaires en Europe, estiment que l'initiative soviétique *« a posé la question d'une position plus nette de Paris et de Londres »*. *« On ne peut exclure* [les missiles français et britanniques] *du calcul en les déclarant indépendants, comme le font Paris et Londres »*, écrit le quotidien du gouvernement soviétique, d'autant plus que, *« quelle que soit cette indépendance, ce n'est pas en direction de l'Atlantique ou de l'Occident que les Français ont choisi de pointer leurs missiles »*. — *(A.F.P.)*

L'AMBASSADEUR D'ALBANIE EN FRANCE A ÉTÉ RAPPELÉ INOPINÉMENT

MM. Petraq Pojani, ambassadeur d'Albanie en France, qui était rentré à Tirana à la mi-novembre, ne regagnera pas son poste, a-t-on appris mercredi 5 janvier à l'ambassade.

Selon le chargé d'affaires, M. Thoma Haxhi, M. Pojani a été appelé à d'autres fonctions dans son pays. Tirana a demandé au gouvernement français son agrément pour la nomination d'un nouvel ambassadeur, dont le nom ne sera révélé que lorsque cet accord aura été donné.

M. Pojani n'était en poste à Paris que depuis le 3 juin 1981. Il avait été le premier ambassadeur à présenter ses lettres de créance à M. Mitterrand. Sans préjuger les raisons qui ont motivé ce rappel inopiné, l'interruption de la mission de M. Pojani ne peut être isolée des remaniements et des « purges » qui ont suivi l'élimination, en décembre 1981, du premier ministre de l'époque, Mehmet Shehu. Selon la version officielle, Mehmet Shehu s'est suicidé. Son successeur, M. Carcani, a changé les titulaires de six ministères le 23 novembre dernier.

A Belgrade, M. Vujovitch, porte-parole du gouvernement yougoslave, a accusé vendredi, M. Enver Hodja, de chercher à *« rendre la Yougoslavie responsable »* des échecs de sa politique, dans son nouveau volume-souvenirs, intitulé *les Titistes*.

L'auteur de cet ouvrage, poursuit M. Vujovitch, *« se sert de falsifications grossières et d'inventions insensées et nie des faits historiques dans le dessein de dévaloriser la lutte menée conjointement par les peuples yougoslave et albanais contre l'occupant fasciste »*. *« La seule valeur de ce scénario*, selon M. Vujovitch, *réside dans le fait qu'il démasque le caractère de son auteur qui, depuis près de quarante ans, élimine sans merci ceux de ses proches collaborateurs qui se refusent à suivre sa politique. »*

LA HAYE INTERDIT L'INSTALLATION AUX PAYS-BAS D'UN GOUVERNEMENT DU SURINAME EN EXIL

(De notre correspondant.)

Amsterdam. — Le gouvernement de La Haye s'est prononcé cette semaine contre l'établissement d'un gouvernement surinamien en exil aux Pays-Bas. Des diplomates de la capitale ont souligné que cette interdiction ne signifiait pas un soutien au régime militaire dictatorial qui gouverne l'ancienne colonie néerlandaise.

La quasi-totalité de l'opposition surinamienne, parmi laquelle bon nombre d'anciens ministres, se trouve aux Pays-Bas. L'ancien président Chin-A-Senh séjourne à La Haye depuis une semaine, où il s'est entretenu avec le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Van den Broek. Celui-ci a reçu également des membres du Conseil politique pour la libération du Suriname, qui s'efforce de regrouper tous les opposants au régime de Paramaribo et qui n'a pas renoncé à déloger par la force le dictateur surinamien M. Desi Bouterse.

Le ministre a néanmoins indiqué qu'interdiction était faite aux opposants d'organiser sur le territoire néerlandais des activités hostiles au régime de leur pays, avec lequel le gouvernement de La Haye entretient toujours des relations diplomatiques.

Les rapports entre les Pays-Bas et leur ancienne colonie sont au plus bas depuis l'exécution, à Paramaribo, le 8 décembre, d'au moins une quinzaine d'opposants au régime. Parmi les victimes se trouvaient des dirigeants syndicaux et des journalistes. La Haye avait réagi par la suspension de l'aide au développement, de loin la source de revenus la plus importante du Suriname depuis son accession à l'indépendance en 1975.

RENÉ TER STEEGE.

ASIE

Le Vietnam à l'heure du pragmatisme

III. — *L'autosuffisance, enfin*

De notre envoyé spécial JACQUES DE BARRIN

Confrontés à l'hostilité d'une Chine voisine qui continue de soutenir les Kmers rouges, les dirigeants de Hanoï doivent aussi supporter les incartades de leurs compatriotes du Sud, pas encore assez malléables pour entrer sans résistance dans le moule socialiste (*le Monde* des 7 et 8 janvier.)

Danang. — *« Nous avons même réussi, en 1982, à dégager un excédent de 4 000 tonnes de vivres, alors que, les années précédentes, nous étions déficitaires d'au moins 30 000 tonnes »*, se félicite M. Tran Cong Cuong, chef du secrétariat du comité populaire de la province de Quang-Nam-Danang. Une province qui revient de loin, sur laquelle, dit-il, *« se sont acharnés les B-52 pendant la guerre américaine : plus de 20 000 infirmes, les deux tiers de la force de trait anéantis (...) »*. Une province dans laquelle *« les maisons de certains villages sont aujourd'hui toutes construites en brique et couvertes de tuiles »*.

Le *Nhan Dan*, le quotidien du P.C.V., s'est empressé de publier, début décembre, avant même les réunions du plénum du comité central et de l'Assemblée nationale, le bilan globalement positif de l'agriculture pour l'année écoulée, comme pour couper court, chiffres à l'appui, à tout débat sur les vertus du pragmatisme. Au total, une production de 16,26 millions de tonnes d'équivalent-paddy, supérieure de 1,2 million de tonnes à celle de la saison 1981, de 200 000 tonnes aux prévisions du plan.

Une météo favorable — pas de typhons dévastateurs — et des conditions de culture améliorées par l'emploi d'insecticides, d'engrais organiques et de semences de qualité, expliquent en partie ces heureux résultats. Encore fallait-il réveiller l'« enthousiasme » des paysans. Les responsables vietnamiens reconnaissent que, à l'expérience, le *« système des travaux forfaitaires »* qui permet aux coopérateurs, une fois rempli leur contrat, de disposer à leur guise du surplus de production, a fait merveille.

Les privilégiés

Ce recours au pragmatisme dont le sixième plénum du comité central avait défini, en août 1979, les grandes lignes et dont le cinquième congrès du PCV a confirmé, en mars 1982, le bien-fondé, est-il conforme aux canons du socialisme ? *« Oui, pour la simple raison qu'il favorise une augmentation de la production »*, répondent sans hésiter certains responsables qui tentent ainsi de minimiser le sérieux du débat auquel donne lieu ce « new-look économique ». M. Nguyen Co Thach, ministre des affaires étrangères et membre suppléant du bureau politique, n'évoque-t-il pas les *« déviations »* d'un système qui aboutit parfois à privilégier les intérêts de l'individu au détriment de ceux de l'Etat et de la collectivité ?

M. La Xuan Dinh, responsable des relations extérieures au ministère de l'agriculture, reconnaît que les paysans sont un peu des *« privilégiés »*. *« Il arrive qu'ils gagnent davantage qu'un ministre »*, précise M. Hoang Tung, secrétaire du comité central. Dans le nord du pays, pourtant fortement collectivisé, les revenus familiaux tirés de la culture, de l'élevage et de l'artisanat, représentent, selon des sources officielles, un tiers du revenu total des coopérateurs. Mais les dirigeants vietnamiens avaient-ils d'autre choix que de faire des concessions aux travailleurs des champs sans trop s'embarrasser de considérations idéologiques, s'ils voulaient *« donner à manger au peuple »* ?

Les citadins, notamment à Hanoï et à *Ho-Chi-Minh-Ville* (*ex-Saigon*), tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'arrondir leurs maigres fins de mois — la rémunération mensuelle d'un ouvrier ou d'un fonctionnaire est d'environ 200 dongs (1) — maugréent et jalousent les paysans. *« Les conditions de vie des salariés sont difficiles »*, affirme M. Tung. *On constate même un certain retour* vers les champs, une certaine attirance vers les métiers de la terre.

Comment décider les paysans à céder leur récolte au gouvernement si les prix offerts par celui-ci son trop peu rémunérateurs, s'il leur est impossible d'obtenir en échange des biens de consommation ? Le *Nhan Dan* insistait récemment sur *« l'absolue nécessité de livrer à l'Etat les quotas prescrits »*. Par le biais des prélèvements obligatoires — contrats forfaitaires et impôts en nature — les pouvoirs publics récupèrent entre 5 et 7 % de la production de vivres. Il en faudrait bien davantage pour nourrir les gens des villes, condamnés à compléter leur approvisionnement au marché libre. Un nouveau bond en avant de la production alimentaire — 19 à 20 millions de tonnes espérés pour 1985 — permettra-t-il d'atténuer les effets pervers du pragmatisme ?

« Se suffire en vivres en 1983 et avoir des réserves à partir de 1984 », tel est l'objectif que M. Vo Van Kiet, vice-président du conseil et « patron » du plan, vient de définir devant l'Assemblée nationale. Pari difficile à gagner car *« nous avons, chaque année, un million de bouches nouvelles à nourrir »*, souligne M. Kiet. Il faudrait que les responsables vietnamiens parviennent à faire tomber, d'ici à 1985, le taux de natalité de 2,1 à 1,7 %.

Au reste, peut-on, à l'avenir, beaucoup mieux se débrouiller qu'en 1982 ? *« Nous avons fait le maximum pour perfectionner le système de gestion des coopératives »*, indique M. Dinh. Le stockage et la distribution laissent encore à désirer. Quant aux conditions objectives de production, *« il faudrait, pour les améliorer de manière significative, investir bien davantage »*. Un saut technologique coûteux que le Vietnam, à court d'argent, n'a pas les moyens de s'offrir.

Caisses vides

Si malgré tout les responsables vietnamiens sont, à les en croire, *« en bonne voie de résoudre le problème alimentaire »*, ils ne sont pas au bout de leur peine pour faire tourner à plein régime la machine économique qui, selon M. Kiet, souffre d'un *« manque aigu d'énergie, de matières premières et de pièces de rechange »*. Impossible donc de satisfaire les besoins élémentaires de la population. *« Il est plus difficile de vêtir celle-ci que de la nourrir »*, juge M. Tung. Le Grand Magasin de Hanoï expose en devanture des guitares de fabrication locale, mais, à l'étage, des chalands rêvent encore devant des vitrines où sont exposés des nu-pieds en caoutchouc...

Les usines textiles tournent à moitié de leur capacité. A défaut de coton, il a fallu relancer l'élevage du ver à soie. Parvient-on, ici ou là, à atténuer la pénurie, les acheteurs font alors les difficiles ! *« Ils se mettent à discuter la qualité et les motifs des coupons de tissus qu'on leur propose »*, constate M. Cuong. Un besoin chasse l'autre. Le Vietnam est, depuis un an, en état de cessation de paiement : sa dette extérieure s'élève à 3,5 milliards de dollars, dont 2,3 à l'égard de la communauté socialiste. Ses réserves en devises sont inférieures à 30 millions de dollars. A la notable exception de la Suède, les Etats dits capitalistes continuent de lier la reprise de leur aide économique au retrait du Cambodge des troupes de Hanoï. Les concours de l'Allemagne de l'Est, de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie faiblissent — moins 25 % en 1983 — tandis que ceux de l'Union soviétique se banalisent : 90 % de crédits commerciaux.

L'État financier du pays est à ce point désastreux qu'il rend aléatoires toutes les prévisions économiques à moyen terme. Ainsi le troisième plan quinquennal (1981-1985) n'a-t-il jamais été adopté : seules, ses grandes orientations ont été dégagées. Pour le moment, les autorités vietnamiennes préfèrent travailler à la petite semaine, établir des plans d'États annuels : l'Assemblée nationale vient d'adopter celui qui aura cours en 1983. *« Nous préparons le IVe quinquennat*, note M. Hoang Tung, *mais en précisant les objectifs étape par étape. »* *« Il faut s'en tenir fermement au principe du centralisme démocratique dans la gestion économique »*, a indiqué, devant l'Assemblée, M. Kiet, un « sudiste », qui paraît néanmoins vouloir appliquer à l'ensemble du pays les recettes d'un certain pragmatisme. Mais jusqu'où ne pas aller trop loin sous prétexte de chercher à *« coller au terrain »* ?

Le débat est largement ouvert et, dans les discussions, ce sont souvent les cadres moyens de province — les anciens combattants — qui, paradoxalement, brandissent le drapeau du socialisme et rappellent à l'ordre ceux qui risquent par imprudence de *brader les acquis de la révolution*. La nouvelle génération qui se prépare à prendre la relève aux postes de commande du parti et de l'État, formée sur place ou dans les *« pays frères »*, sera-t-elle sensible à leurs mises en garde ou se méfiera-t-elle des modèles et des slogans ?

Les dirigeants de Hanoï ne cachent pas que les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur sont décidés à tirer profit de tous leurs faux pas, de toutes leurs hésitations. *« La distribution et la circulation sont le terrain le plus complexe et le plus brûlant de la lutte »* pour savoir qui l'emportera du socialisme ou du capitalisme, écrivait récemment le Nhan Dan. *« Il importe de mener résolument la lutte pour se rendre maître du marché, d'y rétablir l'ordre socialiste, de renforcer les positions du commerce socialiste »*. Le Vietnam saura-t-il gagner cette guerre d'un deuxième type, la guerre économique ?

FIN

(1) Un dollar vaut environ 100 dongs au marché noir, dix fois moins au cours officiel.

CORRESPONDANCE

L'Assemblée européenne et l'Afghanistan

M. Gérard Israël, député (DIF, proche du R.P.R.) à l'Assemblée européenne, rapporteur sur la situation en Afghanistan, nous écrit :

La lettre au *Monde* de M. Mohamed Tchopan, membre de l'Union générale des Afghans de France (*le Monde* du 1er janvier 1983) témoigne d'un certain découragement devant le manque de fermeté qu'il impute à la Communauté européenne pour ce qui concerne la solution du problème afghan.

Je voudrais rappeler que le Parlement européen, expression des dix peuples de la Communauté, s'est prononcé en faveur de *« la reconnaissance de la résistance afghane comme un mouvement légitime de libération nationale »*, pour *« la reconsidération du niveau de représentation diplomatique du gouvernement de Kaboul dans les pays de la C.E.E. »* et, enfin, pour que ladite résistance puisse renforcer *« son organisation propre »* (16 juin 1982).

Dans ces conditions, je ne crois pas qu'on puisse suggérer, comme le fait M. Tchopan, que la Communauté européenne se contenterait d'une solution politique faisant fi des droits du peuple afghan. (...)

Chine

LA DÉTENTE SINO-SOVIÉTIQUE

La ville de Tianjin se propose de développer ses achats en Europe de l'Est

De notre correspondant

Pékin. — *Un responsable du commerce extérieur de la ville de Tianjin vient d'annoncer que les importations de biens et de machines en provenance d'Europe de l'Est allaient augmenter au cours de cette année. En guise de justification, ce responsable a indiqué que le matériel produit par les pays du bloc soviétique était « mieux adapté à nos entreprises ».*

Situé à quelque 120 kilomètres de Pékin, le port de Tianjin est constitué comme Pékin et Shanghaï en une unité administrative indépendante équivalant au statut provincial. Il compte, selon le dernier recensement (juillet 1982), quelque 7,7 millions d'habitants.

Si elle exprime publiquement des intentions assez nouvelles, cette déclaration n'en est pas pour autant très surprenante. Il est dans la logique du processus de détente amorcé avec les Soviétiques que le commerce bilatéral suive désormais une courbe ascendante. Des signes avant-coureurs de ce mouvement ont déjà pu être notés ces derniers mois. A l'automne 1982, une délégation de la Chambre de commerce de l'U.R.S.S., dirigée par l'un de ses vice-présidents, avait fait une apparition discrète à la foire de Canton. Plus récemment, des spécialistes russes de l'industrie textile ont passé deux semaines en Chine, visitant notamment des soieries à Hangzhou.

Dans quelle proportion le commerce sino-soviétique est-il en mesure de se développer ? Selon des estimations — les chiffres définitifs n'étant pas encore connus — le volume des échanges bilatéraux s'est situé, l'an dernier, entre 250 et 300 millions de dollars. C'est ridiculement peu comparé aux possibilités et au niveau atteint par le commerce sino-américain (5,5 milliards de dollars) ou sino-japonais (environ 10 milliards de dollars). De source soviétique, on pense que l'année 1983 pourrait voir un doublement, voire un triplement des échanges avec Pékin.

De même source, on dément que des propositions en bonne et due forme aient été faites à la Chine à propos d'une contribution de l'U.R.S.S. au programme de modernisation de l'industrie légère de ce pays. Mais des consultations à tout le moins paraissent avoir eu lieu à la faveur de deux expositions de matériel organisées au siège de la mission commerciale soviétique à Pékin. Une exposition industrielle tchécoslovaque a eu lieu aussi à Shanghaï. Parallèlement à cette amélioration des relations commerciales, les deux pays ont mis au point, pour cette année, un programme d'échanges sportifs assez substantiel. Une grande équipe de football soviétique devrait notamment faire une tournée en Chine dans les mois qui viennent.

MANUEL LUCBERT.

• *Le conseiller politique à l'ambassade de Chine à Washington*, M. Ji Chaozu, a déclaré, le jeudi 6 janvier, que, après des mois d'entretiens, les Chinois et les Soviétiques n'étaient pas parvenus au moindre accord permettant d'améliorer les relations entre les deux pays. Cependant, a déclaré M. Ji, la Chine veut la paix et la détente, et le traité d'amitié et de paix entre les deux pays ayant expiré en 1980, *« un nouveau document devrait être mis au point, régissant les relations entre les deux voisins »*. — *(A.F.P.)*

• *Mort du général Yang Yong.* — Le général Yang Yong, chef d'état-major général adjoint et membre du secrétariat du comité central du P.C. chinois, est décédé le jeudi 6 janvier, des suites d'une maladie, à l'âge de soixante-dix ans. Vétéran de la guerre civile et de la guerre sino-japonaise, il avait exercé différents commandements régionaux après la libération. Eliminé dans les premières années de la révolution culturelle, il avait reparu en 1972 et était entré l'année suivante, à l'occasion du Xe congrès, au comité central du parti.

Le Monde

politique

LA SITUATION EN CORSE

Défense d'une victime

De notre envoyé spécial

Bastia. — Autour de lui, les dés sont déjà lancés. On fait en secret des paris à vous glacer le sang ; on suppute ses chances entre amis d'en réchapper. Et lui, le docteur Jean-Paul Lafay, sur son lit d'hôpital, il se doute bien des commentaires pessimistes dont il fait l'objet. Survivre à trois balles de calibre 9 mm, tirées à 2 ou 3 mètres, n'est déjà pas une mince affaire. Mais, vivre en Corse en *qualité* de continental quand on a envoyé en prison deux membres présumés du Front de libération nationale (F.L.N.C.) ? Rester le vétérinaire des éleveurs de Corte quand on a trahi la fameuse loi du silence et repoussé la force de la peur ?

« Vous verrez, il va être sali, traîné dans la boue, votre donneur de nationalistes », nous avait prévenu un commerçant bastiais quand la Corse avait appris que le vétérinaire avait donné les identités, non de ses agresseurs, mais de ses racketteurs supposés. Il en était ainsi, paraît-il, à chaque fois qu'un Corse ou qu'un continental, visé par un attentat ou par l'« impôt révolutionnaire », livrait ses soupçons et quelques bribes d'information qu'avait pu porter jusqu'à lui la rumeur. Les voisins, les cousins, les commentateurs de la vie publique dans les cafés avaient vite fait de lui noircir le portrait, de trouver des raisons passionnelles, sexuelles ou bassement matérielles à des dénonciations si peu dans les habitudes de l'île.

Vendredi 7 janvier, un quotidien national s'est fait l'écho des ragots colportés à Corte sur le compte du docteur Lafay. Trop riche cet homme, trop lié au capitaine de gendarmerie de Corte, continental comme lui, trop hostile aux éleveurs *autonomistes ou* nationalistes et donc trop proche des « barbouzes » anti-F.L.N.C. Bref, le traditionnel mélange des genres, qui fait dire aux petits malins que *« cette histoire »*, quelle que soit l'histoire, *« pouvait être moins simple qu'on voulait bien le dire »*. Le vétérinaire pourrait avoir été rackétté, puis visé, par un mari jaloux ou les concurrents d'une coopérative. Par tout ce que l'île voudra.

Les magistrats de Bastia, les policiers, ravis du courage montré par le vétérinaire, ont vivement réagi, vendredi, à la naissance de la rumeur, déjà très attendue dans les milieux nationalistes. Pour une fois qu'une victime leur accordait sa confiance et plaçait son sort entre les mains de la loi, alors que tant d'autres jugeaient plus prudent de se taire !

Alors, pour garder à cet homme la probité de son acte et à l'affaire son tour politique, ils ont laissé échapper quelques éléments de l'enquête et du dossier d'instruction et vivement recommandé à la presse d'aller visiter, dans le quartier pénitentiaire de l'hôpital de Bastia, ce témoin jusqu'ici escamoté.

Et la ville, vendredi, a appris dans quelles circonstances le vétérinaire avait rencontré ses racketteurs supposés, François Leonelli et Ange Delfini. Pourquoi il connaissait *« la voix très douce »* de l'un, la respiration si caractéristique de l'autre et avait été frappé, avant d'être en présence mi-juillet de deux inconnus en cagoule, par la forme d'un visage ou un froncement d'yeux.

« Travailler comme avant »

Pour enrayer la rumeur et défendre la réputation de ce premier témoin, on a livré ainsi les mille détails qui font la conviction d'un juge et l'impression des policiers. L'inculpation de François Leonelli et d'Ange Delfini ne vaut que par la déclaration du docteur Lafay, mais celle-ci a paru si sincère, *si précise et si crédible* que les autorités, au lendemain du plan adopté par le gouvernement, ne pouvaient faire moins que de préciser ce qu'ils croient la vérité.

Le risque pris est grand, c'est vrai, mais c'est aussi celui de la *« légalité républicaine »*. Les charges ont paru suffisantes et les deux suspects ont été arrêtés puis inculpés de tentative d'« extorsion de fonds ». Mais cette décision a été savamment pesée non tant par rapport à la règle judiciaire, respectée point par point, que pour les dangers qu'on allait inévitablement faire courir au vétérinaire.

« Un type bien », ne cessait-on de répéter, vendredi, entre le commissariat et le palais de justice. Manière de se rassurer sur le sort à venir du docteur Lafay ? Bien sûr. Comment oublier la vie qui attend ce vétérinaire si déterminé *« à rentrer à Corte et à travailler comme avant »* ? Comment ignorer la protection dont il faudra *bien* l'entourer ? Et cette existence forcément inquiète ? Le docteur Lafay, victime d'une tentative d'assassinat le 31 décembre et d'une tentative de racket depuis six mois est, déjà, devenu un symbole douloureux.

PHILIPPE BOGGIO.



(Dessin de PLANTU.)

UN GROUPE BAPTISÉ « FRANCE RÉSURRECTION » MENACE D'EXERCER DES REPRÉSAILLES CONTRE DES CORSES DU CONTINENT.

Dans un texte adressé à notre journal, un groupe inconnu jusqu'alors — bapbtisé France Résurrection menace de *« répondre aux exactions du F.L.N.C. »*. Ce document dactylographié, intitulé « communiqué n° 1 », menace de représailles des Corses habitant dans la région parisienne, nommément désignés et accusés d'être des séparatistes liés au mouvement dissous par le conseil des ministres du 5 janvier.

Le texte déclare notamment : *« Devant la carence du gouvernement et des insulaires, face à une poignée d'activistes bénéficiant jusqu'à ce jour d'une immense mansuétude, nous Nationalistes français disons* « Ça suffit » (...) *Nous ne laisserons pas impunément le F.N.L.C.* (sic) *faire sa basse besogne et répondrons à ses exactions. Qu'il sache que pour un continental rackétté, plastiqué ou blessé, un responsable ou sympathisant du F.N.L.C. subira de notre part les mêmes exactions. Contrairement au F.N.L.C. ou autres « nationalistes » corses, nous ne frapperons pas au hasard. »*

Vocabulaire

La situation en Corse donne lieu, dans les déclarations, les communiqués ou les analyses, à une floraison de mots — inscrits d'ordinaire aux registres sérieux du droit constitutionnel ou de *l'histoire — dont le moins qu'on* puisse dire est qu'ils ne sont pas toujours utilisés aujourd'hui avec la rigueur souhaitable.

Ici, des ministres parlent du *peuple* corse et d'autres de l'*opinion* corse. Un ancien chef du *gouvernement préfère* la notion de *minorité dictatoriale* et de *fraction*. Les Français du continent, et peut-être d'outre-mer, ont du mal à saisir toutes les subtilités entre les *autonomistes légaux*, les *indépendantistes* et les *nationalistes*. Y a-t-il une différence entre la *spécificité*, l'*identité* et le *particularisme ?* La Corse fait-elle partie du *territoire français*, de la *République* ou de la *nation* française ?

Le peuple corse est certes une *composante de la nation*, et les deux départements une *partie du territoire*, mais, alors, où se situent le *patriotisme*, la *République*, l'*Etat ?* Quelle place reste-t-il pour la *régionalisation* entre le *droit à l'autodétermination* et la *souveraineté* et l'*intégrité* nationales ?

Le vocabulaire courant prend parfois trop de libertés avec le sens de mots qui comptent. Il est vrai que, en vertu de la *continuité territoriale* (qui a coûté au budget de l'Etat plus de 500 millions de francs en 1982), le Corse n'est même plus une île...

FRANÇOIS GROSRICHARD

BIBLIOGRAPHIE

Six îles en une

Au mois de novembre dernier, quarante cinq élèves du Centre de formation des journalistes ont, durant une semaine, enquêté en Corse. Leurs reportages viennent d'être rassemblés dans une brochure : *« L'archipel corse »*. L'archipel ? Le propos est expliqué comme ceci. Il y a *« six Corse en une »* : celle des nationalistes et celle des étrangers, celle des politiques et celle des artistes. On pourrait continuer à égrener les qualificatifs, tant cette petite île qui fait tant de bruit dans notre actualité est diverse, multiple, contrariée, avec toujours le risque d'être mal comprise dans quelque recoin de ses mentalités ou de ses réactions.

Le panorama que ces apprentis journalistes ont adressé au retour de leur séjour aborde par des textes vivants, informés et sans complaisence les grands sujets de préoccupation des insulaires et de nombreux continentaux à l'aube de cet an I du « statut particulier » : quelle a été l'évolution et quel sera l'avenir politique, économique, culturel de la Corse ; comment les Corses vivent-ils entre eux et avec les étrangers ? On appréciera leurs portaits des principaux acteurs du jeu politique insulaire et, au détour des réflexions comme celles-ci qui éclairant ce qui se passe aujourd'hui dans l'île : *« Le F.L.N.C. est à l'évidence tiraillé par des décisions internes qui lui interdisent de se dégager de sa seule fonction de contestation. Le désenchantement certain qui a suivi l'enlisement de l'assemblée régionale est peut-être sa dernière chance »*.

★ 90 pages, 30 F. Centre de formation des journalistes, 33, rue du Louvre, 75002 Paris. Tél : 508-86-71.

● *Un attentat à l'explosif* a détruit à trois heures du matin, samedi 8 janvier, un petit voilier ancré dans le port de Calvi (Haute-Corse) et appartenant à M. André Crochat, gérant d'une société immobilière. L'attentat n'a pas été revendiqué.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

LYON : les têtes de liste du R.P.R. et l'entrée en campagne de la gauche

De notre correspondant régional

Lyon. — *« Cessons pendant quelques jours de parler politique »* : les vœux du maire sortant, M. Francisque Collomb, sénateur (non inscrit), largement répercutés par les panneaux municipaux d'affichage n'ont pas été exaucés. Très vite les principaux concurrents ont repris la parole.

Le R.P.R. tout d'abord. M. Michel Noir a présenté au cour d'une conférence de presse, jeudi 6 janvier ses neuf tête de liste (1), et exposé les grandes lignes de sa campagne articulée autour de cinq mots clés : *« énergie, cœur, rigueur, courage et ambition »*.

Il a apporté des précisions sur le financement de sa campagne électorale dont il estime le coût *« entre 1 300 000 et 1 500 000 francs maximum »*. Les sources de financement sont, selon M. Noir : un comité de soutien, *« l'apport financier des quelques 4 300 militants du R.P.R. de la ville »* ; un *« soutien »* du R.P.R. national ; deux à trois mois d'indemnité retenus aux futurs élus. Les proches du maire contestent le chiffrage annoncé. M. André Soulier, adjoint à l'information, estimait, jeudi soir : *« On ne peut pas faire une campagne de cette ampleur au-dessous de trois millions de francs. »*

A gauche, *où l'on a l'impression* d'avoir fait les frais de la querelle Noir-Collomb dans les médias, la campagne vient d'être lancée. M. Gérard Collomb, député socialiste devrait mettre sur pied une liste d'union avec le P.C.F. (qui a renoncé à la tête de liste dans le 8e arrondissement), le P.S.U., le M.R.G. et quelques écologistes.

Parmi les têtes de liste proposées par M. Gérard Collomb, figurent M. André Vianès, économiste proche de M. Jacques Delors, dans le 6e arrondissement, où il avait affronté sans succès M. Raymond Barre aux élections législatives de 1978 ; Mme Marie-Thérèse Patrat, député, dans le 8e ; M. Gérard Collomb est candidat dans le 9e.

Après avoir reproché à la municipalité sortante sa politique d'information. M. Gérard Collomb a axé ses critiques sur cinq thèmes : l'action sociale, l'économie, la circulation et les transports, la culture, l'urbanisme. *« Au cours de ce mois,* a-t-il déclaré, *rompant avec la politique pradélienne, qui avait gardé de ses origines une orientation sociale en matière de logement. M. Francisque Collomb a stoppé toute construction de logement social. Dans le même temps où Villeurbanne* (dont M. Hernu est le maire) *réalisait environ 2 500 logements H.L.M., Lyon n'en construisait que 700. »*

Pendant tout le temps de la campagne le porte-parole de la gauche assure qu'il présentera des *« propositions constructives »* pour apporter *« les éléments d'une nouvelle politiques pour Lyon en montrant qu'une dynamique ne pourra surgir que de la complémentarité des différentes politiques sectorielles »*.

CLAUDE REGENT.

(1) Il s'agit de Mme Marie-Françoise Frobert, conseillère générale et suppléante de M. Noir, dans le 1er arrondissement ; M. Christian Gelpi, conseiller sortant, dans le 2e ; M. Pierre-Bernard Cousté, député, dans le 3e, où il affrontera Mme *Simone André, U.D.F.*, qui n'est autre que sa suppléante à l'Assemblée nationale ; M. Jean-Paul Bonnet, conseiller général, dans le 4e ; Mme Régine Goinière dans le 5e ; M. Jean-Michel Dubernard dans le 6e ; M. Serge Guinchard dans le 7e ; M. René Caille, ancien député, dans le 8e ; M. Henri Chabert dans le 9e ; M. Noir ne dévoilera que le 19 janvier l'arrondissement dans lequel il sera candidat.

● *Le P.S. et le M.R.G.* se rencontreront, une nouvelle fois le 12 janvier, au siège du parti socialiste, pour préparer les élections municipales. Les délégations des deux partis seront respectivement conduites par M. Lionel Jospin, premier secétaire du P.S. et par M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président du M.R.G. La précédente rencontre au sommet entre le P.S. et le *M.R.G.* avait eu lieu le 1er décembre 1982.

● *M. François Léotard*, secrétaire général du P.R., a affirmé, jeudi 6 janvier, que son parti souhaite aborder les élections municipales *« avec un esprit offensif »* et qu'il a choisi le *« terrain le plus symbolique »* — le XIIIe arrondissement de Paris [où se présente M. Paul Quilès (P.S.)] — pour organiser, le 28 janvier, un *« banquet républicain »* qui veut être une *« manifestation de masse sous chapiteau »*. M. Léotard a annoncé, d'autre part, la création de cinq commissions nationales : affaires étrangères et défense (M. Arthur Paecht) ; agriculture, M. Alain Mayoud) ; économie (M. François d'Aubert) ; collectivités locales et aménagement du territoire (M. Marcel Lucotte)) ; sécurité et justice (M. Pascal Clément) ; Etat, décentralisation et administration (M. Jacques Douffiagues).

DANS LE BI-MENSUEL « ROYALISTE »

M. Renouvin s'interroge sur la signification de la « campagne du P.C. contre les médias »

M. Bertrand Renouvin, animateur de la Nouvelle Action royaliste (NAR), s'interroge dans le dernier numéro du bi-mensuel *Royaliste*, daté du 6 au 19 janvier, sur la signification de la *« campagne du P.C. contre les médias »*. Il écrit notamment : *« On peut y voir le signe d'un aveuglement collectif des dirigeants communistes : le bureau politique tenterait d'effacer, par des propos outranciers, une réalité qui gêne ses convictions et qui paralyse, dans une large mesure, son action. Mais M. Marchais et ses amis ne peuvent ignorer des faits qu'ils ont autrefois dénoncés, et leur foi communiste pourrait s'exprimer, comme dans d'autres pays, par une rupture avec l'Union soviétique. Au contraire, le parti communiste est redevenu son porte-parole fidèle, au mépris de ses intérêts immédiats. Un tel alignement peut s'expliquer de deux manières : ou bien la direction communiste a parié sur la victoire finale de l'U.R.S.S. et se met en situation d'en tirer parti ; ou bien elle s'accroche à l'U.R.S.S., comme l'homme qui se noie à n'importe quelle planche même si elle est pourrie. »*

« Dans les deux cas, continue M. Renouvin, *l'attitude du parti communiste est symptomatique de la crise qu'il traverse. La mort de Staline a ouvert la période des grands effondrements, des désillusions terribles* (...). *De ce fait, le P.C.F. a vu décroître l'influence qu'il exerçait sur la philosophie, sur l'art, dans les sciences humaines, et commence à perdre sa crédibilité politique, tandis que sa nature prolétarienne devient de moins en moins évidente* (...). *Ses revers électoraux, sur le front politique comme sur le front syndical, expriment de façon chiffrée, cette lente décomposition et montrent que le P.C. s'est enfermé dans un double piège : membre de la coalition au pouvoir, il doit avaliser une politique qu'il ne peut approuver sans en retirer aucun bénéfice ; qu'il passe demain dans l'opposition et il perdra encore de son influence et de sa crédibilité. De même dans ses relations avec l'U.R.S.S., il est perdu quoi qu'il fasse* (...) »

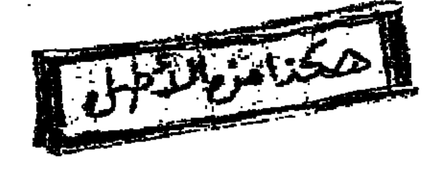
« Vivant une contradiction insurmontable, le parti communiste s'affole, accumulant les erreurs, les retournements, les échecs. L'anticommunisme en devient inutile : les faits sont en eux-mêmes d'une insupportable cruauté », conclut M. Renouvin.

LA RÉFORME DU STATUT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Au cours d'une conférence de presse tenue mercredi 5 janvier à Papeete, M. Raymond Forni (*P.S.*), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a parlé de la réforme du statut de la Polynésie française. *« Il ne s'agit pas de parler d'un nouveau statut, mais d'un statut amélioré par rapport à celui de 1977 »*, a-t-il dit, ajoutant *« aucun gouvernement ne peut se permettre d'examiner tous les trois ou quatre ans un statut. Il ne peut être bouleversé sans arrêt, il faut une stabilité. Le statut de 1977 n'est déjà pas négligeable, et les modifications apportées conduiront à régler à long terme les relations entre l'Etat et le Terriroire »*.

M. Forni a précisé : *« Il est inimaginable que ce statut puisse aller jusqu'à l'abandon de la moindre parcelle de souveraineté exercée par l'Etat. Il faut que chacun sache que la Polynésie c'est la France. »*

Enfin, interrogé sur la présence du Centre d'expérimentation du Pacifique, M. Forni a été formel : *« Pas question que l'un des grands choix stratégiques de la France soit remis en cause par une minorité de la population, et pas question non plus d'utiliser la présence du C.E.P. comme un moyen de pression ou de chantage que le gouvernement ne saurait accepter. »*



POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ACCORD P.C.-P.S. EN SEINE-MARITIME...

Un accord entre les fédérations socialiste et communiste de la Seine-Maritime a été rendu public le vendredi 7 janvier, au cours d'une conférence de presse, par MM. Jean *Malvasio (P.C.) et Le Vern* (P.S.). Des « primaires » auront lieu à Dieppe et à Bolbec, villes dont le maire sortant est communiste et où le parti socialiste revendiquait la tête de liste. A Dieppe, le maire, M. Irénée Bourgois, sera en concurrence avec M. Jean Beaufils, député (P.S.) ; le candidat de l'opposition sera M. Jean-Pierre Bourlanges (R.P.R.). A Bolbec, M. Paul Belbache, maire sortant, sera très menacé par son vainqueur aux dernières élections cantonales, M. Pierre Roussel (P.S.).

Un conflit était né, à la mi-décembre, pour le choix des têtes de liste à Rouen, Fécamp, Déville-lès-Rouen et Sotteville-lès-Rouen. *Dans ces municipalités, tenues par* l'opposition, le parti communiste désirait conduire le liste d'union de la gauche, malgré un net désavantage électoral. Les problèmes ont été résolus dans les trois premières communes, mais non à Sotteville-lès-Rouen, commune de trente-deux mille habitants, gérée, depuis la Libération, par M. Yves Tafforeau (*divers droite*), *qui ne sollicite pas* le renouvellement de son mandat. La ville est située dans la circonscription perdue par M. Roland Leroy, en juin 1981, au profit de M. Pierre Bourguignon (P.S.). Ce dernier est le chef de file du P.S. à Sotteville. Des tensions s'étaient manifestées à plusieurs reprises entre le député socialiste et les élus communistes de la circonscription. La fédération communiste, dont le premier secrétaire, M. Malvasio, sera vraisemblablement candidat à Sotteville, espère reconquérir un jour l'ancien siège de M. Leroy.

... ET EN SEINE-ET-MARNE

Les fédérations de Seine-et-Marne du parti socialiste et du parti communiste, qui se sont rencontrées le 5 janvier, sont parvenues à un accord portant sur trente-neuf des quarante-six villes de plus de trois mille cinq cents habitants du département. Le communiqué commun publié par les deux partis annonce la *création de listes d'union autour du* maire sortant dans douze municipalités à direction socialiste et dans huit à direction communiste. Pour les autres villes, détenues par l'opposition, les têtes de listes seront socialistes, sauf à La Ferté-Gaucher et à Provins où elles seront communistes.

La question des trois villes de plus de 30 000 habitants, a été abordée au niveau national. A Chelles, deux listes de la majorité s'affronteront : celle du maire sortant et député, M. Gérard Bordu (P.C.) et celle du député socialiste, Jean-Pierre Fourré. A Meaux, M. Jean Lion (P.S.), conduira une liste d'union et à Melun, c'est M. Alain Vivien député socialiste, qui affrontera *M. Marc Jacquet, maire de Melun* et sénateur R.P.R.

PARIS : les intentions de M. Georges Sarre pour le XI[e] arrondissement.

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 8 janvier, après une erreur de transmission, M. Georges Sarre député de Paris, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, qui a lancé le 6 janvier sa campagne électorale dans le XI[e] arrondissement, nous demande de préciser qu'il ne veut pas faire de son arrondissement « une citadelle pour lutter contre Chirac ». Voici quelles sont ses intentions :

« Le nouveau statut de Paris repose sur le dialogue et la complémentarité entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement. Nous voulons que ce statut soit une réussite et permette de mieux répondre aux souhaits des Parisiens. Il ne s'agit donc absolument pas de transformer les mairies d'arrondissement en citadelles contre le maire de Paris, quel qu'il soit. Il s'agira au contraire de travailler ensemble pour améliorer la vie quotidienne dans la capitale. Je prends les paris : d'ici un an, les détracteurs du nouveau statut rejoindront ses initiateurs et devront convenir que Paris est mieux administré, mieux géré qu'avec le système centralisé dont nous souffrons aujourd'hui. Dans chaque arrondissement les problèmes seront traités au bon niveau, plus rapidement, sous la responsabilité d'élus compétents, plus proches des habitants. Voilà l'acquis le plus positif du nouveau statut de Paris. »

LOIRE

Saint-Étienne : suspension des négociations entre le P.S. et le P.C.

De notre correspondant

Saint-Etienne. – Pour M. Joseph Sanguedolce, maire P.C. de Saint-Etienne, l'accord du 22 décembre entre les instances dirigeantes du P.C. et du P.S. qui l'a confirmé comme tête de liste d'union de la gauche « *soulage de nombreux Stéphanois qui craignaient qu'un désaccord entre nos partis ne permette à la droite de venir s'installer à nouveau à l'hôtel de ville...* ». C'est ce qu'il exprimait le vendredi 7 janvier dans un communiqué. Il précisait en outre : « *Sur les bases de l'accord national, les partis socialiste et communiste de Saint-Etienne sont en train d'établir en commun une liste de candidats auxquels seront adjoints des représentants des autres formations politiques de gauche et quelques personnalités...* » M. Sanguedolce indique encore qu'il pressent à nouveau M. Paul Chomat (P.C.) comme premier adjoint, responsabilité que celui-ci assume déjà en plus des ses fonctions de député et de conseiller général.

Mais M. Bruno Vennin, député socialiste, qui a entériné l'accord national et abandonné la tête de liste d'union de la gauche au maire sortant, semble peu disposé à laisser aussi au P.C. le poste de premier adjoint. Dans un communiqué, les socialistes de Saint-Etienne font état de la suspension des négociations entre le P.S. et le P.C. : « *Le P.C. veut imposer une municipalité dirigée par deux communistes... Or le poste de premier adjoint attribué à un socialiste est la condition décisive pour rassembler la majorité des électeurs et permettre à la gauche de gagner.* » Le communiqué dénonce enfin le parti communiste stéphanois, qui « *tente d'utiliser l'accord national pour affaiblir les socialistes et autres formations de gauche* ». – P.M.

VAUCLUSE

Avignon : l'U.D.F. écartelée

De notre correspondant

Avignon. – Il est désormais acquis que l'opposition ira à la bataille en ordre dispersé (voir *le Monde* du *29 décembre 1982*). Le bureau politique de l'U.D.F. vient en effet de donner son investiture à M. Jean Roure, candidat sans étiquette, à la tête d'une liste rassemblant C.D.S., P.R., Clubs Perspectives et Réalités et Jeunes giscardiens. L'autre liste de l'opposition, conduite par M. Jean-Pierre Roux (R.P.R.), ancien député du Vaucluse, rassemble deux autres composantes de l'U.D.F. : le parti radical et le CNIP. Du côté de la majorité, il n'y a toujours pas d'accord entre la liste (P.S. et M.R.G.) conduite par M. Henri Duffaut, sénateur socialiste et maire sortant, et le parti communiste. Il semble enfin de plus en plus probable que le P.S.U. présentera lui aussi sa propre liste. Dans nos éditions du 29 décembre, nous faisions état d'un « *désaccord fondamental* » entre le P.S. et le P.S.U. Le P.S.U. du Vaucluse nous rappelle les *conditions posées* au P.S. par le P.S.U. d'Avignon : « *Un accord sur un programme municipal, et un nombre de représentants correspondant à l'influence du courant autogestionnaire* ». Le P.S.U., qui conteste le fonctionnement interne du conseil municipal et le mode de désignation de ses propres candidats, nous précise que le « *désaccord fondamental* » ne porte que sur « *la conception de la démocratie* » des responsables socialistes d'Avignon.

J. L.

D'une ville à l'autre

CHER

BOURGES. – M. Jean-François Deniau, président du conseil général du Cher, qui a succédé, au mois de novembre dernier, à M. Jean-Pierre Fourcade à la tête des Clubs Perspectives et Réalités, a annoncé, mardi 4 janvier, qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections municipales de Bourges.

L'ancien ministre de M. Giscard d'Estaing estime incompatibles les fonctions de président de conseil général avec celles de maire d'une ville de près de 80000 habitants. Tout en se prononçant pour l'union de l'opposition dès le premier tour, il a apporté son soutien au candidat de l'U.D.F., M. Camille Michel, ancien préfet du Cher. Le candidat du R.P.R. est le docteur Jean-Claude Péan, conseiller général de Bourges, qui estime être le mieux placé pour conduire une *liste victorieuse* face au maire communiste sortant, M. Jacques Rimbault.

EURE

EVREUX. – L'accord s'est réalisé entre l'U.D.F. et le *R.P.R.* pour la constitution d'une liste commune Celle-ci sera conduite par trois conseillers généraux : M. Bernard Blois, U.D.F. (Evreux-Nord). M. Jean-Jacques Hubert, U.D.F. (Evreux-Est) et M. François-Victor de Broglie, modéré (Rugles), fils de l'ancien député de l'Eure Jean de Broglie, décédé.

L'U.D.F. et le R.P.R. se répartiront l'ensemble des candidatures de cette liste et feront une large place à des personnalités sans appartenance politique. – (*Corresp.*).

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND. – M. Jean Morellon, P.R., ancien président du conseil général d'Auvergne et ancien député, conduira la liste d'union de l'opposition. M. Morellon a précisé que MM. Perny, R.P.R., Francannet, R.P.R. et Chapus, U.D.F.-C.D.S., tous trois conseillers généraux de Clermont-Ferrand, figureront sur sa liste.

C'est M. Roger Quillot, P.S., ministre de l'urbanisme et du logement, maire sortant, qui conduira la liste de la majorité, où figurera notamment M. Maurice Pourchon, P.S., *conseiller* sortant, conseiller général et président du conseil régional.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

BIARRITZ. – La liste « Biarritz majorité », que conduira M. Jean-Paul Destrade, député socialiste de la quatrième circonscription et conseiller municipal sortant, ne comprendra pas de représentants du parti communiste. Le bureau de la section du parti socialiste de Biarritz confirme l'échec des *ultimes* négociations entre les deux principales formations de la gauche. Le parti socialiste proposait en effet quatre sièges au parti communiste dont un poste d'adjoint dans l'hypothèse d'un succès électoral. Le parti communiste en réclamait sept. « *Cette exigence n'était pas compatible avec l'esprit d'ouverture caractérisant la liste « Biarritz majorité »*, précise le P.S. Le bureau de la section de Biarritz confirme par ailleurs « *que ce constat d'échec ne pourra en aucun cas se résorber au second tour, compte tenu de la position figée du P.C.F. local* ». – (*Corresp.*).

RÉUNION

SAINT-LOUIS. – M. Jean Fontaine, député non inscrit et maire sortant, ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. La liste de l'opposition sera conduite par M. Jacques Techer, actuel premier adjoint. Aux élections municipales de 1977, M. Fontaine avait ravi à la gauche la municipalité de Saint-Louis, dirigée par M. Dambreville, P.S. – (*Corresp.*)

RHONE

SAINT-PRIEST. – Après la démission du parti socialiste de M. Louis Gireau, maire sortant, désavoué par sa propre formation qui a investi son premier adjoint, M. Bruno Polga, c'est à droite que surgissent aujourd'hui des difficultés. M. Claude Huon, R.P.R., élu conseiller *général* à la *faveur* d'une élection triangulaire, n'a pas été investi par les partis de l'opposition, qui lui ont préféré M. René Morand (R.P.R.). Ce dernier a accusé, au cours d'une conférence de presse, M. Huon de vouloir « *s'entendre avec... M. Louis Gireau* ». M. Huon a annoncé qu'il briguerait les suffrages sous l'étiquette Gestion, démocratie, liberté. Ses anciens amis affirment qu'une procédure d'exclusion du R.P.R. est en cours. – (*Corresp.*)

SEINE-ET-MARNE

COMBS-LA-VILLE. – M. Alain Vivien, maire sortant, vice-président de l'Assemblée nationale et député socialiste de la première circonscription, a choisi d'aller se présenter à Melun contre M. Marc Jacquet, sénateur R.P.R. C'est M. Claude Sapin, P.S., qui conduira la liste d'union de la gauche. Cependant, un différend oppose les deux principales formations de la majorité aux radicaux de gauche de la ville, qui revendiquent pour leur responsable, M. Marc Rougier (actuellement troisième adjoint), la place de premier adjoint.

VIENNE

CHATELLERAULT. – M[me] Geneviève Abelin, maire de Chatellerault, vient de retirer à M. Primo Veggian, premier adjoint, sa délégation de *signature*. Cette décision s'explique par le fait que M. Primo Veggian s'est engagé dans la campagne des élections municipales aux côtés de M. Guy Goullier (rad.) qui a l'intention de constituer une liste à Chatellerault. M[me] Abelin est maire de Chatellerault depuis la disparition de Pierre Abelin en 1977. Elle ne sera pas candidate en mars ; la liste d'opposition sera conduite par M. Jean-Pierre Abelin, son fils, ancien député, conseiller général. La liste de la majorité sera conduite par M[me] Edith Cresson, ministre de l'agriculture, actuellement maire de Thuré. – (*Corresp.*)

POITIERS. – L'opposition est parvenue à un accord, et c'est M. Jacques Grandon, U.D.F.-C.D.S., conseiller général de Poitiers, qui conduira la liste d'union. Il aura à ses côtés M. Jean-Yves Chamard, R.P.R., lui aussi conseiller général. M. Grandon affrontera, comme aux élections municipales de 1977, M. Jacques Santrot, maire socialiste sortant et député de la première circonscription.

YVELINES

RAMBOUILLET. – Une femme, conseillère générale du canton, veut succéder à M[me] Jacqueline Thome-Patenôtre (rad.), à la mairie de Rambouillet. Après avoir reçu le feu vert de l'U.D.F. (elle est membre du parti républicain), M[me] Christine Boutin, trente-six ans, journaliste et actuel maire d'Auffargis, devrait annoncer très prochainement sa décision de conduire à Rambouillet la liste de l'U.D.F. Elle souhaite combler le vide laissé par le départ de M[me] Thome-Patenôtre, qui, au terme de trente-six années de mandat municipal, se retire de la scène politique. M[me] Thome-Patenôtre, qui conduisait en 1977 une liste d'union de la gauche alors qu'elle militait au sein du Mouvement des radicaux de gauche, s'était rapprochée de l'U.D.F. avant l'élection présidentielle de 1981. Le 11 novembre dernier, en annonçant qu'elle ne solliciterait pas un nouveau mandat, elle avait laissé clairement entendre qu'elle apporterait son soutien à son premier adjoint, M. Pierre Raynaud, nouveau venu à l'U.D.F.

Ancien inspecteur général de la santé, élu sans étiquette en 1977 sur une liste d'union de la gauche et adhérent de fraîche date au parti radical valoisien, M. Raynaud a décidé, mercredi 5 janvier, de retirer sa candidature au bénéfice de M[me] Boutin. La venue de cette jeune conseillère générale, vainqueur aux dernières élections cantonales de M. Guy Malandain, député P.S., a toutefois peu de chances de provoquer une liste unique de l'opposition. Vétérinaire à Rambouillet, M. Gérard Larcher, trente-trois ans, entend toujours conduire la liste du R.P.R. « *sans esprit de désunion et pour ratisser large au premier tour avant de faire l'union au second* ».

Une troisième liste de l'opposition pourrait voir le jour, conduite par M. Marcel Pacou, proche de l'U.D.F.

Le parti socialiste a confié à M. Jacques Lepetit, conseiller municipal sortant, le soin de conduire dès le premier tour une liste d'union de la gauche. – (*Corresp.*)

Le Monde

société

DANS LES BANLIEUES DE L'EST LYONNAIS

L'effort pour lutter contre la délinquance des jeunes va être amplifié

De notre correspondant régional

Lyon. — M. Bernard Brunhes, conseiller auprès du premier ministre pour les affaires sociales, a présidé, le 7 janvier, une réunion avec les maires des neuf communes de l'Est lyonnais, quinze mois après les mesures d'urgence prises pour désamorcer la violence et la dégradation des rapports sociaux dans ce secteur. A l'issue de cette rencontre, il a affirmé que le bilan des opérations entreprises tant par les communes que par l'Etat était *« encourageant »* et que l'effort serait, pour l'année 1983, *« poursuivi et amplifié »*.

Un fait a paru très significatif à M. Brunhes : *« Les maires n'ont plus parlé de police, de justice et de sécurité. »* A ses yeux, c'est la preuve que les élus locaux, traditionnellement « demandeurs » dès qu'ils sont en présence d'un représentant de l'Etat, sont aujourd'hui plus sensibilisés par les actions à long terme : éducation, formation, urbanisme. Ainsi pour l'attribution des logements sociaux — ce qu'on appelle pudiquement un « rééquilibrage » et qui est en fait une répartition des immigrés dans l'agglomération lyonnaise — les efforts de la commission *ad hoc* du logement social devront être largement soutenus. De même, à cause d'un éclairage des médias axé sur les opérations spectaculaires (l'opération « anti-été chaud » des jeunes Lyonnais et Marseillais envoyés en Ardèche), on a quelque peu perdu de vue l'élément essentiel de l'emploi. M. Brunhes a annoncé sur ce point *une prochaine « initiative concrète »* de M. Mauroy en direction des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans qui représentent au niveau national huit cent quatre-vingt-dix mille chômeurs.

Il semble d'autre part prématuré de tirer les conclusions de la formule des ZEP (Zones d'éducation prioritaires) qui a pris une ampleur particulière dans la région : plus de cent postes d'enseignants ont été créés ou « non supprimés », ce qui est un succès dans une zone en cours de dépeuplement, dans le secteur « chaud » de l'agglomération. Parmi les bénéficiaires prioritaires de cet effort budgétaire : les lycées d'enseignement professionnel (LEP). Un représentant du ministère de l'éducation nationale a indiqué qu'une enquête statistique était en cours au rectorat de Lyon. Mais il apparaît d'ores et déjà que les jeunes ont moins interrompu leurs études de deuxième et de troisième année de C.A.P.

Ces premiers résultats ont incité les partenaires à poursuivre les opérations en 1983. L'année suivante les procédures *« seront plus générales et liées à la planification »*, a indiqué le conseiller du premier ministre.

Il reste que certaines questions précises n'ont pas reçu de réponse. Ainsi le taux de remplissage des prisons lyonnaises en progression très sensible chez les jeunes délinquants peut également expliquer l'accalmie relative de l'été lyonnais. Mais il ne saurait répondre totalement à l'efficacité de mesures de formation qui *n'auront pas, en conséquence, touché les plus perméables à la tentation de la délinquance.* — C. R.

Mme Simone de Beauvoir préside la commission sur les femmes et la culture

Le ministère des droits de la femme vient de créer une commission non gouvernementale chargée de faire un bilan sur la place des femmes dans la vie culturelle et de donner des suggestions pour une politique culturelle en leur faveur. Mme Simone de Beauvoir a accepté de présider cette commission qui rassemble des écrivains, chercheurs, sociologues : Mmes Colette Audry, Madeleine Rebérioux, Christine Delphy, Benoîte Groult, Danièle Kergoat, Michèle Perrot, Béatrice Flama, Anne Zelinski, Rita Thalmann, Michèle Coquillat et MM. Marc Paillet et Jacques Durand, *ce dernier venant d'être nommé chargé de mission auprès de* Mme Yvette Roudy. Une première réunion a eu lieu, jeudi 6 janvier, au ministère des droits de la femme.

Pour Mme Roudy, *« la campagne d'égalité des chances ne doit pas ignorer les domaines culturel et artistique »*. Aussi a-t-elle décidé de montrer l'exemple en finançant une série de spectacles intitulés « Voix *de femmes »* donnés *par* des chanteuses mais aussi de musiciennes, mimes et poétesses, de janvier à mai, au Théâtre de Paris. Mme Simone Bartel, grand prix de l'académie Charles-Cros inaugure, depuis jeudi 6 janvier cette série, et cela jusqu'au 5 février. Talila, également grand prix de l'académie Charles-Cros lui succédera du 15 au 26 février (renseignements pour le calendrier au 15 rue Blanche, 75 009, Paris - Tél. : 874-10-75).

Le ministère a également décidé de financer avec la Fondation Yehudi Menuhin, toujours au Théâtre de Paris, une série de concerts « *Samedi dix-huit heures sous les lustres...* » qui commence ce samedi 8 janvier. Au programme autant d'artistes femmes que d'hommes : le 8 janvier, concert d'un orchestre composé de lauréats de la fondation Menuhin, dirigé par Evelyne Aeillo ; le 15 janvier : le trio Henry ; le 22 janvier : Béatrice Berstel, clavecin, avec Michel Moragues, flûte ; le 29 janvier : quatuor Arcana ; le 5 février : Annick Roussin, violon, avec Yves Henri, piano, et le 12 février : Da Camera.

L'HEBDOMADAIRE « DES FEMMES EN MOUVEMENT » CESSE DE PARAITRE

Acculée à des difficultés financières, l'équipe de l'hebdomadaire *Des femmes en mouvement* a décidé *« d'interrompre sa parution, sine die »*.

Périodique de qualité sur papier glacé, *Des femmes en mouvements hebdo* avait paru pour la première fois en novembre 1979 et succédait au mensuel *Des femmes*, dont le numéro un était sorti en janvier 1978. Le mensuel avait lui-même remplacé *Le Quotidien des femmes*, journal à parution très irrégulière.

A l'origine de ces publications, une femme, Antoinette Fouque, dont la forte personnalité a suscité bien des passions et des haines au sein du mouvement des femmes et, autour d'elle, des militantes du groupe Psychanalyse et politique. Ce sont elles qui eurent l'idée de déposer les premières à leur compte le sigle M.L.F. *Un « coup » que, bien* sûr, d'autres militantes pouvant tout autant se réclamer du mouvement de libération des femmes virent d'un mauvais œil.

Tiré au début à 100 000 exemplaires, *Des femmes hebdo*, malgré la qualité de son impression, la densité de ses informations culturelles et étrangères, n'aura pas résisté à l'effritement du militantisme féministe.

Un de ses torts fut, peut-être, d'être trop exclusif au sein des débats féministes et d'en faire l'organe d'un courant et non un hebdomadaire de vulgarisation ouvert aux débats des féministes de tous bords.

On remarque cependant que l'hebdo n'aura survécu que quelques mois au départ de la rédaction en chef de sa fondatrice, Mme Antoinette Fouque. Celle-ci a quitté la publication au début de 1982 pour mettre sur pied une Confédération syndicale des femmes qui a rapidement tourné court et n'a pas été reconnue par les pouvoirs publics.

On peut déplorer cependant la disparition de cet hebdomadaire, le seul conçu et réalisé par une équipe exclusivement féminine. — Ch. Ch.

JUSTICE

LE PROCÈS DE M. SAINT-JEAN CONTRE LE JOURNAL « L'ALSACE »

L'honneur du directeur adjoint des enquêtes douanières

Ce serait un procès de presse assez banal s'il ne constituait un épisode de ce que l'on nomme désormais l'« affaire Saint-Jean » depuis l'inculpation, le 3 décembre 1981, de M. Roger Saint-Jean, directeuradjoint de la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.) dans une affaire de trafic de cigarettes. Deux jours après cette inculpation par M. Germain Sengelin, juge d'instruction à Mulhouse, qui depuis plusieurs années instruit des dossiers sur les trafics de cigarettes (*le Monde* du 12 décembre 1981), le journal *l'Alsace* publiait, sous la signature de M. Jean-Marie Stoerkel, un article reproduisant une lettre d'un contrebandier accusant M. Saint-Jean. Ce dernier, s'estimant diffamé, poursuivait *l'Alsace* et M. Stoerkel, le 4 janvier, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris.

« Un contrebandier tessinois accuse le haut fonctionnaire des douanes inculpé à Mulhouse », titrait *l'Alsace* le 5 décembre 1981. Ce contrebandier, M. Edy Eichenberger, vivant en Suisse, expliquait, dans une lettre remise au juge d'instruction par un autre inculpé, M. Jacques Berthelot, qu'il avait assuré des transports de cigarettes pour le compte d'un Français *« M. Saint-Jean, directeur adjoint de la D.N.E.D. »*.

M. Stoerkel affirme avoir reçu copie de cette lettre par M. Berthelot, *« en territoire suisse, juste après sa venue à Mulhouse pour communiquer l'original au magistrat instructeur »*. Il assure n'avoir pas été en mesure de joindre M. Saint-Jean avant la publication du document. Enfin, il dit avoir fait toutes les vérifications nécessaires à l'authentification du texte.

Le défenseur de M. Saint-Jean, Me Georges Kiejman, conteste ces affirmations, s'étonnant notamment que la lettre ait été remise en Suisse alors que M. Stoerkel, comme M. Berthelot, était à Mulhouse ce jour-là, et surtout qu'un journaliste publie *« sans plus de précautions »* une lettre qui lui est donnée, au sujet d'un inculpé, par un autre inculpé.

Mais, pour Me Kiejman, ce procès était une occasion de parler enfin devant la justice, au nom de M. Saint-Jean. Celui-ci est en effet inculpé depuis treize mois. Une confrontation générale a eu lieu en juin 1982, *« et, depuis, le juge d'instructioon n'a eu aucun élément pour clore son dossier*, a indiqué Me Kiejman. *Il lui suffirait d'un peu de courage intellectuel pour faire une ordonnance de non-lieu et rendre à M. Saint-Jean l'honneur qu'il lui a pris »*.

Comme on ne sait pas si la véritable « affaire Saint-Jean » — le trafic de cigarettes — viendra jamais à l'audience, le directeur général des douanes, M. Jacques Campet, et que les anciens supérieurs et collègues de M. Saint-Jean ont tenu à venir lui réaffirmer leur confiance et leur soutien.

Les avocats de *l'Alsace* et de M. Stoerkel, Mes Wetterer et Francis Szpiner, souhaitaient, eux, qu'on s'en tînt au strict problème de presse. Dès lors, l'affaire est simple, a soutenu M. Szpiner : M. Stoerkel a eu une information exclusive par un informateur. Il en a vérifié l'authenticité. Il savait que cette pièce avait été versée au dossier. *« Quel journaliste, dès lors, aurait refusé de publier ? D'ailleurs la presse, tant régionale que nationale, notamment* le Monde *du 6-7 décembre, a repris cette information, citant des passages de la lettre. Or on fait un seul procès, à un seul journal, et on lui demande une somme exorbitante. »* C'est, pour Me Szpiner, *« une manœuvre de défense et c'est parfaitement le droit de M. Saint-Jean »*, mais le tribunal ne saurait le suivre et *« prononcera la relaxe de M. Stoerkel »*.

Le tribunal, présidé par Mme Jacqueline Clavery, n'a évidemment pas à donner son avis sur le cas de M. Saint-Jean. Il doit s'en tenir à l'application de la loi — comme le lui a demandé le ministère public, qui n'a fait aucune autre observation — dans une affaire de presse. Jugement le 1er février.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Requête en suspicion légitime contre un magistrat de Nice

Nice. — Une requête en suspicion légitime a été déposée par Me Michel Cardix, membre du Conseil de l'ordre du barreau de Nice, contre un juge d'instruction au tribunal de cette ville, M. François Boisseau.

Selon cette requête que devra examiner la chambre criminelle de la Cour de cassation, M. Boisseau, chargé d'une information ouverte contre un client de Me Cardix, M. Jacky Bérenger, inculpé d'homicide volontaire et détenu à la suite d'une fusillade entre un groupe de malfaiteurs et des policiers italiens survenue près de Milan le 2 juin 1980, conduirait son instruction *« exclusivement à charge »*. Il aurait aussi été amené à interroger un autre avocat de M. Bérenger, Me Chantal Laurens, en des termes tels qu'ils constitueraient une invitation à la violation du secret professionnel de l'avocat.

M. Bérenger nie les faits qui ont motivé son inculpation. Il avait été appréhendé à Nice, le 12 mai 1981 en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par les autorités italiennes. Mais, ressortissant français, il doit être jugé en France. La requête déposée par Me Cardix, fondée sur une procédure exceptionnelle, a été établie à son initiative et sans que le Conseil de l'ordre de son barreau ait eu à en connaître.

Cependant Me Pierre Joselet, bâtonnier en exercice au moment où elle fut déposée, nous a déclaré : *« Tout le monde sait que nous rencontrons des difficultés devant les tribunaux du ressort de la cour d'Aix-en-Provence pour faire respecter les principes du code de procédure pénale. Ces difficultés tiennent à la jeunesse relative de certains juges d'instruction qui peuvent être parfois grisés par l'étendue des prérogatives attachées à leurs fonctions. » — Corresp. rég.*

ÉDUCATION

LES CARRIÈRES UNIVERSITAIRES

Deux syndicats appellent à une grève du 17 au 19 janvier

Après l'annonce d'un nouveau projet ministériel de *« simplification et d'harmonisation »* des carrières des enseignants du supérieur (*le Monde* du 18 décembre), une première réunion vient d'avoir lieu entre les représentants du ministre de l'éducation nationale et des responsables des syndicats d'enseignants. Cette séance de travail n'a pas apaisé les craintes des trois organisations d'enseignants qui y étaient *représentées*.

La Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche (F.N.S.A.E.S.) déclare que *« le recrutement et les carrières des universitaires doivent être organisés de manière à promouvoir les meilleurs aux divers échelons de la hiérarchie avec, évidemment, les responsabilités correspondantes »*. Les responsables de ce syndicat s'affirment cependant d'accord avec la structure en deux corps proposée par le ministre.

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.) rappelle qu'il est favorable à la création d'un corps unique des universitaires et renouvelle les critiques qu'il a déjà formulées au sujet des propositions ministérielles. Ne constatant aucune évolution dans les textes rédigés par la direction des enseignements supérieurs, les responsables du SNE-Sup. appellent les personnels à faire grève du lundi 17 au mercredi 19 janvier et à manifester à Paris le mercredi 19. Ils ont aussi confirmé le dépôt d'un préavis de grève du 31 janvier au 4 février.

Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) demande, lui aussi, à ses adhérents de cesser le travail du 17 au 19 janvier. Les représentants du SGEN, qui appellent à *« une grève unitaire et active »*, regrettent que la discussion sur l'unification des corps des enseignants soit repoussée à la fin du IXe Plan, soit en 1988. Ces deux organisations syndicales de gauche avaient déjà appelé leurs adhérents à cesser le travail les 25 et 26 novembre 1982 pour protester contre les premières propositions ministérielles.

Les habilitations à délivrer des diplômes nationaux sont prolongées d'un an à titre transitoire

Dans une circulaire adressée aux présidents des universités, *Mme* Danielle Blondel, directeur des enseignements supérieurs, annonce son intention de prolonger d'une année *« la validité des diplômes scientifiques et des autres diplômes venant à échéance en 1983, et de limiter les possibilités d'habilitations nouvelles »*.

Les habilitations accordées aux établissements d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes de deuxième et troisième cycle des disciplines scientifiques doivent en effet venir à échéance à la fin de l'année universitaire 1982-1983. Selon Mme Blondel, *« le caractère exceptionnel »* de la période actuelle, marquée par la préparation de la loi relative aux enseignements supérieurs, *« dont l'un des axes principaux est de permettre la modification du champ des filières et des diplômes »*, rend inopportune une large campagne d'habilitation, en 1983. En conséquence, le directeur des enseignements supérieurs précise que *« l'esprit qui présidera à l'examen des demandes des universités ne prendra en compte que les priorités gouvernementales affirmées ou sanctionnera les projets mûrement élaborés »*. L'administration examinera *« attentivement »* les propositions qui répondent à une demande sociale reconnue. La circulaire énumère ensuite les conditions que doivent remplir les dossiers des demandes.

[Au moment de soumettre au Parlement un projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur, les services du ministère s'avisent de n'accorder qu'un nombre limité d'habilitations. Cette démarche est cohérente puisque la future loi prévoit de remplacer les disciplines actuelles par de *« grands secteurs d'activités »* (*le Monde* du 6 janvier).

En période d'attente, la direction des enseignements supérieurs préfère « geler » la situation actuelle. Cette décision n'est pas non plus dépourvue de liens avec des préoccupations financières. Le nombre important d'habilitations accordées l'été dernier avait nécessité des moyens supplémentaires en enseignants. Cette mesure est, en partie, à l'origine des problèmes qui se sont posés à la rentrée universitaire, en raison notamment de l'augmentation de la durée de service des enseignants. — S. B.]

M. JEAN-PIERRE GÉLARD PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DU MAINE

M. Jean-Pierre Gélard, professeur de géologie, a été élu, jeudi 6 janvier, président de l'université du Maine. Il succède à M. Christian Philips, démissionnaire (*le Monde* du 16 décembre 1982). M. Gélard, qui était seul candidat, a obtenu la majorité absolue au second tour. Il enseignait à l'université du Mans depuis octobre 1980.

[Né le 15 octobre 1942, à Paris, M. Jean-Pierre Gélard est un ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Il est agrégé de sciences naturelles. Auteur d'une thèse de troisième cycle sur la géologie du nord-est de la Grande-Kabylie, et spécialiste de tectonique, M. Gélard a mené, jusqu'à son élection, une recherche sur l'étude du bassin du Massif Central et, particulièrement, sur les problèmes du charbon. Le nouveau président de l'université du Maine est membre du SNE-Sup.]

FAITS ET JUGEMENTS

Levée du contrôle judiciaire pour M. Jean Delezon

La chambre d'accusation d'Aix-en-Provence a décidé, jeudi 6 janvier, de lever la mesure de contrôle judiciaire concernant M. Jean Delezon, ancien directeur de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône — successeur de René Lucet — inculpé le 22 septembre 1982 dans l'affaire des fausses factures de Marseille. M. Delezon reste inculpé des chefs de complicité d'escroquerie *et de* corruption et de faux et d'usage de faux ainsi que cinq autres personnes, dont son adjoint, M. Maurice Martelli. La C.P.C.A.M. avait désigné M. Lucien Lecouffre, le 30 septembre, comme directeur par intérim, et le conseil d'administration avait nommé le 16 novembre M. Jean Regal à la direction.

Le commissaire espagnol Ballesteros ne s'est pas présenté devant la justice française.

Le commissaire Manuel Ballesteros, ancien chef du commandement unifié de la lutte anti-terroriste en Espagne, ne s'est pas présenté, vendredi 7 janvier, au cabinet de M. Gilbert Cousteaux, juge d'instruction au tribunal de Bayonne, qui l'avait convoqué en qualité de témoin à propos de la tuerie qui s'était produite dans un bar d'Hendaye le 23 novembre 1980, au cours de laquelle deux personnes avaient été tuées et neuf autres blessées (*le Monde* du 26 novembre 1982).

Trois autres policiers espagnols et un garde civil qui avaient également reçu des citations pour le même jour ne se sont pas présentés. Il avait été établi que le commissaire Ballesteros avait donné l'ordre aux policiers espagnols de relâcher trois personnes appréhendées à la frontière et se révélant être les auteurs de la fusillade du bar d'Hendaye.

Le magistrat instructeur aurait l'intention d'écrire au ministre espagnol de la justice en se référant à la convention franco-espagnole d'entraide judiciaire en matière pénale du 9 avril 1969, qui précise dans son article 9 que *« l'Etat requis* [l'Espagne] *engage le témoin à se rendre à l'invitation qui lui est faite et à faire connaître la réponse du témoin à l'Etat requérant* [la France] ».

● *L'affaire du Coral.* — Les personnes appartenant au comité de soutien aux inculpés de l'affaire du Coral, interpellées après l'évacuation, vendredi 7 janvier, du Palais de justice de Nîmes, ont été remises en liberté dans la soirée. (*le Monde* du 8 janvier). Elles-mêmes entendaient obtenir la mise en liberté de trois des inculpés de l'affaire du Coral.

SCIENCES

LA CHUTE DU SATELLITE COSMOS-1402

Aucun risque de radioactivité anormale affirment les Soviétiques

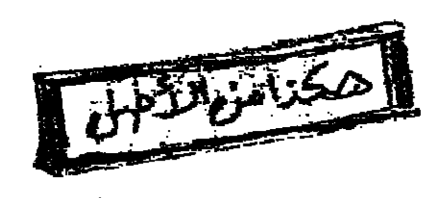
Le satellite soviétique Cosmos-1402, équipé d'un générateur nucléaire fonctionnant à l'uranium enrichi, dont les Américains affirment qu'il a échappé au contrôle des Soviétiques, n'a pas fini d'alimenter la polémique (1). Le dernier épisode en date de cette guerre de communiqués est la publication, vendredi 7 janvier, par l'agence Tass d'une nouvelle mise au point.

« Le 30 août 1982, indique l'agence soviétique, *l'Union soviétique a lancé un satellite artificiel de la Terre, Cosmos-1402, équipé d'une installation énergétique nucléaire pour poursuivre les études de l'espace. Selon les autorités soviétiques compétentes, le 28 décembre 1982, le satellite en question a cessé son existence active et, conformément au programme de vol, sur commande à partir de la Terre, il a été divisé en fragments pour dégager la partie active du réacteur* [environ 500 kilogrammes, dont une cinquantaine de kilogrammes d'uranium enrichi, si l'on en croit certaines informations], *ce qui assure sa combustion ultérieure complète dans les couches denses de l'atmosphère. »* Le niveau de radioactivité, conclut le communiqué, *« restera dans les limites naturelles »*.

En dépit des assurances et des précisions qu'il prétend fournir, le communiqué de l'agence Tass laisse planer une certaine ambiguïté sur les opérations réellement effectuées par les contrôles au sol soviétiques. En effet, il n'y est pas dit de façon claire si le générateur nucléaire de bord a été ou non dissocié en une infinité de petits morceaux qui pourraient alors se consumer totalement au contact des couches denses de l'atmosphère avec pour conséquence une légère augmentation de la radioactivité locale atmosphérique. Dans le passé, en avril 1964, les Américains avaient employé de telles méthodes lors de l'échec du lancement d'un satellite de navigation de l'U.S. Navy. L'événement avait eu lieu à proximité de Madagascar.

Une telle dislocation a-t-elle déjà eu lieu ? Si l'on en croit les déclarations faites par le commandement de la défense aérienne nord-américaine (NORAD), la réponse est négative. Ses experts affirment que Cosmos-1402 serait seulement en trois morceaux, ce qui supposerait que les Soviétiques n'auraient pas encore fragmenté le cœur du réacteur. Une seule chose est certaine : les Soviétiques ont au moins failli sur un point en ne parvenant pas à mettre à feu le moteur qui, habituellement, permet de placer en fin de mission ce genre d'engin sur une trajectoire où il peut rester plusieurs siècles, le temps que les produits radioactifs qu'il contient se désactive suffisamment.

(1) Vingt-quatre satellites de ce type auraient été mis en orbite par les Soviétiques depuis 1967. Après l'incident de Cosmos-954, le 24 janvier 1978, l'U.R.S.S. n'a repris le lancement de tels engins qu'en avril 1980 (Cosmos-1176). Trois autres ont été lancés en 1981 et quatre autres en 1982.



SANTÉ

D'inquiétantes inégalités subsistent dans les moyens affectés aux hôpitaux

souligne M. Mitterrand à Issoire

De notre envoyée spéciale

Issoire. — « *Je suis venu voir ce qu'on ne doit plus voir.* » C'est en ces termes que M. François Mitterrand a commenté sa visite éclair, dans la matinée du vendredi 7 janvier, à l'hôpital-hospice d'Issoire (1) (Puy-de-Dôme) (*le Monde* du 8 janvier). Ce que l'on ne doit plus voir, ce sont des vieillards, valides ou non, amassés dans des salles communes d'un autre âge, privés de toute intimité, de toute possibilité de vie personnelle, soignés au plus juste.

L'hôpital et l'hospice d'Issoire, confondus dans les mêmes bâtiments, symbolisent à la fois, a souligné le président de la République, une situation archaïque qu'il faudra rapidement dépasser et l'avenir vers lequel il faut tendre. L'avenir, ce sont en effet les parties rénovées de l'établissement et le nouvel hôpital jumelé à l'ancien, dont le chef de l'État a rapidement visité le chantier.

Un bloc opératoire, une maternité moderne, un équipement de radiologie y seront implantés, qui rendront moins impérieux les incessants transferts vers l'hôpital universitaire de Clermont-Ferrand, qui sont, à l'heure actuelle, la règle. La rénovation de la partie de l'établissement consacrée aux personnes âgées n'est pas encore programmée.

« *Nous sommes engagés*, a déclaré le président de la République, *dans une politique volontaire d'amélioration de l'équipement hospitalier. Les hospices ont vieilli ; ils ne correspondent plus à ce qu'un pays comme la France doit faire.* » « *J'ai moi-même eu l'expérience des hôpitaux*, a ajouté M. Mitterrand, *j'ai mesuré la tristesse, la misère et l'oubli qui pèsent sur les personnes âgées, en dépit de l'admirable dévouement que je rencontre partout dans le milieu médical, dans le milieu hospitalier.* »

Il subsiste en France, a encore déclaré le chef de l'Etat, « *d'inquiétantes inégalités* » dans la répartition de l'effort collectif à l'égard de la politique hospitalière. En particulier, les effectifs de personnel par malade sont très inégalement répartis entre les établissements, les régions, voire les services, et cela parfois sans justification réelle.

Par cette visite, le président de la République, qui est très soucieux du maintien à domicile des personnes agées, a voulu souligner l'importance qu'il attache à un rééquilibrage du « *tissu hospitalier* » français, en particulier en faveur des établissements de moyenne importance et au profit de réformes à moyen terme. Il n'est pas légitime, par exemple, que les taux d'encadrement des malades en personnel puissent parfois — à discipline équivalente et à charge de travail égale — varier du simple au double, voire davantage. Il n'est pas admissible non plus que subsistent des établissements dont la vétusté est à la fois incompatible avec le respect dû aux malades et ruineux pour la collectivité, notamment en raison des transferts abusifs qu'elle provoque vers les services de malades aigus. En 1982, a indiqué M. Mitterrand, 225 millions de francs ont été accordés en crédits d'investissements à la rénovation des hospices, par rapport à *155 millions en 1981*, soit une augmentation de 50 %. Cet effort, a souligné le chef de l'Etat, ne sera pas ralenti.

Parallèlement, une réflexion de fond sera amorcée sur une meilleure répartition de l'effort collectif dans ce domaine. L'augmentation des coûts hospitaliers n'est pas étrangère à l'irrationalité trop fréquente des affectations en moyens dans les établissements. Il ne s'agira pas d'affecter autoritairement tels personnels jugés excédentaires vers tels hôpitaux trop faiblement dotés, mais d'encourager des rééquilibrages progressifs à la faveur, par exemple, de départs à la retraite ou de mouvements volontaires.

Le président de la République n'a guère abordé, au cours de sa visite dans le Puy-de-Dôme, le thème des réformes hospitalières actuellement envisagées. Il est néanmoins possible d'affirmer que les réunions interministérielles sur ce sujet ne sont pas achevées et que les discussions demeurent ouvertes. En tout état de cause, les délais avancés dans l'avant-projet de décret rendu public en novembre (*le Monde* daté 21-22 novembre 1982) semblent désormais considérés comme trop courts.

CLAIRE BRISSET.

(1) Issoire, dont le député maire socialiste est M. Jacques Lavedrine.

UNE PHOTOGRAPHIE DES MÉDECINS LIBÉRAUX

80 % des praticiens appliquent les tarifs conventionnels sans « dépassement »

La France comptait, en 1981, sur un total de 133 435 médecins, 78 647 praticiens exerçant à titre libéral, ce qui représente une densité de 146 pour cent mille habitants. Ces chiffres, que vient de révéler la Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), marquent une progression légère (3,7 %) par rapport à 1980, après deux années de fort accroissement. La féminisation du corps médical s'accentue. On dénombre 11 326 femmes médecins exerçant à titre libéral (c'est-à-dire 14,4 %). Elles sont plus souvent spécialistes (53 %) que généralistes, alors que 40 % des hommes seulement sont spécialistes.

Depuis 1978, souligne la CNAMTS, les spécialités qui connaissent la plus forte progression sont la dermatologie et les disciplines psychiatriques. Les médecins non conventionnés représentent désormais un très faible effectif : 803 praticiens, soit 1 % des médecins libéraux. Ceux qui ont opté pour le secteur « à honoraires libres » sont 6 051, soit 7,7 %. Les « conventionnés » disposant du « droit permanent à dépassement » diminuent à la fois en nombre (8 865 au lieu de 9 325) et en pourcentage (11,3 % au lieu de 12,3 %). Au total, 80 % des médecins libéraux appliquent la convention sans dépassement (93 % outre-mer).

La caisse publie, d'autre part, un bilan des actes du secteur libéral. En 1981, l'activité des médecins « de ville » a augmenté de 4,7 % : les prix des actes de 12,6 %, et les honoraires remboursables, compte-tenu de la revalorisation tarifaire intervenue en 1981, de 18,2 %. Pour près de 70 %, les consultations sont effectuées par les omnipraticiens. Parmi les spécialistes, ce sont les ophtalmologistes, les gynécologues-obstétriciens et les pédiatres qui réalisent le plus de consultations.

L'activité des radiologues, notamment grâce à l'échographie, et des spécialistes de l'appareil digestif est en forte augmentation. Les visites, quant à elles, sont effectuées presque exclusivement par les omnipraticiens. Ce sont eux qui prescrivent 86 % des achats pharmaceutiques. Un généraliste prescrit, en moyenne, par acte pour 93 F d'achat de biens pharmaceutiques, contre 78 F en 1980, soit une augmentation de 19,2 % en un an (1).

Pour ce qui concerne les honoraires médicaux enfin, la caisse fait remarquer qu'ils ont augmenté de 15,9 % par an pour la période 1979-1981. Les « dépassements » ont contribué à cette augmentation dans la proportion de 1,1 %, les revalorisations tarifaires de 9,4 % et le volume proprement dit des actes de 4,8 %.

C. B.

(1) La caisse souligne que l'activité des dentistes et des sages-femmes est restée stable ou en légère diminution alors que celle des auxiliaires médicaux a fortement augmenté : de 8,2 % chez les infirmiers, 6,1 % chez les masseurs-kinésithérapeutes, 12,1 % chez les orthophonistes et 11,5 % chez les orthoptistes.

TRANSPORTS

Le trafic fluvial de conteneurs entre Strasbourg et Rotterdam se développe rapidement

De notre correspondant

Strasbourg. — Le trafic rhénan du port autonome de Strasbourg aura *connu un nouveau recul l'année passée* (— 10 % par rapport à 1981). Les statistiques précises ne sont pas encore établies, mais le total des entrées et sorties de marchandises avoisinera 10,5 millions de tonnes, 1 million de moins que l'année précédente.

Les dirigeants du port ne se découragent pas pour autant. Le trafic commercial international dans l'ensemble des ports du Rhin a subi lui-même un recul d'environ 5 %. Toutefois le développement de certains courants commerciaux ainsi que les prestations de services aux usagers permettent d'envisager l'avenir avec une confiance raisonnable.

Les responsables de la baisse ? Les potasses et les hydrocarbures. Les premières sont essentiellement réservées aux besoins du marché intérieur français et ne prennent plus le chemin de Strasbourg pour l'exportation. Les excédents éventuels *sont exportés par le port haut-rhinois* d'Ottmarsheim.

L'activité des bassins des produits pétroliers, qu'il avait fallu étendre pour faire face aux 4,5 millions de tonnes d'hydrocarbures expédiées voici quelques années vers l'Allemagne et la Suisse, s'est ralentie. A cela trois causes : le recul général de la consommation, la tendance des acheteurs allemands à se fournir auprès de leurs propres raffineries, le report des acheteurs suisses vers le marché libre de Rotterdam, où les prix sont plus favorables que ceux pratiqués au départ des raffineries alsaciennes.

La permanence de la demande allemande, suisse et belge a permis, en gros, le maintien au niveau des expéditions de *matériaux de construction*, le gravier essentiellement, qui assurent avec 7,5 millions de tonnes les trois quarts du trafic à l'exportation.

Dans cette grisaille que vient alourdir la crise de La Cellulose, dont les installations se situent dans l'emprise du port autonome, les développements significatifs de quelques trafics jettent des traits de lumière. Celui des céréales (+ 30 %) des produits agro-alimentaires (farine, huile, légumes secs, bière), sans oublier les fromages, dont 40 000 tonnes des diverses variétés *qui y transitent chaque année* (dans l'attente de l'exportation dans le monde entier) ont fait cette année encore de Strasbourg la première place française du fromage grâce à d'importantes capacités de stockage réfrigéré.

D'autres infrastructures portuaires commencent à porter leurs fruits, notamment le poste de chargement des conteneurs. Près de six mille cinq cents conteneurs y sont passés. Deux cents entreprises alsaciennes ont contribué à ce trafic, en *progression de 24 % par rapport à* 1981. Ce courant a donné lieu à la création de deux lignes hebdomadaires vers Rotterdam, assurées par les barges et pousseurs de la Compagnie de navigation française sur le Rhin.

JEAN-CLAUDE HAHN.

UN NOUVEAU « TERMINAL » D'AUTOBUS EST MIS EN SERVICE A LA GARE DU NORD

Un « terminal » d'autobus R.A.T.P. sera mis en service le lundi 10 janvier 1983 sur une « dalle routière » construite au-dessus des lignes de banlieue de la gare du Nord à Paris. Groupant les lignes 42 à 49 du réseau d'autobus, ce terminal devrait améliorer les correspondances des trois cent *trente mille voyageurs* de banlieue et cinquante mille voyageurs de grandes lignes qui transitent chaque jour par la gare du Nord.

Avant la création de cette plate-forme, les lignes d'autobus étaient dispersées aux abords de la gare, provoquant des embarras de circulation et des difficultés d'exploitation our la R.A.T.P. Dès 1978, la construction d'une « dalle routière », s'était imposée. D'une surface de 14 500 mètres carrés, d'un coût de 37 millions de francs (valeur 1981) environ, financée par le Syndicat des transports parisiens pour les deux tiers et la région Ile-de-France pour un tiers, cette dalle accueillera, en mai prochain, le service des voitures sans chauffeur et les cars de la S.N.C.F., ainsi que les taxis réservés par téléphone.

L'accès à cette plate-forme se fera par deux rampes de circulation en « site propre », raccordées à la rue de Dunkerque et au boulevard de la Chapelle. Le terminal R.A.T.P. comprend un vaste quai central de 200 mètres de long sur 13 mètres de large qui permet le stationnement simultané de vingt autobus.

Il est relié à la gare de banlieue S.N.C.F., située juste au-dessous, par des accès directs en partie mécanisés ainsi qu'à la salle des échanges souterraine de la Gare du Nord, elle-même en liaison directe avec la gare de la ligne « B » du R.E.R. Une signalisation autobus-S.N.C.F.-R.E.R.-métro urbain facilite le cheminement des voyageurs entre les différentes installations.

Cette mise en service est une des dernières étapes de l'interconnexion des réseaux R.A.T.P.-S.N.C.F. à la gare du Nord. A la fin du mois de mai, les trains tricolores R.A.T.P.-S.N.C.F., qui ont pour l'instant leur terminus à la gare du Nord, circuleront, sans qu'il y ait à changer de quais, entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et Robinson, et Massy-Palaiseau. Le trajet Châtelet-Les Halles-Roissy ne demandera alors que vingt-huit minutes. A la fin 1984, les trains en provenance de Mitry au Nord rejoindront Saint-Rémy-lès-Chevreuse au Sud et l'interconnexion totale des réseaux sera achevée. — O. S.

ÉQUIPEMENT

Lyon et Villeurbanne se chauffent à la fois au charbon, au fuel et aux ordures

De notre correspondant régional

Lyon. — Le réseau de chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne tisse une importante toile sur la rive gauche du Rhône. En inaugurant, vendredi 7 janvier, ce réseau à trois composantes énergétiques (ordures ménagères, charbon et fuel), M. Edmond Hervé, ministre délégué chargé de l'énergie, a insisté sur le caractère « exemplaire » de cette réalisation, qui « *participe à la politique énergétique nationale* ».

Ordures ménagères à Gerland ;charbon dans la centrale de La Doua, sur la commune de Villeurbanne, où était installée une centrale prévue, à l'origine, pour le chauffage de l'imposant ensemble universitaire ; fuel lourd ; sur le cours Lafayette à Lyon : les trois centrales équipant les deux communes sont aujourd'hui reliées. Selon les promoteurs de l'opération (la société Prodith, filiale de la C.G.E.), la mise en commun de ces trois sources diversifiées entraîne pour la communauté urbaine et pour le pays tout entier une économie annuelle de 12 800 tonnes équivalent pétrole (TEP).

Retombée plus sensible pour le portefeuille des usagers :une baisse de 10 % des factures de chauffage pour les privilégiés du chauffage urbain dès 1983. Un cadeau pré-électoral qu'apprécieront tout autant le modéré Francisque Collomb que le socialiste Charles Hernu..., maires de Lyon et de Villeurbanne.

Les deux villes étaient en retard par rapport aux voisins régionaux (Chambéry, Grenoble) en matière de chauffage urbain. Mais aujourd'hui 20 000 « *équivalent-logement* » — une curieuse unité statistique ! — bénéficient des prstations économiques du chauffage urbain « interconnecté ». De plus, des installations techniques de pointe du central du cours Lafayette (*télégestion du réseau*) permettent selon les techniciens d'« *ajuster instantanément la production de chaleur à la demande des abonnés* ».

Selon les prévisions des constructeurs et les souhaits des élus, le nombre des « abonnés chaleur » devrait doubler à l'horizon 1990, et 50 000 foyers lyonnais et villeurbannais pourraient bénéficier alors du réseau.

A l'occasion de la mise en service de l'installation lyonnaise, le ministre délégué chargé de l'énergie a fait le point sur les résultats du fonds spécial de grands travaux, dont la moitié a été consacrée aux investissements d'économie d'énergie. « *Pour ce qui concerne les réseaux de chaleur*, a indiqué M. Edmond Hervé, *l'enveloppe de 340 millions de francs est aujourd'hui engagée en totalité. Elle aura permis les travaux pour plus de 2 milliards de francs décidés depuis la promulgation de la loi créant le fonds spécial le 3 août dernier.* »

CLAUDE REGENT.

CARNET

Naissances

— Maud et Olivier HATZFELD sont heureux d'annoncer la naissance de leurs petits-enfants :

Alice,
chez Denis Hatzfeld et Evelyne, née Molet, le 21 septembre 1982, auprès d'Yves et Maude ;

Myrtille,
chez Jean-François Depreux et Froukje, *née Wiersma*, le 11 octobre 1982, auprès de Capucine, Romarin et Mauve ;

Florent,
chez Marianne Hatzfeld et Pascal Mermet-Bouvier, *le 1er janvier 1983*.
32, rue Pontus-de-Tyard,
21100 Dijon.

Mariages

— Hubert BAUDET
et Patricia BAUDET
et leurs familles, sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, le 31 décembre 1982.

— Thierry VIELLE
et Francine TEBOUL
ont la joie de faire part de leur mariage, célébré à Nicosie le 22 décembre 1982.
Consulat général de France
à Jérusalem.

Décès

— Saint-Eugène. Alger.
M. et Mme Jacques Joseph Bensimon, ses enfants,
Laurence Suzanne,
Brice Philippe et Eric Lionel Bensimon, ses petits-enfants,
Les familles Bensimon, Lépine et Belarche
ont la douleur de faire part du décès de

M. Irénée BENSIMON,

survenu le 28 décembre 1982 à Paris.

L'inhumation aura lieu, le mardi 11 janvier 1983, au cimetière nouveau de Montmorency (rue de Groslay).

On se réunira à 16 heures à la porte du cimetière.

Un car sera tenu à disposition à 14 h 55 très précises, 12, rue Méchain, Paris-14e.

Ni fleurs ni couronnes.

4, rue Voltaire,
95160 Montmorency.

— La famille Bogad et ses amis ont la douleur de faire part du décès de
Hubert-Marie BOGAD,
ancien procureur général
de la cour d'appel du Sénégal,
survenu le 5 janvier 1983 à Saint-Laurent-du-Var (06).
La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 8 janvier, à 10 heures, en l'église de Saint-Laurent-du-Var.
Le corps du défunt sera inhumé dans le caveau de famille à Basse-Terre (Guadeloupe), où repose déjà son épouse.

— *M. et Mme Pierre Brisson,*
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Vantroeyen,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Etienne Brisson
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Brisson,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Louis Brisson,
M. Jean-François Brisson,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Maurice Brunswick,
ses beau-frère et sœur,

ont la douleur de faire part du décès, le 30 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-douzième année de

Mme Jean BRISSON.

L'inhumation a eu lieu le 3 janvier dans la stricte intimité familiale à Malo-les-Bains (59).

14, avenue de Bretteville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. Yves Galifret,
M. et Mme Jacques Granjon,
Mme veuve André Granjon,
Mlle Marie-Christine Granjon,
Sa famille, ses amis, ses collègues
ont la douleur de faire part du décès subit, le 5 janvier 1983, de

Nadine Janine
GALIFRET GRANJON,
professeur à l'université
des sciences sociales de Grenoble.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité à Sivergues (Vaucluse).

87, avenue du Grésivaudan,
38240 Meylan.
(Le Monde *du 7 janvier*.)

— Mme Eliane Géraud,
MM. Claude Géraud, Pierre Géraud,
Pascal Géraud,
ont la douleur d'annoncer la mort de
M. Roger GÉRAUD,
médaillé de la Résistance,
chevalier de la Légion d'honneur,
leur mari et père.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Journaliste à l'Agence européenne de presse, Roger Géraud entre à l'A.F.P. en 1959. Après un détachement au bureau de Londres, il est affecté au service des synthèses des informations générales puis au service politique, où il achève sa carrière en 1981.

Roger Géraud, qui avait participé à la fondation du Syndicat des journalistes Force ouvrière et dont il était un des dirigeants, avait présidé aux destinées de la presse municipale parisienne et, en 1980, de l'Union nationale des syndicats de journalistes.]

— Mme Charles Rossignol, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Charles ROSSIGNOL,
ingénieur principal hors classe honoraire
à la S.N.C.F.,
médaillé Résistance-Fer,
survenu le 18 décembre 1982 à l'âge de soixante-cinq ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Montpellier.

— Kristina Roupert, son épouse,
Cécile et Mohammed Zaki,
Guy Roupert,
ses enfants,
M. et Mme J. Roupert et leur fils,
Le docteur et Mme G. Roupert et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs, nièces et neveux,
Toute la famille et ses fidèles amis,
ont la douleur d'annoncer la mort de
Claude ROUPERT,
avocat honoraire à la cour de Paris,
ancien résistant-déporté,
survenue le 31 décembre 1982 après une longue souffrance. Il repose dans le caveau de famille à Illange (Moselle).
7, rue Dante, 75005 Paris.

— M. et Mme Marcel Salomon
et leurs enfants
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Félix SALOMON,
née Rosalie Hemmendinger,
leur mère, belle-mère, grand-mère,
survenu, le 3 janvier 1983, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
Les obsèques ont eu lieu le 5 janvier 1983 à Strasbourg.
Cet avis tient lieu de faire-part.
104, rue du Théâtre,
75015 Paris.

— Catherine et Roger Van Rogger,
leurs enfants Vincent, Christine et Hélène
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel de leur mère et grand-mère,
Irène ULLERN,
survenu le 24 décembre dernier dans sa quatre-vingt-deuxième année.
Elle fut inhumée à Baladou, dans le *Lot, en toute intimité, le 29 décembre* 1982.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Van Rogger,
Vallongues,
83150 Bandol.

Messes anniversaires

— A la mémoire de

Robert CAMI,
graveur,

une messe sera dite en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois le mercredi 12 janvier *1983, à 11 h 30.*

— Pour le dixième anniversaire de la mort de
Mahmoud AL HAMCHARI,
représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) en France, sa femme Marie-Claude et sa fille Amina demandent à leurs amis de se souvenir et de s'unir à elles par une affectueuse pensée *le 9 janvier 1983*.

Communications diverses

— *Un rassemblement œcuménique.* — Les deux paroisses, catholique de l'Assomption (rue de l'Assomption) et réformée de l'Annonciation (rue Cortambert), qui, depuis plus de dix ans, ont développé des rencontres et des activités en commun, notamment au niveau catéchétique, organisent, pour la première fois, un rassemblement des chrétiens de leurs deux communautés, le samedi *15 janvier 1983*, de 15 heures à 19 h 30, 90, rue de l'Assomption, Paris-16e.

Conférences

— *Les archevêques* de Paris et de Lyon, Jean-Marie Lustiger et Albert Decourtray ont invité quatre personnalités religieuses étrangères à prononcer des conférences sur le thème « *Transmettre la foi aujourd'hui* », chacun parlant deux fois, le samedi à Notre-Dame de Fourvières (Lyon) et le dimanche à Notre-Dame de Paris.

Voici le programme de ces conférences :

8 et 9 janvier : Mgr Dermot J. Ryan (« Dégager les leçons du passé »).

15 et 16 janvier : le cardinal Jozef Ratzinger, ancien archevêque de Munich, *préfet de la* congrégation pour la doctrine de la foi (« Transmission de la foi et sources de la foi »).

22 et 23 Janvier : Mgr Godfried Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles (« Foi chrétienne et blessures de l'homme contemporain »).

29 et 30 janvier : le cardinal Franciszek Macharski, archevêque de Cracovie (« L'épreuve de la foi »). Les conférences seront données le samedi, à 16 heures, à Notre-Dame de Fourvières et le dimanche, à 16 h 45, à Notre-Dame de Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-VIII, lundi 10 janvier, à 14 heures, salle 302, bâtiment A, Mme Anne Denner-Wolfers : « Doctorat sur travaux ».

— Université Paris-X (Nanterre), *mardi 11 janvier, à 13 h 30, salle* des Actes, bâtiment F, M. Christian de Lanzaingheim : « Mathématiques financières et droit des affaires. »

Souvenir

— A la mémoire du maréchal de Lattre de Tassigny, un dépôt de gerbe aura lieu, le mardi 11 janvier, au monument du maréchal, place Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, et, à 18 h 30, à l'Arc de triomphe, l'Association Rhin-et-Danube ravivera la flamme.

Le Monde

culture

THÉATRE

LA PREMIÈRE D'« HAMLET » PAR VITEZ

Chaillot rouge et or

La première d'*Hamlet* — avec Richard Fontana, — mis en scène par Antoine Vitez à Chaillot, c'était, le vendredi 7, presque une inauguration : grande foule des grands soirs, habillée pour l'occasion. Pas cérémonieux comme aux galas des Champs-Elysées ou de l'Opéra, très étudié quand même, peu de cravates, des pulls. Plus de fils lamés que de bijoux. Moins de fourrures que de daim et de cuir. Un pantalon de cuir noir à pinces avec queue de pie des Puces, un serre-tête en paillettes, sinon l'ensemble faisait assez strict.

Un ensemble de gens de théâtre et d'autour du théâtre qui se connaissent et s'embrassent, qui ont attendu, massés devant le panneau translucide barrant le grand escalier pendant que, d'en bas, Claude Bricage prenait les photos-souvenirs. Personne ne s'est énervé, tout le monde savait qu'on était parti pour une course de fond. Le vendredi, ainsi que le samedi et le dimanche, la pièce est donnée dans son intégralité : cinq heures. Les mardi et mercredi, dans son habituelle version abrégée.

Les fins de semaine, donc, le spectacle commence à 18 h 30. A cette heure-là, l'hiver, c'est déjà la nuit. L'atmosphère y est, on n'a pas l'impression d'aller en matinée classique, Le vendredi 7 était une vraie soirée d'inauguration : nous inaugurions la cafétéria, et surtout le new-look de la grande salle : art déco superbe, très sobre, avec des tubulures verticales de néon jaune entre des panneaux pourpres surmontés de médaillons d'or. On ne voit plus les charpentes métalliques noires, et le plafond est barré de tissu en rouleaux, comme des rideaux pas tout à fait relevés. Les larges fauteuils prune sont disposés en gradins, on est revenu à la scène frontale. Une scène blanche dans un cadre blanc, des géométries de blanc et de lumière, avec des effets d'asymétrie qui font penser à Chirico.

Un public où dominent les gens du métier n'est pas forcément le plus facile à vivre pour les comédiens. Pourtant, malgré l'inévitable retard des premières, malgré la durée, le pourcentage des départs en cours de route a été minime. Il y avait la vraie écoute, et à la fin de vrais applaudissements, une vraie chaleur, une bonne douzaine de rappels, Antoine Vitez — cravate rouge, costume sombre parmi les robes de velours, les capes fluides d'or sombre — souriant, détendu autant qu'on peut l'être.

COLETTE GODARD.

★ **Chaillot, 18 h 30 les vendredi et samedi ; 16 heures le dimanche ; 20 h 30 les mardi et mercredi.**

MUSIQUE

LE QUATUOR BÉROFF, AMOYAL, CAUSSÉ, LODÉON

La fougue et la maturité

Beaucoup des jeunes solistes dont s'enorgueillit actuellement l'école française ont heureusement redécouvert le plaisir et la fécondité de la musique de chambre ; on les voit souvent s'associer en des formations diverses, tels Jean-Philippe Collard et Augustin Dumay, qui seront le 13 janvier au Théâtre des Champs-Élysées, Christian Ivaldi, Sylvie Gazeau, Gérard Caussé et Alain Meunier, qui joueront Beethoven et Fauré le 16 au Théâtre du Rond-Point, ainsi que bien d'autres comme Michel Dalberto, Pascal Rogé, Anne Queffélec, etc.

Le jeudi 6 au soir, un groupement nouveau rassemblait Michel Béroff et des « chambristes » acharnés, Pierre Amoyal, Gérard Caussé et Frédéric Lodéon, pour deux grands quatuors avec piano de Fauré et de Brahms dans le cycle d'abonnements de Radio-France. Deux œuvres ardentes, jouées avec la fougue de la jeunesse, mais aussi une maturité de style et un sens du dialogue instrumental — où il faut savoir s'effacer et conduire hardiment tour à tour — tout à fait remarquables, malgré quelques timidités et incertitudes tout à fait normales.

Autant la musique de piano de Fauré soulève encore pour les Français des difficultés insurmontables, autant sa musique de chambre paraît leur être ouverte et familière. La puissance et la générosité du Deuxième Quatuor en sol mineur, *sa joie rayonnante, le tourbillon obsédant des forces du* scherzo, *l'effusion intime de l'*adagio *parfumé des souvenirs de la nature ariégeoise, coulaient de source sans la moindre faute de tempo ou de phrasé. Peut-être seulement le piano de Michel Béroff n'avait-il pas toujours la couleur chatoyante qui fait briller les cordes fauréennes et ajoute un jaillissement dionysiaque à l'architecture.*

En revanche, il convenait parfaitement au Troisième Quatuor en ut mineur, *opus 60, de Brahms, à ce début tragique où les sombres replis d'une âme torturée (le compositeur l'avait commencé au temps de son amour pour Clara Schumann, tandis qu'il songeait au suicide) peu à peu se détendent, se libèrent, l'œuvre gardant toutefois un accent intense et grave. L'autorité de Béroff, les belles sonorités de soliste d'Amoyal, Caussé et Lodéon, à qui Brahms dédie en propre des mélodies admirables, et surtout la ferveur, la tendresse et l'accent qui se dégageaient de ces grandes flambées d'un romantisme puissamment structuré donnaient une superbe image de cette œuvre qui s'élève du drame le plus immédiat à une sorte d'acceptation douloureuse et sereine, sublimée.*

On souhaite aux jeunes Français de persévérer dans cette voie, sachant qu'il faut des années de travail pour atteindre à une pleine communauté sonore, à ce point où les œuvres sont transfigurées par de divines surprises que seule peut créer une entente parfaite. Le moment où un trio, un quatuor, atteint à une personnalité unique.

JACQUES LONCHAMPT.

CINÉMA

« LES FILMS DE MARCEL PAGNOL », un livre de Raymond Castans et André Bernard

La famille

En 1978, Il était une fois... Marcel Pagnol *fut un hommage personnel de Raymond Castans à l'homme, l'auteur dramatique, le cinéaste, le romancier qui était son ami. On y retrouvait, sous la forme d'un « album de famille », Marseille, Paris, la Provence et toute l'aventure humaine de Pagnol, au fil de sa vie et de sa carrière.*

Ce nouvel album, auquel a collaboré le cinéphile André Bernard, est la suite naturelle du premier. Uniquement consacré aux films, il fait la part belle à cent cinquante photographies (certaines sont connues, la plupart sont rares et tirées des collections des auteurs) qui reproduisent, cette fois, la famille cinématographique.

Si les membres de la trilogie marseillaise (Marius, Fanny, César) *connaissent, depuis toujours, une éclatante célébrité, ainsi que les personnages d'*Angèle, Regain *et* la Femme du boulanger, *on redécouvre les interprètes, un Fernandel tragique dans* Naïs, *et les divers visages de Jacqueline Pagnol dans la dernière période. Au cours de cette évocation où apparaissent la continuité des thèmes et des préoccupations d'un véritable auteur de cinéma (qu'elle est loin, la querelle du théâtre filmé !), c'est encore l'amitié qui domine. Une amitié chaleureuse, ajoutant aux travaux d'historiens et de critiques un élan venu du cœur, avec des coups de soleil et des éclairs d'émotion. — J. S.*

★ **Editions Julliard — 160 p. illustrées, 120 F.**

■ **La première projection en Pologne du « Danton » d'Andrzej Wajda a été reportée au 21 mars. Elle devait avoir lieu le 12 janvier, mais le ministre de la culture polonais a argué du manque de sous-titres.**

■ **« Tootsie », de Sidney Pollack est désigné « meilleur film de l'année » par la Société nationale des critiques de cinéma américains, et Dustin Hoffman « meilleur acteur » pour son interprétation dans ce film. L'actrice retenue est Meryl Streep. Le film français « Diva », de Jean-Jacques Beineix figure au palmarès pour la photographie.**

« LE JAPON de François Reichenbach »

Le glouton optique

Comme Claude Lelouch dans le cinéma de fiction, François Reichenbach tient le plus souvent la caméra des très jolis documentaires qu'il signe à intervalles de plus en plus rapprochés. Et il n'a pas manqué l'occasion de nous dire deux ou trois choses qu'il sait du Japon.

Les hommes sont les héros privilégiés, choyés, de cette caméra attentive qui effleure les épidermes comme en une caresse amoureuse. Puis, soudain, venue d'on ne sait où, une présence féminine : une jeune fille met toute sa beauté, toute sa grâce, pour bander un arc. Les bras élancés, la flèche tendue, s'harmonisent en deux lignes parfaitement parallèles.

Le Japon de François Reichenbach — comme on dit *Fellini Roma* — part de l'horreur atomique, le premier champignon en très gros plan et retrouve un peu plus tard d'autres images en noir et blanc, les kamikazes... Reichenbach a su dénicher d'excellents documents, et nous donne là le meilleur du film. Cependant, toutes ces joliesses, le passage de la tradition à la modernité, s'ils nous séduisent parfois comme de somptueux dépliants touristiques — admirables paysages, admirables visages, admirables costumes — nous laissent d'autant plus sur notre soif. Malgré un texte sentencieux égrené par deux voix japonaises et quelques *phrases de liaison*, la coupure est presque totale d'une séquence à l'autre, la gratuité la plus absolue règne.

On regrette que le cinéaste, dépassant sa fascination évidente, n'ait pas tenté une traversée des apparences. Il aurait dû un moment poser sa caméra, regarder véritablement vivre les êtres.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

JACQUES PERRIN DEMEURE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AVANCES SUR RECETTES

Le producteur et acteur Jacques Perrin est renouvelé pour 1983 dans ses fonctions de président de la Commission des avances sur recettes, laquelle sera cette année divisée en deux collèges. L'un sélectionnera les projets de premiers longs métrages, l'autre examinera les demandes émanant de réalisateurs ayant déjà un film à leur actif.

Au premier collège figurent Mme Claudine Arnold, de la Société française de production (membre de la commission en 1979, 1980 et 1982), M. André Balland, éditeur (également reconduit), notre collaborateur Michel Cournot, le cinéaste Claude Lelouch, le comédien Jean Sorel, et Jean-François Stévenin, acteur et réalisateur.

Second collège : l'écrivain Suzanne Prou, les cinéastes Yves Boisset et Jean Marbeuf, le scénariste Jean-Pierre Petrolacci (suppléant en 1982), le critique de *Télérama* Joshka Schidlow (reconduit), et le producteur Philippe Dussart.

Les dotations financières aux avances sur recettes inscrites au budget du ministère de la Culture et du Fonds de soutien à l'industrie cinématographique s'élèvent à 60 millions de francs pour 1983.

■ **Jessye Norman renonce à chanter dans « Ariane et Barbe-Bleue » de Paul Dukas, le 12 janvier, au Théâtre des Champs-Élysées. Elle est remplacée par Khaterine Ciesinski, lauréate du concours international de chant de Paris en 1977.**

INSTITUT

DEUX FAUSSES CANDIDATURES POUR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française a enregistré deux nouvelles candidatures au fauteuil toujours vacant, après deux élections blanches, du duc de Lévis-Mirepoix : celle de Mme Marie-Madeleine Martin, historienne, et celle du photographe Henri Cartier-Bresson. Un télégramme signé de ce dernier est arrivé à l'Académie française, qui a aussitôt accusé réception. Mais... ce n'est pas lui qui l'a envoyé, lui qui nous a déclaré, à propos de l'Académie : C'est *« un pénitencier pour surveiller les libertés de langage »*.

De son côté, l'Agence France-Presse a annoncé la candidature de M. Florent Gaudin, acteur, fondateur d'une feuille d'information qu'il édite lui-même, *Toujours en avance*, et de trois livres. C'est peut-être aussi un gag, en tout cas, il a omis de prévenir l'Académie française.

Les candidats qui s'affronteront le 24 février seront donc au nombre de cinq : outre Mme Marie-Madeleine Martin, MM. Michel Mohrt, Pierre-Jean Rémy, Michel de Saint Pierre et Charles Trénet.

DANSE

LE RETOUR DU PILOBOLUS, au Théâtre de Paris

Ce n'est plus comme avant

Dès l'ouverture de rideau, on retrouve les agencements bizarres des danseurs du Pilobolus, imbriqués par deux ou par trois comme des pièces de puzzle, libérant soudain dans l'espace de grands corps souples et harmonieux. Leur force, leur souplesse, leur dynamisme, soulignés de mines irrésistibles, établissent un courant de gaieté communicatif.

Molly's not dead, paraphrase de la ballade anglaise par trois couples de sexe indéfinissable, n'a rien perdu de sa cocasserie depuis la création en 1978, pas plus que *The empty suitor* (1980), qui établit d'emblée un climat poétique très surréaliste avec des jeux de bâtons *précis et suggestifs, des mirages* anatomiques, des gags clownesques et une séquence acrobatique de Michaël Tracy évoluant sur des rouleaux en des équilibres périlleux.

Avec *Day Two* (1981), un certain désenchantement vient progressivement. On y voit quatre garçons aux muscles de fer et deux filles belles et élancées se livrer à une gymnastique très maîtrisée dans un éclairage orangé de David Chapman. On n'y retrouve pas l'esprit inventif, les cascades de gestes imprévus et baroques des anciens ballets, malgré un finale bien enlevé avec des glissades éperdue dans des éclaboussements d'eau.

Les danseurs du Pilobolus ont toujours l'allure d'étudiants sympathiques et farceurs, la joie de bouger qui avaient séduit le public lors des premiers exploits de la Compagnie réunie autour de Moses Pendleton. Mais l'absence d'Alison Chase et Boby Barnett, le départ de Martha Clarke, se font durement sentir. On a l'impression aujourd'hui d'avoir affaire à de bons exécutants ; le travail collectif ne débouche plus sur des chorégraphies aussi originales.

Le second programme reprendra des petits chefs-d'œuvre comme *Ciona* et *Untitled* (avec ses géantes qui accouchent de petits hommes nus) ; mais il serait dommage que le Pilobolus n'engendre plus que la nostalgie.

MARCELLE MICHEL.

★ **Théâtre de Paris, 20 h 30 ; second programme à partir du 11 janvier.**

FORMES

Les voies intérieures

Jacques Le Noane nous entraîne plus avant dans les forêts de ses rêves éveillés (1). Il y a deux ans, à une semaine près, je le découvrais, avec tout le monde. Déjà, ses toiles (beaucoup de petits formats cette fois-ci), intégralement exécutées dans un état second, révélaient un peintre qui se reconnaît lui-même « un cousin éloigné des surréalistes ». Elles accusent, ces toiles, une autre parenté, tout à fait involontaire celle-là, avec les entrelacs et la confusion des règnes des « Trésors de l'Irlande » du septième siècle.

Mais assez de rapprochements, même avec Tanguy : s'ils baignent l'un et l'autre dans un identique amnios celtique, l'expression picturale diffère. Les résurgences d'un moi véhiculé par les voies intérieures, étonnantes chez un rationaliste de formation scientifique, prennent formes, deviennent lianes verticales qui semblent onduler entre deux eaux, se coiffent parfois de têtes de monstres. D'une constante diversité, pouvant accueillir les échafaudages d'une ville réinventé, elles sont éclairées d'une lumière glauque, souvent animée de vives lueurs. La qualité de la peinture contribue à nous convaincre *de la réalité profonde*, parmi une quarantaine de visions, de *la Naissance de la danse*, rouge et verte, de ce sublime paysage imaginaire *Droit à la liberté*, du défilé de *l'Armée des bonheurs impossibles*, de *l'Eminence noire* sur fond bleu nuit, de ce véritable autoportrait moral, où Le Noane oppose sa sérénité à un monde indéchiffrable et angoissant.

Heureux Guillevic ! Ses condensés de poésie tentent toujours les peintres. Musicienne du silence, Denise Esteban renforce encore, par ses dessins précis et vaporeux, l'intimisme, bien nommé en l'occurrence, du *Blason de la chambre* (Les Presses d'Aujourd'hui). Et Wanda Davanzo, avec des lithographies aux traits épais d'où la couleur n'est pas absente, propose une *Nuit*, destinée aux bibliophiles, celle-là. Du moins ont-elles fourni le prétexte d'une importante exposition de peintures, où son talent culmine (2). Il n'y a pas de trous dans ces grandes compositions où, plus d'une fois, le noir règne en maître et rythme les évolutions des couleurs les plus riches, les carnations des roses et des rouges, les cobalts et les verts — un noir lumineux, volontiers strié de blanc. Captivant spectacle d'*une vigueur* sans violence, aux courbes adoucies. De ces masses chahutées, contrastées, naît l'harmonie.

En revanche, de grands espaces vierges viennent étayer maintes immenses toiles de Paul Jenkins (3), « Américain de Paris » qu'on n'aura certes pas l'outrecuidance de découvrir. Les acryliques fluides et éclatants suspendent dans l'espace ces « phénomènes », comme il les appelle, le gigantesque *Phenomena Samothrace Arch*, par exemple, ou l'ardent *Phenomena Eminence Cardinal*. Pur abstrait, animateur de fêtes joyeuses solidement mises en forme, Paul Jenkins méritait bien au moins une visite. Il est encore temps, puisque l'exposition est prolongée jusqu'au 29 janvier.

Pourquoi les images accumulées au cours des siècles *autour* de la mort ont-elles une vertu tonique ? Moins sans doute à cause de leur attrait morbide, bien réel pourtant — même ces crânes au rire éternel, — que par l'espèce d'exorcisme conjurant une angoisse commune à notre espèce périssable. Ces images, elles, foisonnent dans cette galerie (4), qui a besoin de deux locaux pour les héberger toutes, et les plus percutantes ne sont pas forcément celles du meilleur goût.

Plus d'un artiste contemporain est venu compléter cette incroyable collection : Journiac, Diez, Moreh ect., et « les travaux de Deuil » (Deuil, c'est une commune du Val-d'Oise) de Michel Audureau.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Arcadia, Cour aux antiquaires, 54, faubourg Saint-Honoré.

(2) Le Soufflet vert, 18, rue Ortolan.

(3) Georges Fall, 57, quai des Grands-Augustins.

(4) Charmy l'Envers, 61 et 65, rue Lhomond.

LETTRES

MORT DE L'ÉCRIVAIN VALÉRIE VALÈRE

Valérie Valère vient de mourir à l'âge de vingt et un ans. A la fin de 1978, elle avait publié, à seize ans, un document bouleversant, *le Pavillon des enfants fous* (Stock, collection « Elles-mêmes »), que Christiane Rochefort avait salué dans *le Monde* comme l'irruption d'un écrivain. « *Est-ce que ce ne serait pas la première fois qu'on entend cette voix-là*, écrivait-elle, *cette force-là émanant de la toute-faiblesse ?* » Valérie Valère racontait le séjour qu'elle avait fait, à treize ans, dans un hôpital psychiatrique, où on l'avait enfermée pour anorexie.

Ce texte fut suivi presque immédiatement par un roman, *Malincka ou un jour comme les autres* (Stock, 1979), mettant en scène l'adolescence d'un frère et d'une sœur, incompris des adultes, puis d'un autre roman, *l'Obsession blanche* (Stock, 1981), où l'auteur se peignait en jeune homme que l'écriture abandonne et qui perd avec elle son arme contre la solitude et le sentiment de l'inexistence.

Valérie Valère avait, avec ses trois livres, obtenu une large audience, surtout parmi les jeunes, sensibles à sa voix enfantine. On évalue à près de cinq cent mille les exemplaires diffusés de son œuvre, et son éditeur reçoit encore chaque jour des lettres qui la concernent.

VARIÉTÉS

SIX MOIS DE SURSIS POUR L'HIPPODROME DE PANTIN

La situation est un peu confuse Porte de Pantin : l'avenir de l'Hippodrome n'est pas encore réglé, à quelques jours de la fin du contrat de location du terrain.

Pour des contraintes de chantier, dans le cadre de l'aménagement de La Villette, l'établissement public dirigé par M. Paul Delouvrier avait, en juillet dernier, demandé à M. Jean Richard, propriétaire de l'Hippodrome, de déplacer son chapiteau et de le mettre à l'emplacement de celui qui abrite provisoirement le spectacle d'Henri Salvador. A l'époque, M. Jean Richard avait refusé les propositions de l'établissement public.

L'ouverture de la salle de Bagnolet — consacrée au rock — n'étant prévue qu'en 1985, le ministère de la culture s'est *d'autant plus inquiété* de l'absence momentanée de lieu pour recevoir le rock qu'il a prévu d'installer pour septembre 1983, sous la forme d'un chapiteau, une préfiguration de ce qui pourra être entrepris à Bagnolet.

Des tractations avec Europe 1 pour maintenir sur place jusqu'en octobre son chapiteau ont échoué. Les négociations entre l'établissement public et M. Jean Richard, revenu sur sa première décision, ont entre-temps repris et il semble bien que l'Hippodrome de Pantin, remonté à la place du chapiteau d'Henri Salvador, aura une nouvelle concession de six mois. Des spectacles — comme celui de Julien Clerc — sont déjà programmés. — C. F.

EXPOSITIONS

« Naissance de la Louisiane »

(Suite de la première page)

C'est de là qu'on venait en effet : c'est de sa « Chine », ou du fort de Frontenac sur le lac Ontario qu'en 1682 Robert Cavelier de La Salle était parti avec une petite flotille d'embarcations légères pour rejoindre le Mississippi, fleuve aussitôt baptisé fleuve « Colbert », et atteindre le golfe du Mexique, élevant deci, delà quelques troncs soigneusement équarris et blasonnés en l'honneur du roi nouveau de la nouvelle région, Louis XIV, et baptisant ladite contrée du nom que l'on sait désormais.

Le second voyage devait être un fiasco, en particulier pour Cavelier de La Salle, qui y périt, assassiné, et sans avoir jamais vraiment convaincu ses protecteurs de métropole de l'intérêt de ses découvertes.

Les débuts de cette nouvelle « Nouvelle France » furent donc assez tragiques, et nous laissons au lecteur le soin d'aller chercher plus ample information sur ces infortunes et sur celles qui suivirent, à l'hôtel de Rohan. Mais pour mieux l'inciter à partir à son tour à la découverte de la Louisiane perdue, il convient de souligner d'autres centres d'intérêt, dont il appréciera quelquefois la splendeur.

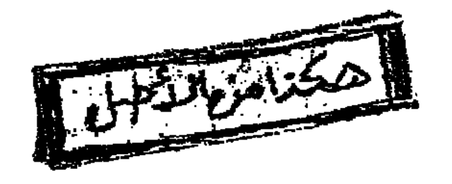
Le premier est celui de l'exploration géographique des territoires nouvellement découverts et conquis. C'est un beau résumé de l'histoire de la cartographie depuis le seizième siècle, et de ses incertitudes. Devant ces tâtonnements en deux dimensions, quelquefois trois, et les instruments qui permirent d'assurer la main des cartographes, cadrans, boussoles, « nocturnolabes », on comprend ses propres indécisions sur les contours du pays Louisiane. Et quand la beauté des documents exposés n'attire pas assez l'attention, c'est qu'ils sont simplement émouvants, d'histoire ou de simplicité. Cela ne suffit pas ?

On peut aussi s'intéresser à l'architecture et à son histoire, et piétiner quelque vingt bonnes minutes devant les plans, élévations ou perspectives des établissements humains qu'à grand peine et à grand renfort de parias on implanta là-bas. Le plus connu reste évidemment La Nouvelle-Orléans, s'il ne fut pas le premier. En faut-il plus ?

Alors il faut reconnaître à l'exposition — qu'on pouvait redouter un peu trop historique, un peu trop portée sur l'étalage d'archives, de documents sévères — qu'elle a su intégrer, ni vu ni connu, c'est-à-dire dans la continuité, l'ethnologie, les sciences naturelles, et les sciences appliquées. Car enfin, avant Robert, avant Louis, avant Law, il y avait-là des hommes, des animaux, des plantes. Et il y avait de surcroît de quoi espérer faire fortune. Indiens, bêtes et cultures y ont trouvé différemment leur compte.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ **Naissance de la Louisiane, hôtel de Rohan, 87 rue Vieille-du-Temple, jusqu'au 28 février.**



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

CONTE CRUEL. — Epicerie (272-23-41), sam., dim. 20 h 30.
UNE MINUTE ENCORE. — Théâtre 14 (545-49-77), sam., 21 h.
INTIMITÉ. — Vincennes, Sorano (374-73-74), sam., 21 h.
AVEC VUE SUR LA MER. — Poissy Carrières, l'Usine-Théâtre (074-70-18), sam., dim., 21 h.
HAMLET. — Chaillot (727-81-15), sam., 18 h 30, dim., 16 h.
LE ROI DES AULNES. — Cartoucherie de la Tempête (328-36-36), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30.
LES HABITS DU DIMANCHE. — Cité internationale, Galerie (589-38-69), sam., 20 h 30.
TROIS FOIS RIEN. — Petit Montparnasse (320-89-90), sam., 21 h 15, dim., 15 h.
DIDEROT A SAINT-PETERSBOURG. — Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), sam., 20 h 30, dim., 17 h.
L'AUTOCENSURE. — Dix Heures (606-07-48), sam., 18 h 30.
UN GRAND AVOCAT. — Mogador (874-33-73), sam., 15 h 30, 20 h 30, dim., 14 h 15.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : sam., dim., 14 h 30 et 20 h 30 : la Vie est un songe ; dim., 14 h 30 : l'Avare ; dim., 20 h 30 : Intermezzo.
ODÉON (325-70-32), sam., 20 h 30 et dim., 15 h : Superdupont.
PETIT ODÉON (325-70-32), sam., dim., 18 h 30 : Comptine.
TEP (797-96-06), sam., 20 h 30 ; dim., 15 heures : l'Oiseau vert ; 20 h : le Carrosse d'or ; Belfagor le magnifique.
PETIT TEP (797-96-06), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : l'Essuie-Mains des pieds.
BEAUBOURG (277-12-35) Cinéma-vidéo : sam., dim., 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films BPI ; sam., dim., à 15 h, 17 h, 20 h : Cinéma D.W. Griffith. ; Concerts : dim., 18 h 30 : Mélodies pour chant et piano d'après P. Eluard.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), *Opérette : dim. à 14 h 30 : la* Veuve joyeuse.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), sam., 20 h 30, dim., 16 h : le Cocu magnifique.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), sam., 21 h, sam. et dim. 16 h : Moi.
ATHÉNÉE (742-67-27), sam., 20 h 30 : Ma Elo (dern.).
BASTILLE (357-42-14), sam., dim., 20 h 30 : Léonce et Léna.
BOBINO (322-74-84), dim., 20 h 45 : la Mort du docteur Faust.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Th. de l'Aquarium (374-99-61), sam., 20 h, dim., 16 h : Correspondance. Théâtre du Soleil (374-24-08), sam., 18 h 30 : la Nuit des rois ; dim., 15 h 30 : Richard II.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), sam., 20 h 30 : Ben Zimet, F. Thiery, Donagan.
CENTRE KIRON (523-54-20), sam., dim., 21 h : Vie et mort d'Arlequin.
CINQ DIAMANTS (588-01-00) sam., 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre, sam., 20 h 30 : les Larmes amères de Petra Von Kant.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), sam., 21 h, dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
DEUX PORTES (361-49-92), sam., 20 h 30 : les Fourmidiables.
EDOUARD-VII (742-57-49), sam., 21 h, dim., 15 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10), sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), sam., 20 h 30 : Valardy 83 ; sam., 22 h, dim., 20 h 30 : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), sam., 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40), sam., 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence ; sam., 18 h 30, dim., 16 h : Vive les femmes. — II : sam., 20 h 30, dim., 15 h : S. Joly.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam., 20 h 30, dim., 15 h : M. Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), sam., 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), sam., 20 h 30, dim., 17 h : La Farce du roi Force.
HUCHETTE (326-38-99), sam., 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon : 21 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), sam., dim., 21 h : Au Bois lacté.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Armaguedon.
LUCERNAIRE (544-57-34), sam., I, 19 h : Moman ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa. — II, sam., 18 h 30 : J. Supervielle (dern. le 8) ; 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MADELEINE (265-07-09), sam., 20 h 45, dim., 15 h : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00), sam., 21 h, *dim., 15 h et 18 h 30 : l'Avantage d'être* constant.
MICHEL (265-35-02), sam., 18 h 15 et 21 h 15, dim., 15 h 30 : On dînera au lit.
MONTPARNASSE (320-89-90), sam., 21 h, dim., 15 h : R. Devos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : Hold-up pour rire.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), sam., 21 h : Intrigues.
POTINIÈRE (261-44-16), sam., 20 h 45 : *Sol : « Je m'égalomane à moi-même ».*
SAINT-GEORGES (878-63-47), sam., 20 h 45, dim., 15 h : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), sam., 20 h 30 : Huis clos ; sam., 20 h 30 : l'Ecume des jours.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), sam., 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles ; 22 h : Chant du monde.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), sam., 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), sam., 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (366-60-60), sam., 20 h 45, dim., *14 h 30 : Famille Fenouillard dare-dare.*

Samedi 8 - dimanche 9 janvier

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, sam., 20 h 30, mat. dim., 15 h : la Fuite en Chine.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), sam., 20 h 30, dim., 15 h : l'Ambassade.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), sam., dim., Le mal court.
THÉATRE DE LA VILLA (542-79-56), sam., 21 h, dim., 17 h : Arlequin valet de deux maîtres.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h 30 : le Retour du héros.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75) sam. 14 h 30 et à 20 h 30 ; dim. 14 h 30 et à 18 h 30 : le Vagabond tzigane.

La danse

THEATRE DE PARIS (280-09-30) sam. 20 h 30, dim. 15 h. : Pilobolus Dance Theater.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) sam. 20 h 45, dim. 16 h : B. Haller.
CASINO DE PARIS (285-00-39) sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : Tino Rossi.
CHEVALIER DU TEMPLE (277-40-21) sam. 21 h et 23 h : R. Bahri.
FIAP (589-89-15) sam. 20 h 30 : Lolo Sy Ny Tariny.
NOUVEAU CHAPITEAU-PORTE DE PANTIN (758-27-43) sam. 21 h, mat. dim. 15 h : H. Salvador.
OLYMPIA (742-25-49), sam. 21 h, dim., *14 h 30 : Popeck (dern.).*
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) dim. 14 h et 17 h 30, sam. 20 h. Ch. Goya.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) sam. 17 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 15 et 17 h 30 : Cirque de Moscou sur glace.
SPLENDID (208-21-93) sam., dim., *20 h 30 : Yves Leveque.*
THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), dim. 15 h, sam. 20 h 30 : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) sam. dim. 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.

Les concerts

SAMEDI 8 JANVIER

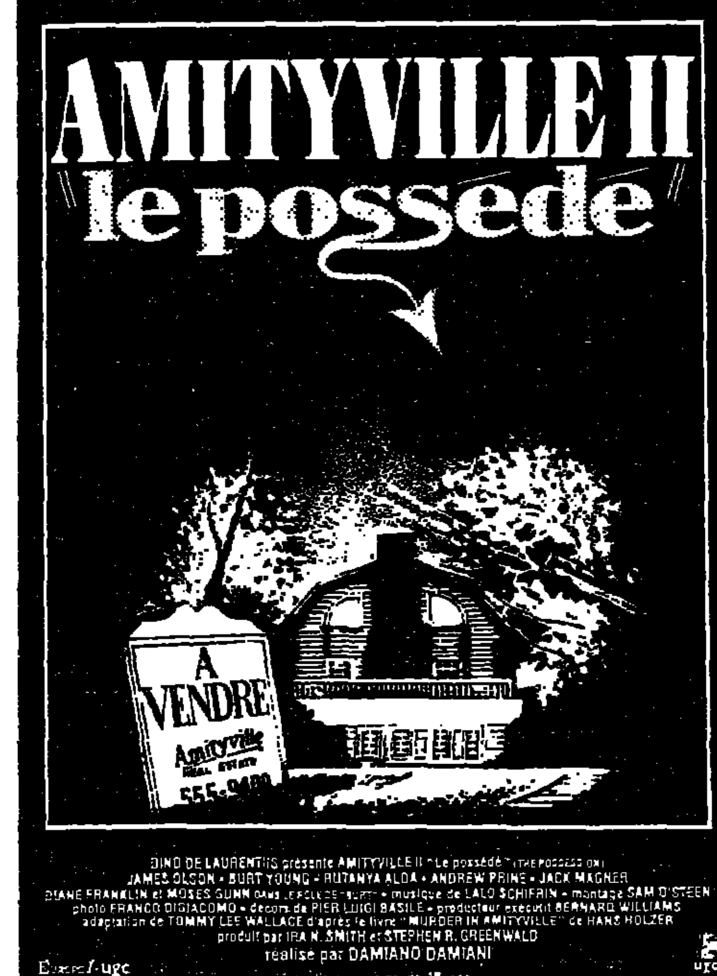
***RANELAGH**, 16 h 30 :* Ensemble de Venezia (Vivaldi, Malipiero, Rossini, Bottesini).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : F. Fujiwara, J. Rouvier (Brahms, Bach, Stravinski).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : F. Layer (Schubert, Debussy, Chostakovitch).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 19 h : Deutsche Statsoper Berlin, dir. O. Suitner/S. Kurz (Wagner).
THÉATRE DE PARIS, 18 h : E. Aellio.
FIAP, 20 h 30 : G. et Ch. Andranian, L. Blay, Ch. Roca (Beethoven, Chopin, Rachmaninov...).

DIMANCHE 9 JANVIER

NOTRE-DAME, 17 h 45 : H. Meyer (Perotin, Marcello, Mozart...).
SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h 30 : *N. Pien (Bach).*
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : P. Aegerter (Mozart, Beethoven, Franck, Schubert).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 19 h : voir le 8.
THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : R. Pidoux, J.-Cl. Pennetier (Kodaly, *Mendelssohn).*
CONCIERGERIE, 17 h 30 : R. Pasquier (Bach).
ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, *17 h : Chœur et ensemble instrumental* de l'oratoire, dir. : P. Picard (Britten).
AMERICAN CHURCH, 18 h : B. et *A. Ware (Schumann, Debussy, Weber...).*
ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 17 h : Orchestre et chœur de Saint-Céré, dir. : E. Maes, M. Piquemal (Dvorak, Poulenc).
HOTEL DE GALLIFFET, 16 h : Ensemble de Venise (Vivaldi, Rossini, Bottesini).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30, (Sam.) J. Caroff.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, (Sam.) Macadam Cow-Boys.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, (Sam., Dim.) R. Boni + invités.
FORUM (297-53-39), 20 h 30, B. Wilen, Diese 440 ; (Dim.) A. Shepp Quartet.
NEW MORNING (523-51-41), (Sam.) 21 h 30, M. Urbaniak.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30, (Sam.) Swing at six.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), (Sam., Dim.) 23 h : P. Tonolo, A. Jean-Marie, R. del Fra, Ch. Bellonzi (dern.).
SLOW CLUB (233-84-30) (Sam.) 21 h 30 : M. Laferrière.



cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI 8 JANVIER

15 h : Show People, de K. Vidor ; 17 h : le Rôti de Satan, de R.W. Fassbinder ; 19 h : carte blanche à W.K. Everson : The Devil commands, de E. Dmytryk ; *21 h : hommage à F. Zinnemann :* c'étaient des hommes.

DIMANCHE 9 JANVIER

15 h : Champagne Charlie, d'A. Cavalcanti ; 17 h : Futures Vedettes de M. Allégret ; 19 h : carte blanche à W.K. Everson ; Deanna mène l'enquête ; 21 h : hommage à F. Zinnemann : Le train sifflera trois fois.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI 8 JANVIER

15 h : Tartuffe, de F.W. Murnau ; 17 h : la Belle et la Bête, de J. Cocteau ; 19 h : La famille dans le cinéma japonais : le Matin de la famille Osone, de K. Kinoshita ; 21 h : les Sœurs de la famille Makioka, d'Y. Abe.

DIMANCHE 9 JANVIER

15 h : la Poupée, d'E. Lubitsch ; 17 h : la Tendre Ennemie, de M. Ophuls ; 19 h : La famille dans le cinéma japonais : les Sœurs du quartier Nishijin, de K. Yoshimura ; 21 h : Eclair, de M. Naruse.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
ANNIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Ambasse, 8e (359-19-08). — (V.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (532-52-43) Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, *15e (322-19-23) ;* Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murats, 16e (651-99-65) ; Images, 18e (522-47-94).
LA BARAKA *(Fr.) : Paramount Marivaux,* 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA BOUM 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; *Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ;* Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). — (V.f.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).



« CORRESPONDANCE » d'après E. VITTORINI et d'après F. KAFKA par le Théâtre de l'Aquarium, à la Cartoucherie (374-98-61), jusqu'au 16 janvier prochain.
« Le théâtre frôle un miracle d'intelligence, de beauté. Un grand soir. »
Michel COURNOT. *(Le Monde).*

BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Cluny Palace, 5e (534-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA COLLÉGIENNE PREND DES VACANCES (It.) (**) (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; *Marignan, 8e (359-92-82)* ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Ambassade, *8e (359-19-08).*
DINER (A., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES FILMS NOUVEAUX

AMITYVILLE, LE POSSÉDÉ (**), film américain de Damiano Damiani. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, *12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins,* 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LE BRACONNIER DE DIEU, film français de Jean-Pierre Darras. Gaumont *Halles, 1er (297-49-70)* ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-80) ; Français, 9e (770-33-88) ; *Maxéville, 9e (770-72-86)* ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).
LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH, film français. Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
JOURNAL DE CAMPAGNE, film franco-israélien d'Amos Gitaï. Saint Séverin, 5e (354-50-91) ; Républic Cinéma, 11e (805-51-33).
PIRANHAS II (*), film américain de *James Cameron. V.o. : U.G.C.* Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).
DANTON, film franco-polonais d'Andrzej Wajda. Gaumont Halles, *1er (297-49-70)* ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — (V.f.) : Arcades, 20e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (364-51-98).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e *(758-24-24)* ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-*André-des-Arts, 6e (326-48-18).*
FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU *(Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).*
HECATE (Fr.) (*) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Calypso, 7e (380-30-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné-Beaubourg, 2e (271-92-36), hor. spéc. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), hor. spéc.
LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).
MORA (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
MUTANT (*) (A., v.o.) : Marbeuf, 8e *(225-18-45). — V.f. : Rex, 2e* (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
NE SOIS PAS TRISTE (Sov., v.o.) : Cosmos, *6e (544-28-80).*
NEW-YORK 42e RUE (A) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : 14 Juillet-Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; *14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).* — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Louxor Pathé, 10e (878-38-58).
OPÉRATION GREEN ICE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PIRATE MOVIE (Aus., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Maxéville, 9e* (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).
QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
S.A.S. A SAN-SALVADOR (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).
SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
TELL ME (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
TIR GROUPÉ (*) (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
TRON (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (mer., jeu.) (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

SPECTACLES

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 7e (770-47-55).
CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.f.) (**) : Arcades, 2e (233-39-36).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
FEMME OU DEMON (A., v.o.) Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).
GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Saint-Ambroise 11e (700-89-16).
HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Montmartre 18e (606-34-25).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).
LE LAURÉAT (A., v.o.) Quartier-Latin, 5e (326-84-25).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32).
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LE MEPRIS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PAPA D'UN JOUR (A.) : Marais, 4e (278-47-86).
PAPILLON (A., vf.) (*) Capri, 2e (508-11-69).
PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Espace-Gaité, 14e (327-95-94).
PASSION (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LA POURSUITE IMPITOYABLE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 1er (225-18-45).
LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA STRADA (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-47-62).
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
THE ROSE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-31) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (542-67-42).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).
WANDA (A., v.o.) St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

COMMUNICATION

EUROPE 1 ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La station organise des débats dans vingt-quatre villes

Du 9 janvier au 25 février, Europe 1 a décidé, en collaboration avec l'hebdomadaire *Le Point*, de consacrer la majeure partie de ses émissions d'information aux élections municipales, qui ont lieu les 6 et 13 mars.

Tout d'abord, son « *Club de la presse* » recevra, le dimanche, de 19 heures à 20 h 15, les leaders politiques : MM. *Lionel Jospin* (le 9 janvier), Valéry Giscard d'Estaing (le 16), Georges Marchais (le 23), Jacques Chirac (le 30), Paul Quilès (le 6 février), Raymond Barre ou Jean Lecanuet (le 13) et Pierre Mauroy (le 20).

Ensuite, la station organisera et retransmettra chaque soir (du lundi au jeudi), de 19 h 30 à 20 h 30, un débat en direct d'une ville de province, avec les personnalités locales (dont sept ministres). Du 21 au 24 février, ce sera le tour de la région parisienne. Vingt-quatre villes — dont Lyon et Marseille — ont été retenues, en fonction des enjeux qu'elles représentent dans ces élections municipales.

Enfin, une « page spéciale », d'environ huit minutes, sera insérée dans les journaux de la matinée. A 7 heures : résultats d'un sondage réalisé, dans la ville du jour, par l'IPSOS ; à 7 h 30 : tendances du jour, meetings, interviews et « petites phrases », présentation de la ville et des candidats participant au débat du soir ; à 8 heures : analyse de la situation politique générale ; 13 heures : tableau électoral du département et de la région concernés, brossé par le correspondant d'Europe 1. Pour sa part, *Le Point* publiera, chaque semaine, durant cette période, six pages consacrées à ces élections.

Cet effort particulier d'Europe 1, ont précisé son directeur général, M. Jacques Abergel, et les journalistes responsables de l'opération (dont Philippe Gildas, Gérard Carreyrou et Jean-Claude Dassier), s'inscrit à la fois dans la volonté de décentralisation de la station et dans sa vocation de radio de l'information politique. Sans cacher que les périodes électorales constituaient pour Europe 1 une occasion très opportune pour redresser les taux d'écoute...

EN BREF

CANADA

Début de la télévision payante

Le 1er février, les Canadiens vont connaître les joies de la télévision payante. Sur les quarante-huit projets présentés, six services ont reçu l'autorisation de transmettre leurs programmes, par l'intermédiaire du satellite Anik C, à une soixantaine de réseaux câblés locaux. Deux millions de foyers pourront ainsi recevoir, moyennant un abonnement de *15 dollars (82,50 F) par mois* et par service, des programmes comprenant des films, des variétés et du sport. Un de ces services, C Chanel, se spécialise dans les programmes culturels. Worldview, couvrant la région de Vancouver, diffusera, lui, des programmes destinés aux minorités ethniques.

ÉTATS-UNIS

Le cinéma investit le câble

Trois grandes compagnies hollywoodiennes (Warner, Paramount et M.C.A.) viennent de s'associer pour prendre une participation majoritaire dans The Movie Channel, qui diffuse des films sur le câble à plus de deux millions de foyers américains. Cette opération est destinée à concurrencer Home Box Office, le premier réseau de *télévision* payante américain avec ses onze millions d'abonnés. La riposte ne s'est pas fait attendre : Home Box Office s'est allié avec Columbia et la chaîne C.B.S. pour constituer une société de production de films destinés à devenir une nouvelle « major compagnie ». On prévoit aux États-Unis que, en 1985, les ventes de films aux réseaux câblés dépasseront les recettes de leur exploitation en salles de cinéma.

BELGIQUE

Des rivales pour la radio-télévision nationale

Selon un sondage publié par le quotidien *la Libre Belgique*, les chaînes de télévision étrangères et les radios libres concurrencent de plus en plus fortement la radio-télévision belge francophone (R.T.B.F.). L'ennemi numéro un serait la chaîne luxembourgeoise R.T.L., en tête toute la journée des indices d'écoute par tranche horaire à l'exception de l'espace 19 heures-21 heures, correspondant au journal de la R.T.B.F. D'autre part, si 31 % des personnes interrogées déclarent avoir regardé « *à un moment ou, un autre* » la télévision nationale, 27,5 % lui ont préféré R.T.L., 22,3 % l'une des trois chaînes françaises. Sur le plan de la radio, ce sont les stations libres, qui, dans l'ensemble, se révèlent plus écoutées, 39 % des auditeurs déclarant les avoir entendues au cours de la journée, contre 30 % pour la R.T.B.F., et 18 % pour les radios étrangères comme Europe 1 et R.T.L.

M. DENIS HUERTAS DIRECTEUR-GÉRANT DU « HAVRE-LIBRE »

Le conseil des associés du quotidien *le Havre libre*, réuni le 5 janvier, a désigné M. Denis Huertas comme directeur-gérant du journal, à la suite du décès de M. Roger Mayer.

Ancien directeur du quotidien *Centre-Presse*, M. Denis Huertas était le candidat soutenu par M. Robert Hersant, principal actionnaire du quotidien havrais.

SPORTS

ABANDONS DE B. DARNICHE ET DE D. BALAVOINE DANS LE RALLYE PARIS-DAKAR

Bordj-Omar-Driss (Algérie) (*A.F.P.*). — La caravane s'amenuise au fur et à mesure que le rallye Paris-Alger-Dakar progresse dans le désert, au sud de l'Algérie. Ainsi, vendredi 7 janvier, une vingtaine d'abandons ont été enregistrés dans l'épreuve spéciale de 429 kilomètres, disputée entre Chebaba et Hassi-Bel-Guebbour. Parmi les éliminés les plus connus, on trouve Bernard Darniche, l'ancien vainqueur du rallye de Monte-Carlo, qui a cassé le pont de sa Datsun Patrol, mais aussi le chanteur Daniel Balavoine ou le tennisman Jean-Louis Haillet. Le Belge Gaston Rahier (B.M.W.), en tête du classement motos, est tombé en panne après 100 kilomètres et n'avait toujours pas rejoint l'arrivée à la nuit tombée. Selon certains concurrents, il aurait fait demi-tour à bord d'un véhicule.

Rahier cède donc sa première place à Philippe Vassard (Honda XLR), vainqueur de sa deuxième étape consécutive en 4 h 18 min. Pour la première fois, Jacky Ickx et Claude Brasseur (Mercedes 280 GE), qui dominent dans leur catégorie, sont allés plus vite que les motos en mettant quatre heures. Au classement général, Vassard précède deux de ses coéquipiers : Gilles Desheulles, de 15 min. 44 sec., et Bernard Rigoni, de 44 min. 27 sec. Au classement des automobiles, Ickx possède 7 min. 57 sec. d'avance sur Jaussaud-Da Silva (Mercedes 280 GE) et 20 min. 9 sec. sur Trossat-Briavoine (Lada).

FOOTBALL. — *La Fédération internationale de football association (FIFA) vient d'annoncer que quatre pays — le Canada, le Brésil, le Mexique et les États-Unis — avaient fait acte de candidature pour pallier la défaillance de la Colombie pour l'organisation de la Coupe du monde 1986. Après une visite dans chacun des pays candidats, la FIFA fera son choix le 20 mai à Stockholm.*

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. — SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Samedi 8 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Dallas
Le feuilleton « interminable » débute la soirée du samedi. Les héros ne seront pas pour autant plus gentils. Mieux, la chance semble être avec J.-R.
21 h 25 Droit de réponse
Émission de Michel Polac : Service et astrologie, avec J.-J. Pauvert et C. Bretécher, M.-C. Barrault.
22 h 45 Le cinéma soviétique contemporain : Fragments.
Carnet de voyage d'un acteur français. F. Marthouret, réalisation C. Coudere.
Carnet de voyage d'un comédien français. François Marthouret, à la découverte de la production cinématographique soviétique : extraits des œuvres de Nikita Mikhalkov, Gleb Panfilov, etc.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Avec Annie Cordy, Gérard Lenorman, Yannick Noah, Roger Couderc, etc.
21 h 50 Téléfilm : la Troisième Guerre mondiale.
De D. Greene. Avec D. Soul, R. Hudson, B. Keith et K. Hellman.
Politique-fiction : en décembre 1987, un commando soviétique prend d'assaut la principale station de pompage pétrolier en Alaska. La troisième guerre mondiale nucléaire est lancée.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Finale internationale du Grand Prix de la chanson d'outre-mer 1982
Réal. D. Sanders.
Guadeloupe : Je veux être musique, par J. Courta ; Martinique : Concerto pour l'oiseau et la fleur, par J. Beroard ; Guyane : Rivière de légende, par Jorland ; la Réunion : Chante pour ton île, par J. Sery ; Nouvelle-Calédonie : Pour toi ce slow, par A. Panatte ; Wallis-et-Futuna : Anusia Sii Fisil Ahan, par le poupe Tala Mohe ; Tahiti-Polynésie française : Ahi Ri A'e, par E. Tefana ; Saint-Pierre-et-Miquelon : Feu de camp, par A. Lafitte.

22 h 35 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Festival de Prades : « la Truite », de F. Schubert, avec M. Boussinot, violoniste ; M. Dupouy, alto ; L. Dupouy, alto ; L. Rose, violoncelliste ; G. Lauridon, contrebasse, et A. Wole, au piano.

FRANCE CULTURE

20 h L'homme de solitude, ou José Carnaval poète, de M. Schilovitz, réal. C.-R- Manuel. Avec C. Nicot, F. Maistre, M. Thierry...
21 h 25, Bonnes nouvelles, grands comédiens : les Premières Lumières du soir, de J. Guilloneau, lu par Sami Frey.
22 h Ad-lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de la Salle Gaveau à Paris) : « Symphonie no 3 en ré majeur », de Schubert ; « Sarabande », de Debussy ; « Danses allemandes », de Schubert ; « Symphonie no 14 pour soprano, basse et orchestre de chambre opus 135 », de Chostakovitch, par le Nouvel Orchestre philharmonique : dir. F. Layer : sol. F. Palmer, A. Saciuk.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : la Nuit des griots, en direct de la Maison de la Culture du Havre.

Dimanche 9 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h Émission islamique.
Mohammed le messager de Dieu.
9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée avec la paroisse Saint-Jean de Montmartre (Paris 18e).
Prédicateur : Père P. Turquais.
12 h Coupe du monde de ski à Morzine.
Première descente hommes.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Star Trek.
14 h 30 Sports Dimanche.
Ski, patinage, tiercé (et à 16 h 10).
15 h 40 Série : Arnold et Willy.
17 h Pour vous.
18 h Les animaux du monde.
La neige et la plume (deuxième partie).
18 h 30 Jeu : J'ai un secret.
19 h Le magazine de la semaine : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay, le journal de la semaine, la télévision des autres : rétrospective 82 ; le grand témoin : M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T ; une enquête sur l'espionnage en Angleterre ; un reportage sur la présence soviétique en Afghanistan ; des interviews réalisées en Corse.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : les Choses de la vie.
Film français de C. Sautet (1970), avec R. Schneider. M. Piccoli, L. Massari, G. Lartigau, J. Bouise. (Rediff.)
Dans les heures précédant son décès, conséquence d'un grave accident d'automobile, un homme de quarante ans revoit son passé, les problèmes sentimentaux qui se posaient à lui.
22 h Pleins feux.
Magazine d'actualités culturelles de J. Artur et C. Garbisu.
« Un Grand Avocat », de Henri Denker, mise en scène de Robert Hossein, au théâtre Mogador ; « la Dixième de Beethoven », de Peter Ustinov, mise en scène de Philippe Rondest, au Théâtre de la Madeleine ; « Carmen », opéra de Georges Bizet, mise en scène de Piero Faggioni, etc.
22 h 30 Court métrage : Rêve de valse
De J.-P. Prévost et J. Lagier.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h Gym Tonic.
(Et à 10 h 45).
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : L'homme qui tombe à pic ; 15 h 20, l'École des fans ; 15 h 55, les Voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : le Mythomane.
18 h Dimanche magazine.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés.
Emission de Jacques Chancel.
Chants d'Aragon : hommage au poète et romancier disparu le 24 décembre 1982. Avec Isabelle Aubret, Marc Ogeret, Catherine Sauvage, Marcel Amont, etc.
21 h 40 Document : Les grands travaux du monde.
Le chantier de la baie James, de J. Labib et B. Soulier (prix de la Fondation de France 1982).
22 h 35 Magazine : Désir des arts.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images de ...
10 h 30 Mosaïque.
17 h Feuilleton : Rocambole.
17 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.
18 h 45 L'écho des bananes.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill
20 h 35 Arts et révolution à Cuba.
Première partie, émission de U. Karvelis, réalisation ; M. Treguer.
Une visite de La Havane au son des guitares, une tournée des artistes qui ne tarissent pas d'éloges sur le régime de Fidel Castro. Un modèle de fadaises et de naïvetés en tout genre.
21 h 35 Court métrage français.
L'Apache, de J.-L. Benoit et Jardin d'enfance d'O. Barthélemy.
22 h Journal.
22 h 35 Cinéma de minuit : Règlement de comptes.
Film américain de F. Lang (1953), avec G. Ford, G. Grahame, J. Brando, A. Scourby, L. Marvin, J. Nolan. (V.o. sous-titrée. N.)
Un sujet de film noir traité comme une tragédie. En dénonçant des tares sociales, Fritz Lang reprenait ses grandes idées de la justice, de la haine et de la vengeance. A l'époque de la sortie en France, la rigueur de son style ne fut pas comprise.
24 h Prélude à la nuit.
Suite pour deux trompettes de J.-J. Mouret par l'ensemble La Follia.

FRANCE-CULTURE

14 h 5, La tragédie de l'homme, de I. Madach, réalisation B. Horowicz. Avec R. Murzeau, F. Marthouret, B. Agenin...
17 h 30 Rencontre.
18 h 30 Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Pierre Mabille, rebelle du merveilleux.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Abécédaire, par J.-L. Rivière (Indulgence ; le Maître et l'hystérique ; le Monologue d'Adramelech).

FRANCE-MUSIQUE

14 h 4, D'une oreille l'autre ; œuvres de Haydn, Schubert, Rachmaninov, Brahms, Martinu, Schönberg.
17 h, Comment l'entendez-vous ? La dernière manière de Beethoven ; par J.-P. Aron ; œuvres de Beethoven.
19 h, Jazz vivant ; concert à l'Espace Cardin avec le quartette de J.-L. Barbier et L. Konitz et le trio de M. Petrucciani.
20 h, Les chants de la terre : la musique traditionnelle.
20 h 30, Concert ; (échanges internationaux) : « Symphonie no 3 en mi bémol majeur op. 55 » de Beethoven », « Schelomo » de E. Bloch, « Afternoon of infinity » de Schwanter, par l'orchestre symphonique de Saint-Louis sous la direction de L. Slatkin avec Z. Nelsova au violoncelle.
22 h 30 La nuit sur France-Musique. ; 22 h 30, Musiques de nuit ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Un voyage en hiver.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 9 JANVIER

— *M. Jack Lang*, ministre de la culture, est invité à l'émission « Le grand jury-R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L. à 18 h 15.

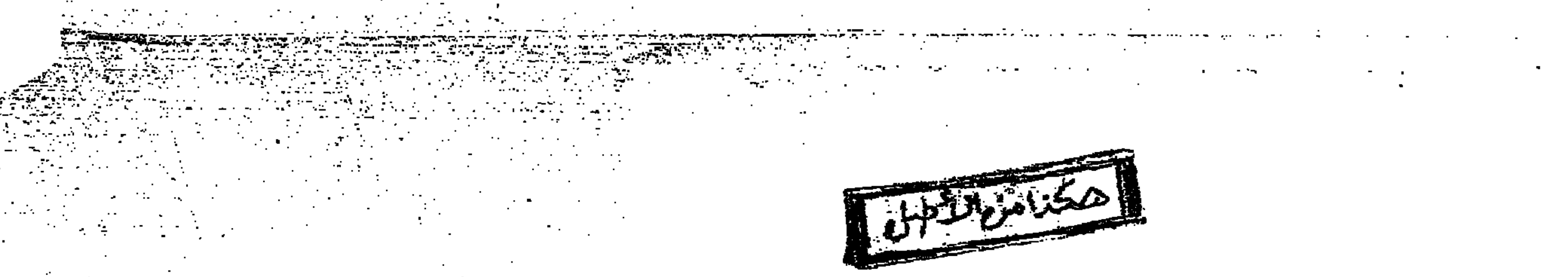
— *M. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., est le grand témoin du magazine « Sept sur sept », sur TF 1 à 19 heures.

— *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., participe au « Club de la presse », sur Europe 1 à 19 heures.

LUNDI 10 JANVIER

— *M. Christian Pinaudeau*, directeur de la Maison de la forêt de Bordeaux, est l'invité de l'émission « Plaidoyer » *sur* R.M.C. à 8 h 30.

— *M. Michel Rocard*, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, est reçu à l'émission « Face au Public » sur France-Inter à 19 h 15.



INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3359

HORIZONTALEMENT

I. Cabine de luxe pour voyageur haut placé. Certaines girouettes la retournent pour être dans le vent. — II. La corruption le fait virer au marron. *On la donne dans l'espoir qu'elle sera partagée.* — *III.* Personnel. Dès qu'elle s'arrête de voler, c'est pour piquer tout ce qu'elle trouve. Sa dame pénétrait certains dessous à la cour royale. — IV. Dans une rivière dont l'eau manque de pureté. *Constata* après s'être retrouvée à poil que sa poitrine était tombée bien bas. Suprême recours des cœurs solitaires. — V. « Pied-noir. Royaumes des lads aux sujets parfois couronnés. Mercure. — VI. Note. Célèbre inconnu. Écus chez Ceausescu. — VII. Attribut académique de Daniel-Rops ou partie de l'une de ses œuvres. Manifestation du névropathe. Note. — VIII. Préposition. Ses mamelles sont entrées dans l'histoire. Personnel. — IX. Bernanos ne leur fait pas respecter la règle du silence. Émetteur clandestin. — X. Odeur d'hérétique. Fait souvent une mauvaise copie de ce qui est original. D'un caractère peu porté à la réflexion. — XI. Zéros absolus. Toile ou sujet dépourvu de toute étoffe. Agit en ultra de l'amour. — *XII.* Son coup est secourable ou agressif. Guide de la main du Guide. — XIII. Elles ont généralement meilleure mémoire que leurs obligés. — XIV. Point dans la roture. *Lit* de milieu espagnol. *L'ère* du plastique l'a condamné à l'asphyxie. — XV. Alternative. Éclairer ceux qui manquent de courant.

VERTICALEMENT

1. S'allume en un éclair pour disparaître aussitôt *en fumée.* Faire bénéficier d'un arrangement convenable. — 2. Voit toutes les choses d'un mauvais œil. Expression propre à faire bondir. Sans dessus ni dessous. — 3. *Cesse d'être musical quand il* prend un accent grave. Note. Sommité médicale aux nombreux disciples. — 4. Corde ou trombone. Armer contre les coups du sort. — 5. *Lieu d'évolutions lacustres d'un* fameux canard. Titre abrégé pour l'auteur de « la Case de l'oncle Tom ». Dessert. — 6. Relatif. Vieux bouchon fleurant le picrate. — 7. Fait *rougir aussi bien* les libertins que les chastes jouvencelles. Fourragère. — 8. Se froncent quand on est *froissé. Perception où les feuilles* jouent un rôle important. — 9. Embarqua les grues, mais laissa les maquereaux se débrouiller seuls. Quart de pinard. Privilégié d'autrefois. Su*jet sur lequel la discrétion* est de bon ton. — 10. Forme d'avoir. Est, à la fois, tordante et casse-pieds. — 11. Marché conclu jusqu'à la mort. Montagne de Palestine. Un élément très goûté du roussin. — 12. Œuvres des disciples de saint Fiacre. Religieuse marocaine. Possessif. Person*nel.* — 13. *Colline hiérosolymite.* Note. Glace causant une sensation de froid pour une personne sur l'hiver. — 14. La blanche est naturelle et la noire altérée. Avec lui, il y a à *boire* et à *manger.* — *15. Qui fait dé*sormais partie de la compagnie. Divise ou multiplie.

Solution du problème n° 3358

Horizontalement

I. Crevettes. — II. Ruminer. — III. Imper. *Oil.* — IV. Tir. *Utile.* — V. Enumère. — VI. Rani. Il. — VII. Intérêts. — VIII. Ute. Eliée. — IX. Ut. Lard. — X. Iriserai. — XI. Do. Rasent.

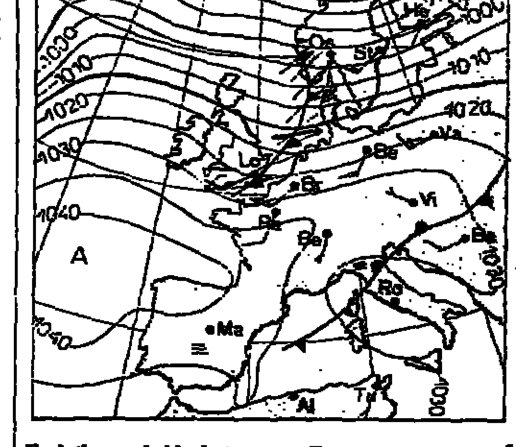
Verticalement

1. Critérium. — 2. Ruminant. Io. — 3. Emprunteur. — 4. Vie. Mic. Tir. — 5. Enrue. Ré. Sa. — 6. Te. *Truelles.* — 7. Troie. Tiare. — 8. Il. Iseran. — 9. Soleil. Edit.

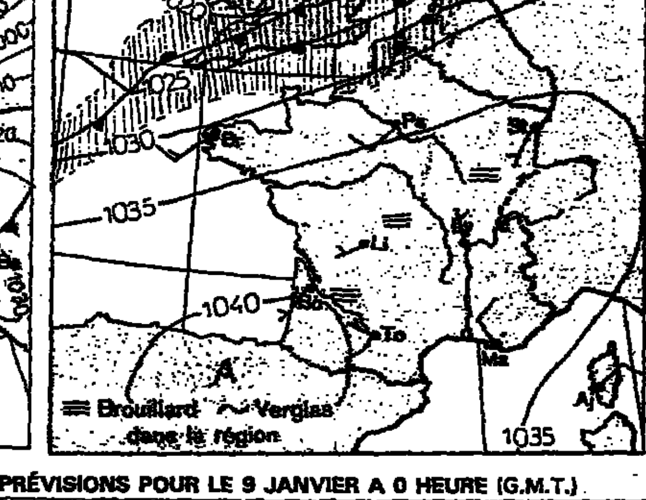
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8.1.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 9.1.83 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 9 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le samedi 8 à 0 heure et le dimanche 9 janvier à minuit.

Un champ de hautes pressions recouvre la France et la partie active des perturbations qui circulent au nord du cinquantième parallèle pénètre difficilement sur notre pays.

Dimanche: une zone nuageuse, accompagnée de quelques pluies ou bruines, située le matin près des côtes du nord-ouest s'étendra l'après-midi du nord de la Bretagne et de la Normandie, au Bassin parisien, aux Vosges et au Jura où quelques chutes de neige faibles seront observées entre 500 et 1000 mètres.

Sur les autres régions, si l'on excepte le matin le nord des Alpes où quelques averses résiduelles de neige au-dessus de 800 mètres se produiront, c'est un temps froid et sec, avec gelées matinales de – 1 à – 4° dans l'intérieur qui prédominera.

Des bancs de brouillard, parfois givrants, se formeront de l'Aquitaine au Centre ; la dissipation plus ou moins rapide de ces brouillards fera place à un temps ensoleillé.

Les températures maximales avoisineront 6° à 13° du Nord au Sud, 10° à 12° près des côtes atlantiques.

Vents d'ouest modérés sur les régions du Nord et dans la vallée du Rhône, seront faibles ailleurs.

La *pression atmosphérique réduite* au niveau de la mer était à Paris, le 8 janvier à 7 heures, de 1 030,3 millibars, soit 772,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 janvier ; le second le minimum de la nuit du 6 au 7 janvier) : Ajaccio, 16 et 7 degrés ; Biarritz, 11 et 4 ; Bordeaux, 12 et 2 ; Bourges, 8 et 1 ; Brest, 10 et 7 ; Caen, 9 et 6 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 11 et – 4 ; Dijon, 8 et 0 ; Grenoble 7 et – 1 ; Lille, 8 et 5 ; Lyon, 8 et 0 ; Marseille-Marignane, 15 et 6 ; Nancy, 8 et 1 ; Nantes, 11 et 5 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 9 ; Paris-Le Bourget, 9 et 6 ; Pau, 10 et 3 ; Perpignan, 15 et 7 ; Rennes, 10 et 5 ; Strasbourg, 9 et 1 ; Tours, 9 et 4 ; Toulouse, 11 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 9 degrés ; Amsterdam, 8 et 4 ; Athènes, 14 et 4 ; Berlin, 8 et 4 ; Bonn, 8 et 6 ; Bruxelles, 8 et 6 ; Le Caire, 18 et 7 ; îles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 5 et 3 ; Dakar, 23 et 17 ; Djerba, 15 et 6 ; Genève, 9 et – 3 ; Jérusalem, 9 et 2 ; Lisbonne, 14 et 8 ; Londres, 9 et 3 ; Luxembourg, 5 et 3 ; Madrid, 8 et 0 ; Moscou, 3 et 0 ; Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 8 et 4 ; Palma-de-Majorque, 17 et 3 ; Rome, 12 et 8 ; Stockholm, 5 et 3 ; Tozeur, 18 et 6 ; Tunis, 17 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 8 janvier :

DES DÉCRETS

● *Modifiant l'article 7 du décret* du 19 novembre 1980 relatif aux concours prévus par l'article 21 de la loi organique du 29 octobre 1980 et au classement dans la hiérarchie judiciaire des magistrats qui en sont issus.

● Fixant les caractéristiques des prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la *propriété à compter du* 1er janvier 1983.

ÉCHECS

KARPOV TOUJOURS NUMÉRO UN MONDIAL

La Fédération internationale d'échecs (FIDE) vient de publier le classement annuel concernant 3 320 joueurs et 660 joueuses. Chez les hommes, le champion du monde Anatole Karpov (U.R.S.S.) *conserve la première place, mais il* est talonné par celui que beaucoup considèrent comme son successeur ; le jeune soviétique Gary Kasparov. Autre remarque : la chute du vice-champion du monde, Victor Kortchnoi, qui passe de la troisième place à la douzième place. Chez les femmes, foudroyante ascension de la jeune suédoise Pia Cramling (dix-sept ans) qui partage la première place avec trois Soviétiques.

Classement (hommes) : 1. Karpov, 2 710 points (1) ; 2. Kasparov, 2 690 ; 3. Ljubojevic (Yougoslavie), 2 645 ; 4. Anderson (Suède), 2 635 ; 5. Huebner (R.F.A.), et Polugaeyski (U.R.S.S.), 2 625 ; 7. Portisch (Hongrie) et Tal (U.R.S.S.), 2 620 ; 9. Pétrossian (U.R.S.S.) Spassky (U.R.S.S.), et Timman (Pays-Bas), 2 605 ; 12. Kortchnoi (Suisse) et Seirawan (États-Unis), 2 600 etc...

Classement (femmes) : 1. Alexandria (U.R.S.S.), Tchibourdanize (U.R.S.S.), Cramling (Suède), et Gapriadachvili (U.R.S.S.), 2 355 ; 5. Kouchnir (Israël), 2 330 etc...

(1) L'ancien champion du monde, l'Américain Bobby Fischer — dont le retour à la compétition est régulièrement annoncé depuis dix ans — détient toujours le record du classement avec 2 780 points obtenus en 1972.

PARIS EN VISITES

LUNDI 10 JANVIER

« *La liberté guidant le peuple*, de Delacroix », 15 heures, Louvre, porte Jaujard, Mlle Leclercq.

« Sur les pas de Molière », 15 heures, église Saint-Eustache, Mme Bouquet des Chaux.

« La Conciergerie », 15 heures, 1, quai de l'Horloge, Mme Duhesme.

« La grande et la petite écurie du château de Versailles », 14 h 30, grille de la grande écurie, J. Pech (Caisse nationale des monuments historiques).

« Trésors d'Irlande », 15 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« Caravage et les caravagesques », 14 h 30, Louvre, porte Denon (Arcus).

« Vestiges et souterrains de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, A. Ferrand.

« Hôtel de Miramion », 15 heures, 4, rue des Carmes, Mme Hauller.

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant la porte, Mme Hager.

« Rois de France et d'Angleterre », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Trésors d'Irlande », 15 heures, Grand Palais, M. Jaslet.

« L'Opéra », 13 h 15, haut des marches (Tourisme culturel).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV. (Le Vieux-Paris).

MARDI 11 JANVIER

« Manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mlle Leclercq.

« L'art au dix-septième siècle dans les carmels de France », 14 h 30, Petit Palais, Mme Pennec.

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de la monnaie », 15 heures, 11, quai Conti, Mme Hulot (Caisse nationale des *monuments* historiques).

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Approche de l'art).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Maison de Victor Hugo », 15 heures, 6, place des Vosges, Mme Hager.

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses, M. Jaslet.

CONFÉRENCES

LUNDI 10 JANVIER

14 h 45, 80, rue Taitbout, « Akhenaton et Nefertiti » (Le monde et son histoire).

14 h 45, 23, quai Conti, Léo Hamon : « L'inspiration du choix politique : nouvelles approches » (Académie des sciences morales et politiques).

14 h 45, 28, avenue George-V, Hamza Boubakeur : « L'islam, une spiritualité » (Age d'or de France).

20 h 30, 30, boulevard de Port-Royal, J.-F. Steiner, L. Prajs, S. Klarsfeld, B. Klarsfeld : « Holocauste et littérature : la fiction, portrait de l'histoire ? » (Centre Rachi).

20 h 30, 21, rue d'Assas, I. Mourral : « La famille première communauté éducative » (La famille chrétienne).

MARDI 11 JANVIER

14 h 30, 109, rue de Rivoli, Mme Desroches-Noblecourt : « La maison et l'art de vivre dans l'Egypte ancienne : l'établissement de la demeure » (Le monde et son histoire).

20 h 30, 60, boulevard Latour-Maubourg, N. Bammate : « Le symbolisme dans l'islam » (Université *holistique*).

18 heures, 12, rue Vivienne, T. Collet : « La véritable constitution du corps humain », et 19 h 45, J.-L. Bernard : « Chartres, lieu où souffle l'esprit » (Ergonia) (projections).

18 h 30, 19, boulevard des Invalides, A.-M. Margaine : « Travaux archéologiques en Egypte depuis l'Antiquité » (Civilisation du monde).

19 h 30, 1, rue Victor-Cousin, Bachelard, R. Huyghe : « L'art et le sacré » (Université populaire de Paris).

20 heures, 62, rue Madame, P. Montupet : « Pascal et Port-Royal » (Arcus).

20 h 30, 21 bis, rue Notre-Dame-des-Victoires, Cl. Thibaut : « Jordaens, Van Dyck et le portrait flamand » (Peinture et civilisation) (*projections*).

AUTOMOBILE

Talbot Samba-Rallye : la compétition à l'horizon

Livrées tout d'abord aux deux-cents licenciés de la fédération des sports automobiles, les Samba-Rallye de Talbot sont désormais, en ce début 1983, disponibles *en vente* publique sur le marché français. Il s'agit là d'une extrapolation de la Samba Talbot de série que divers aménagements peuvent transformer *en une véritable petite* bête de compétition.

Telle qu'on peut l'acquérir pour un *prix qui est l'un des atouts du* modèle (45 900 F), la Samba-Rallye de base est équipée d'un quatre cylindres de 1 219 cm³ (7 CV) à bloc et culasse en alliage léger issu du groupe posé sur les Peugeot 104 SR. Mais on a monté la puissance du moteur à 90 CV (à 6 700 tr/mn), *pour un couple idéal* de 10,5 m/kg qui se situe à 5 400 tr/mn. La modification apportée à la culasse a permis la pose de quatre conduits d'admission qui correspondent aux quatre corps de deux carburateurs. On trouve sur ce modèle la boîte à cinq rapports et l'embrayage de la Samba GLS qui semble ne pas avoir donné de signe de défaillance au cours des essais poussés auxquels ils ont donné lieu.

A la conduite, on ne note guère de défaut au comportement routier de ce petit véhicule très plaisant. Toutefois, les chevaux se trouvant en haut de régime, la tendance naturelle sera pour le conducteur de pousser le moteur plus qu'il est raisonnable. Attention alors au risque tout simple... de l'excès de vitesse ou de sortie de route, si le sol est humide ou défectueux. Car l'ensemble ne demande qu'à se manifester au risque de surprendre un pilote peu averti ou distrait.

A vrai dire, cette petite voiture bien armée pour aller vite est destinée, comme le suggère la marque « aux jeunes passionnés de l'automobile qui se destineront un jour à la compétition ». Et cela devrait éviter les égarements, mais il n'est pas interdit à tout chacun de se donner des frissons.

D'ailleurs, Talbot, qui engagera deux de ces voitures sur le prochain Rallye de Monte-Carlo, a prévu d'aller plus loin encore en suggérant une autre série de transformations qui mette la puissance moteur à 120 ch. Pourquoi pas ? Mais dès lors, cette Samba-Rallye à nouveau poussée passe un seuil supplémentaire, celui qui sépare le pilote courant — celui des autoroutes et des petits circuits — de ceux qui font de la conduite automobile, sinon un métier, du moins une passion.

Evidemment, il faudra alors faire, plus que jamais, l'impasse sur une sonorisation déjà peu concluante et un confort pour le moins sobre. Mais il faut savoir ce que l'on veut.

C. L.

★Performances : vitesse maximale 176 km/h ; 400 m départ arrêté : 17,6 sec. ; 1 000 m arrêté : 32,8 sec. (chiffres usine). Consommation à vitesses constantes : 5,5 litres à 90 km/h ; 8,7 litres à 120 km/h ; ville, environ 10 litres.

LOISIRS

LA JOURNÉE NATIONALE DU SKI DE FOND

Le journée nationale du ski de fond, qui devait initialement avoir lieu le 9 janvier sous l'égide du ministère de la jeunesse et des sports, de la Fédération française de ski et des Ecoles du ski français, a été reportée au dimanche 30 janvier en raison du médiocre enneigement. A cette date, dans les cinq massifs français — Alpes, Jura, Vosges, Massif central et Pyrénées, — une centaine de centres initieront gratuitement les quelques cinquante mille personnes attendues. Renseignement : (76) 90-67-36.

Les « fondeurs » expérimentés pourront participer à des épreuves de masse les 15 et 16 janvier à La Bourboule pour « L'équipée blanche (3, 7, 18 ou 45 km) les 22 et 23 janvier à Autrans pour « La foulée blanche » (5, 10, 20 et 42 km) ou le 30 janvier entre La Croix-des-Moinats et Xonrupt (45 km) pour « La trace vosgienne ».

RÉTROMANIE

FOIRES ET SALONS EN JANVIER. — 8-16 : Bordeaux-Lainé (33). 14-17 : Le Crès (34). 20-30 : Brocante de Paris, Porte Champerret (75017). 21-23 : Collectionneurs et Salon du Livre méconnu (24, quai d'Austerlitz (75013). 27-31 : Grenoble (38), Salon des Antiquaires. 29-31 : Enghien (95), les Antiquaires du Vexin — Val d'Oise. 4-13 février : Bordeaux-Lac (33), Salon des Antiquaires du Sud-Ouest.

ÉDITION

Directeur général de Stock

M. BERNARD BARRAULT QUITTE LE GROUPE HACHETTE POUR FONDER SA PROPRE MAISON

Nommé, en septembre 1981, à la direction générale des éditions Stock, filiale de Hachette, aux côtés de M. Jean Rosenthal, nouveau P.-D.G., M. Bernard Barrault, « *en désaccord avec la politique générale du groupe* », quitte son poste à la fin de janvier. À la suite des difficultés financières que connaissent les éditions Stock, Hachette avait décidé de spécialiser la production de sa filiale en l'appuyant prioritairement sur son fonds de littérature étrangère et sur la publication de traductions à destination d'un large public.

M. Bernard Barrault abandonne aussi sa participation dans les éditions B.F.B., qu'il avait fondées avec M. Bernard Fixot et qui sont liées par un accord à Édition n° 1, autre filiale du groupe Hachette.

Toutefois, M. Bernard Barrault ne quitte pas l'édition puisqu'il va fonder sa propre maison, où il sera actionnaire majoritaire, avec la participation du groupe Flammarion. Il compte publier chaque année une dizaine d'ouvrages, de fiction en particulier, qui illustreraient, pour l'essentiel, les questions de société. Rappelons que M. Paul Otchakowski-Laurens, autre transfuge du groupe Hachette, crée aussi sa maison, avec la participation des éditions Flammarion.

Dans les DOM-TOM

LES COMMISSAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FIXERONT DES COEFFICIENTS APPLICABLES AU PRIX DE VENTE DU LIVRE

Signé par sept ministres et publié au *Journal officiel* du 7 janvier, un décret découlant de la loi du 10 août *1981 sur le prix des livres*, autorise les commissaires de la République à fixer des coefficients applicables au prix de vente des livres au public dans les départements et territoires d'Outre-mer.

Les livres sont fréquemment vendus, outre-mer, à des taux supérieurs de l'ordre de 30 à 45 % aux *prix métropolitains.* Pour justifier ces différences importantes, les vendeurs font valoir qu'ils doivent ajouter à leurs charges, des frais de transport, des taxes de dédouanement ou, selon les lieux, des « octrois de mer », etc... Mais il semble bien que des importateurs, distributeurs ou libraires s'octroient aussi des marges excessives. On citera, à titre d'exemple, tel livre récent qui, vendu 89 F. en métropole, était cédé à plus de 120 F. à Fort-de-France.

Soucieux de faire baisser les prix des livres outre-mer, le gouvernement, après consultation des conseils généraux, a donc pris cette décision qui devrait mettre fin à cette anarchie de prix tout en tenant compte des frais supplémentaires réels des vendeurs.

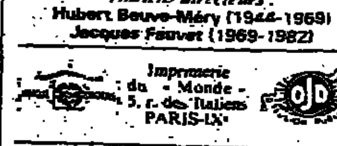
● *L'Association pour le prix unique*, présidée par M. Jérôme Lindon et qui regroupe des libraires et des éditeurs, « *se félicite de la décision du gouvernement d'appliquer désormais des sanctions pénales à ceux qui continueraient de violer la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre* ». (*le Monde* du 3 janvier).

Elle rappelle que cette loi était d'abord destinée à sauver le réseau des librairies françaises de qualité, sans qui la publication des auteurs novateurs deviendrait vite impossible. « *Or l'année 1982 marque pour ces librairies l'amorce d'un redressement salutaire.* » L'Association constate en outre qu'une fois supprimée la pratique du discount, « *qui ne bénéficiait qu'à une minorité de privilégiés des grandes villes, le prix de détail des livres, non seulement a cessé de croître, mais diminue nettement depuis plusieurs mois par rapport à l'indice général du coût de la vie. Ainsi, une mesure qui répondait d'abord à des objectifs culturels se révèle également bénéfique au plan strictement économique* ».

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Fauvet (1969-1982)

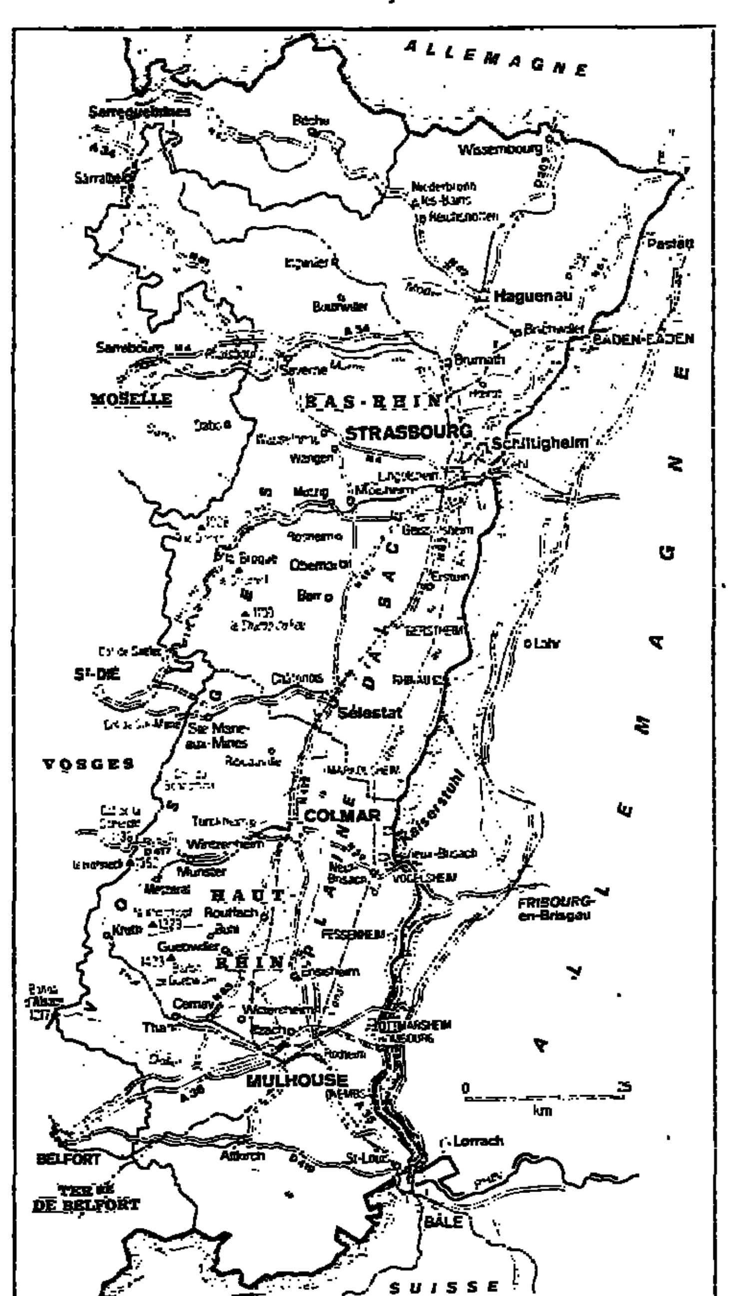


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437. ISSN : 0395 - 2037.





L'ALSACE AUX AVANT-GARDES DE LA TECHNOLOGIE



Sans aucun doute, le « plan » arrêté le 20 décembre dernier pour l'Alsace par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), présidé par le premier ministre, est à marquer d'une pierre blanche. D'abord, parce qu'il se traduit par un engagement de 140 millions de francs de crédits d'État pour une région, ce qui est considérable d'autant que celle-ci n'est pas réputée parmi les plus défavorisées ou les moins dynamiques. D'autre part, les mesures retenues par les *pouvoirs publics sont très largement inspirées des dossiers qui avaient été* préparés par les services de la région, une région présidée par une personnalité de l'opposition, M. Marcel Rudloff (U.D.F.).

Mais ce plan, élaboré de façon concertée, constitue une sorte de « première » puisqu'il préfigure ce que pourront être, dans le cadre du IXᵉ Plan, les « contrats de plan » qui seront signés entre l'État et les régions.

Le renforcement de l'économie et la modernisation de la technologie dominent dans l'ensemble des mesures décidées. De même, un effort a été engagé pour affirmer la place de Strasbourg comme « tête de pont française en Europe » et pour réduire les déséquilibres internes (les vallées vosgiennes notamment souffrent de handicaps).

Profitant de la présence à Strasbourg et à Mulhouse de centres de recherche fondamentale de haut niveau, il a été décidé la création d'un pôle de photonique (utilisation du laser notamment) à Strasbourg. La technologie des accélérateurs électrostatiques au Centre de recherche nucléaire de Cronenbourg sera elle aussi stimulée. Enfin, l'Alsace est reconnue comme prioritaire pour devenir un pôle privilégié de recherche sur les médicaments.

Outre la recherche, il faut renouveler le tissu industriel alsacien, notamment pour soutenir la comparaison avec les économies suisse et allemande. D'où le lancement d'une étude prospective sur l'industrie régionale, la création d'un pôle de productique et de robotique dans le Haut-Rhin, la diversification des Mines de potasses d'Alsace (laboratoire agro-biologique d'Aspach-le-Bas), les projets de télématique, des efforts pour le secteur agro-alimentaire (où les entreprises sont trop éparpillées), des expériences relatives aux conditions de travail, l'extension du rôle de l'Université populaire du Rhin.

Enfin, pour que l'équilibre du territoire alsacien ne soit pas rompu, il importait que des actions ponctuelles d'aménagement du territoire soient lancées en faveur de la montagne (ressources forestières, développement du tourisme diffus, aménagement de la vallée textile de Masevaux) et des zones frontalières.

Dans le dossier que nous présentons, les responsables alsaciens, qu'ils appartiennent aux milieux politiques, industriels, universitaires ou culturels, jugent le dispositif gouvernemental avec un certain recul, donc sans emportement. Leurs réflexions constitueront un bon point de départ concret pour élaborer dans quelques semaines le contrat de plan qui sera scellé pour cinq ans avec, en toile de fond plus qu'ailleurs, la politique et la conjoncture européennes.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Les belles machines de Mulhouse

« *SATISFAIT, oui mais il faut voir dans les détails* ». C'est le sentiment maintes fois exprimé dans les milieux économiques et industriels du Haut-Rhin après les décisions du C.I.A.T. en faveur notamment de la mécanique et du textile. Satisfaction de voir enfin prises en compte des demandes de longue date, certains dossiers ayant été constitués il y a cinq ans déjà. Satisfaction également de voir reconnue à l'Alsace *« une place offensive dans la politique nationale d'aménagement du territoire »*.

M. André Moritz, qui quitte la chambre de commerce de Mulhouse après dix-huit ans de mandat consulaire et six années de présidence, (son successeur sera désigné le 10 janvier), se montre pour sa part d'autant plus satisfait que la chambre de commerce est *« partie prenante un peu partout »* dans les institutions concernées par les décisions du gouvernement. *« Le tissu industriel alsacien a beaucoup vieilli. Le retard pris remonte à l'entre-deux-guerres où l'on n'a pas construit d'usines. Ce fut aussi le cas après la seconde guerre mondiale. Il fallait donc renforcer ce tissu. C'est maintenant ou jamais. »*

Le maire de la ville, M. Joseph Klifa (U.D.F.), s'il reconnaît d'emblée que *« tout ce qui profite à l'Alsace est bon à prendre »*, regrette cependant que l'on n'ait pas tenu compte de toutes les propositions du conseil régional. En tant que premier magistrat, il se réjouit cependant de la reconnaissance du savoir-faire mulhousien dans la mécanique et trouve *« intéressante »* l'association industrie-université au niveau de l'Institut des recherches polytechniques (I.R.P.) qui doit se mettre en place progressivement.

Le rôle prépondérant que la DATAR entend faire jouer à la cité industrielle haut-rhinoise dans le secteur de la mécanique, de la recherche fondamentale appliquée, n'est pas pour déplaire au maire de Mulhouse, une ville qui misait beaucoup sur le développement du secteur tertiaire il y a peu d'années encore alors que le déclin du textile était largement entamé.

Directeur d'une importante société de mécanique, M. Bernard Charpentier accueille les décisions du C.I.A.T. avec une satisfaction évidente lui aussi. Le Centre d'études et de recherche de la mécanique appliquée au textile (CERMAT) qu'il préside à Mulhouse, tout en étant partie prenante avec d'autres partenaires (notamment l'I.U.T., l'École normale supérieure des industries textiles de Mulhouse et l'INRA de Colmar), voit son développement assuré grâce à une dotation globale de 2 millions de francs sur deux ans. *« Ce C.I.A.T. confirme notre mission de recherche en nous donnant une dimension nationale. »* Mais il faut aller plus loin et apporter plus que par le passé encore une assistance technique régionale aux entreprises qui en font la demande.

Les japonais de l'artisanat

Les élus haut-rhinois, tous de l'opposition sauf le député socialiste M. Jean-Marie Bockel, ne manquent pas de souligner la modestie des décisions concernant le bassin potassique à l'heure où les Alsaciens se mobilisent une nouvelle fois contre les injections de saumure dans leur sous-sol.

Parmi les rares décisions concernant les M.D.P.A., il faut cependant noter la participation de la DATAR pour 0,7 million de francs au laboratoire de recherche agro-biologique à Aspach-le-Bas. M. Jacques Quemener, directeur du Centre de recherche de la société commerciale des potasses et de l'azote, déclare : *« Cette décision consolide un organisme unique en France, le seul qui fait des recherches complètes sur les engrais. »*

Strasbourg au nord, Mulhouse au sud, les deux grandes métropoles alsaciennes ont la part belle des dotations du C.I.A.T.. Entre les deux, le grand vide ou presque. Ce « presque » (un peu plus de 1 million de francs, dont plus de la moitié va au développement du secteur agro-alimentaire) donne pourtant satisfaction à un homme particulièrement combatif.

M. Jean-Paul Sitter, membre du comité économique et social d'Alsace et président de l'Union des groupements artisanaux du secteur de Colmar, applaudit en effet des deux mains à la création d'un centre technique d'adaptation et d'innovation de l'artisanat : *« Un projet original qui aborde en même temps cinq grands problèmes interdépendants de l'artisanat : la gestion, le développement économique, l'informatique, la technologie et la formation. »* Un programme ambitieux d'un coût prévisionnel de 4 à 5 millions de francs, pour lequel la dotation de la DATAR (0,5 million pour l'acquisition de matériel) est un *« support de départ »*, le centre devant fonctionner par autofinancement dans les deux ans. Vingt mille entreprises artisanales, un atout économique de poids, tel est le champ d'activité de ce centre technologique dont les hommes qui assureront son fonctionnement doivent devenir, selon l'expression de M. Jean-Paul Sitter, *« les japonais de l'artisanat français »*.

BERNARD LEDERER.

Sciences de haut de gamme à Strasbourg

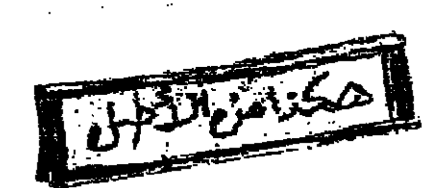
EN établissant son catalogue de demandes de crédits pour le CIAT (Comité interministériel pour l'aménagement du Territoire), le conseil régional d'Alsace avait inclu au premier rang de ses priorités le renforcement du potentiel de recherche scientifique à Strasbourg tout en ne perdant pas de vue les possibilités de transfert de technologie vers les entreprises afin de créer des emplois ultérieurement. Il a été largement entendu. Sur les 140 millions de crédits débloqués à l'issue du conseil interministériel, plus des deux tiers concernent des projets scientifiques. Au bureau du conseil régional on a même pu s'étonner de cette largesse, comparée à la maigreur des crédits consentis pour des projets industriels ou carrément à l'absence de tout engagement financier en ce qui concerne le développement d'infrastructures routières ou d'équipements repoussés au stade de la préparation du 9ᵉ Plan. Dans la foulée on fait ressortir qu'il ne s'agit pas à proprement parler de crédits du CIAT mais de sommes qui auraient dû être versées de toute manière par les ministères concernés, éducation nationale ou recherche. Les responsables d'instituts scientifiques et de laboratoires restent à l'écart de cette polémique qui ne manquera pas de se développer dans les jours qui viennent. Ils envisagent les choses avec recul et sérénité. Tous insistent sur le fait qu'ils sont d'abord au service de la recherche fondamentale. Tant mieux si celle-ci peut se traduire par des applications pratiques.

« Ce ne sont pas les décisions du CIAT qui ouvrent à Strasbourg des voies nouvelles pour la recherche, souligne le professeur Chevalier, délégué du C.N.R.S. pour la région. *Nous les ressentons beaucoup plus comme un coup de chapeau à des efforts menés depuis longtemps dans des domaines de pointe de la recherche fondamentale. C'est parce que des équipes travaillent depuis dix ou quinze ans qu'on reconnaît leurs résultats et leur fournit les moyens de continuer pour l'avenir. Si la consécration par le CIAT nous permet de finaliser nos recherches à un moment où l'État valorise le travail scientifique, c'est que le fruit est mûr.»* La région, pour sa part, l'a reconnu en décidant de faire du soutien à la recherche un de ses axes préférentiels d'action. Après un timide départ en 1981 avec 1 million de francs, elle en a affecté 7 en 1982 et devrait en inscrire 10 à son budget 1983, espèrent les milieux scientifiques régionaux. *« En consentant cet effort financier qui lui fait rattraper le retard sur d'autres régions,* note le professeur Chevalier, *la région Alsace avait en vue de provoquer à court terme les retombées économiques et à long terme de constituer certains domaines d'investigation en véritables pôles de recherche au niveau national.»*

Parmi ces pôles de recherche, celui de la photonique mène de front travaux fondamentaux et applications industrielles sous l'égide du GREPA (Groupe de recherche et d'essai en photonique appliquée), association originale de chercheurs du CNRS et de l'université Louis Pasteur. Pour ces responsables, les professeurs Grosmann et Meyrueis, les crédits obtenus sur intervention du CIAT, 1 million du ministère de la recherche et 500 000 francs de l'éducation nationale, signifient surtout une reconnaissance au niveau national. Mais ils représentent peu de chose par rapport aux contrats avec les industries qui financent pour l'essentiel des recherches axées sur l'emploi des lasers dans les processus d'usinage de précision, de visualisation et de métrologie.

JEAN-CLAUDE HAHN.

(Lire la suite page 15.)



DISSONANCES EN SOUS-SOL

Répit pour les gravières du Rhin

ON ne pourra plus étendre l'exploitation des gravières si elles se heurtent aux impératifs de la protection de la nature. C'est le sens d'une décision récente du tribunal administratif de Strasbourg annulant un arrêté préfectoral, objet d'une vive controverse voici deux ans et qui permettait à une société allemande installée à Seltz, dans le nord du Bas-Rhin, d'augmenter de 21 hectares le périmètre d'extraction de ses gravières au grand dam des protecteurs de la nature.

L'extension de la gravière empiétait sur un véritable sanctuaire naturel. Planté dans le coin nord-est de l'Hexagone, le site de l'embouchure de la Sauer dans le Rhin *« un des derniers spécimens de l'écosystème primitif »*, comme l'a constaté le commissaire enquêteur à l'époque, se caractérise par la forêt galerie riveraine du Rhin, traversée d'un lacis de bras morts, de résurgences de la nappe phréatique, avec des prairies inondables, des bosquets, des roselières, des marais. Cette zone de quelques kilomètres carrés à peine se révèle d'une extraordinaire richesse botanique, avec de nombreuses orchidées sauvages, et se distingue par l'exceptionnelle variété de la faune, tant pour les migrateurs que pour les espèces indigènes.

De nombreux textes étaient censés protéger cet ensemble : inscription dès 1973 à l'inventaire des sites pittoresques, établissement par un comité interministériel d'aménagement du territoire d'un plan de protection, projet de classement *comme réserve naturelle, désignation* par le Conseil de l'Europe comme site de valeur internationale dans ses travaux pour la protection des zones humides.

Cet arsenal de textes, comme la campagne menée alors par les écologistes, n'a manifestement pas pesé *lourd lorsque le préfet de l'époque*, M. Jacques Chartron, prit l'arrêté autorisant l'extension des gravières. Ce faisant, il a commis, de l'avis des magistrats, *« une erreur d'appréciation manifeste »*, erreur entachée en plus *d'illégalité*, car *l'arrêté ne tenait* pas compte de plusieurs dispositions du code minier qui prévoient qu'une carrière ne peut être ouverte dès lors que son exploitation risque *« de compromettre les caractéristiques essentielles du milieu environnant, terrestre ou maritime »*, et qu'elle fait, d'après un décret du 20 décembre 1979, *« obstacle à l'application d'une disposition d'intérêt général (1) »*. *Or l'inscription du site de* l'embouchure de la Sauer à l'inventaire des sites pittoresques constitue *« une disposition d'intérêt général »*, ont estimé les magistrats. Jamais encore le tribunal n'était allé aussi loin en reprenant à son compte des arguments des défenseurs de la nature, en mettant en avant les impératifs de protection et *« la valeur écologique et paysagère exceptionnelle de cette zone »*.

Le tribunal a également rejeté le plan de réaménagement de la gravière en fin d'exploitation que présentaient les propriétaires des lieux en insistant sur le fait que l'utilisation du plan d'eau ainsi créé à des fins nautiques et de loisirs ne ferait *qu'entraîner une dégradation supplémentaire* du site.

L'Association fédérative régionale pour la protection de la nature (A.F.R.P.N.), qui avait intenté l'instance, a remporté un beau succès. Il reste à faire cesser l'exploitation, menée depuis 1981, dans le périmètre des 21 hectares, par l'application de la décision du tribunal. Les choses peuvent traîner, comme l'a montré la *récente affaire de Gueberschwiler* (*le Monde* du 15 décembre), mais à travers le cas de Seltz se pose, sur un plan plus général, le problème des gravières le long du Rhin.

Accusées de transformer la bande rhénane en véritable gruyère, elles constituent, pour nombre de communes riveraines du nord de l'Alsace, la seule ressource en taxes professionnelles. Elles sont souvent données en concession à des sociétés allemandes, qui participent peut-être, comme l'affirme l'A.F.R.P.N., au *« pillage économique de la région »*, mais font revenir avec profit, après *transformation, le gravier en Alsace* sous forme de panneaux de béton et autres éléments de construction préfabriqués. Un dossier qui devrait retenir l'attention du conseil régional.

J.-C. H.

(1) La législation allemande sur les gravières est beaucoup plus sévère que la réglementation française.

Comment « piéger » la saumure ?

L'ALSACE compte plusieurs centres industriels « gros pollueurs » du Rhin, parmi lesquels Rhône-Poulenc à Chalampé (Haut-Rhin), La Cellulose de Strasbourg et les Mines de potasse d'Alsace de Mulhouse. Ces dernières, surtout, sont responsables pour un tiers de la pollution saline du fleuve et ce sont elles, naturellement, qui demeurent au centre du conflit entre *la France et ses voisins riverains du* Rhin, à commencer par les Pays-Bas. Sur les 92 millions de francs versés par ses voisins à la France pour enfouir ses rejets salins, 50 millions ont *été* payés par les Pays-Bas. Des parlementaires néerlandais ont même accusé les Mines de potasse d'Alsace d'avoir *affecté* cette somme à l'exploitation de la société, alors qu'elles constituent une « provision spéciale » pour les futurs travaux d'assainissement.

La concentration en chlorures

Le 9 décembre dernier, lors de la réunion à La Haye de la commission internationale du Rhin, le gouvernement français s'est engagé à proposer au Parlement, lors de sa session de printemps, le texte de la convention de Bonn (1976) qui n'a toujours pas été ratifié par la France. *Cette convention fait obligation* à la France d'enfouir une partie des sels extraits par les Mines de potasse d'Alsace actuellement rejetés dans le Rhin. Dès la mi-janvier, des juristes vont se *réunir* pour actualiser le texte de la convention, après quoi les chefs de délégation se retrouveront le 14 mars pour étudier les modifications proposées et mettre au point un texte définitif. En tout état de cause, il faudra plusieurs mois entre le moment où le texte sera dé*finitivement adopté et le lancement* des travaux.

Qu'envisage le gouvernement français pour se conformer aux décisions communautaires ? Il est toujours *question de créer une saline* capable de traiter 300 000 tonnes par an, bien que le projet soulève un tollé en Lorraine, où l'on voit d'un mauvais œil cette concurrence. Le rapport des deux experts affectés à l'étude du projet est en outre « réservé » quant à l'intérêt économique de la saline alsacienne. Les projets d'enfouissement des sels, en revanche, sont beaucoup plus avancés. La commission technique (1) a remis son rapport au ministre de l'environnement *et celui-ci l'a transmise pour* avis, aux élus locaux.

Ce rapport, très précis, est éloquent à bien des égards. Il souligne notamment que, en cinquante ans, *« la concentration annuelle moyenne de l'eau du Rhin en chlorures a triplé aux Pays-Bas »*. A son arrivée dans le plat pays, le Rhin charrie en effet entre 12 et 19 millions de tonnes de chlorures par an, soit un taux qui peut dépasser 300 milligrammes de chlore par litre, *alors que le taux maximum préconisé* par l'Organisation mondiale de la santé est de 200 milligrammes par litre pour les eaux de boisson. L'Alsace, à elle seule, rejetterait 6 500 000 tonnes de sel par an dans le Rhin, sur un total évalué à 15 400 000 tonnes (Allemagne : 6 750 000 *tonnes* ; *Lorraine* : 1 900 000 tonnes ; Suisse : 250 000 tonnes).

Pour lutter contre cette pollution, l'administration française propose donc *« l'enfouissement de saumures dans les couches profondes du sous-sol »*, à raison de 700 000 tonnes de sel par an. Ce projet, mené à son terme, n'aurait pourtant qu'un effet très partiel : la quantité de sel soustraite aux rejets dans le Rhin ne correspondrait qu'à 10,7 % des seuls rejets des *Mines de potasse* d'Alsace, à 8,3 % des rejets français, et à seulement 4,5 % de l'ensemble des rejets !

Au moins à 1 000 mètres sous terre

Enfouir, soit, mais où ? *« En couches profondes »* signifie au moins mille mètres sous terre, c'est-à-dire dans la Grande Oolithe qui s'étend sous la plaine d'Alsace. Cette vaste poche calcaire, poreuse et aquifère, devrait recevoir environ 25 millions de mètres cubes de saumure (à 300 grammes de sel par litre) si l'on veut respecter le programme de 700 000 tonnes par an pendant dix ans. Dès lors, les Alsaciens se demandent *si l'on ne va pas ainsi polluer* la nappe phréatique qui les approvisionne en eau.

La commission estime qu'il n'y a pas lieu de craindre un danger quelconque pour la nappe phréatique *« si des précautions suffisantes sont prises pour le transport de la saumure et l'étanchéité des forages »*. Toutefois, la commission ne se prononce pas sur la diffusion réelle du sel dans la poche qui, pour recevoir 25 millions de mètres cubes de saumure, doit offrir une surface d'au moins 70 kilomètres carrés.

Pour les forages, deux sites ont été retenus, l'un à Reiningue, où l'on utiliserait un ancien forage pétrolier (Schweighouse 2) et où l'on ferait un deuxième forage à 4 kilomètres du premier ; l'autre site, dit « franco-allemand », s'étend de part et d'autre du Rhin, entre les communes de Blodelsheim et Ottmarsheim. Deux forages sont prévus en territoire français, l'un au nord de Chalampé, entre le grand canal d'Alsace et le lit du Rhin ; l'autre, au nord-est de Rumersheim, sur un terrain appartenant aux M.D.P.A. (où aboutit la canalisation servant actuellement à rejeter les saumures dans le Rhin).

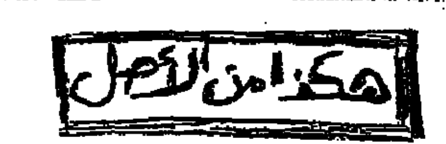
Les risques de la salinité

Dans le premier site (Reiningue), on prévoit l'installation de 18 kilomètres de canalisations souterraines pour transporter l'eau soutirée de la nappe jusqu'aux ateliers de préparation, et 9 autres kilomètres pour amener la saumure aux forages d'enfouissement. Dans le site franco-allemand, les ateliers de préparation des saumures seront installés à la mine Marie-Louise. Les saumures seront transportées par 27 kilomètres de canalisations.

En conclusion, la commission estime que l'opération d'enfouissement dans la Grande Oolithe est *« probablement réalisable dans des conditions n'affectant pas l'intégrité des ressources en eau de la nappe phréatique »*. Mais elle reste prudente sur le risque d'augmentation de la *salinité des* eaux.

ROGER CANS.

(1) Cette commission est composée *de quatre experts : un ingénieur en poste* à Rome, l'ancien président du service géologique du Bade-Wurtemberg (R.F.A.), un professeur de géologie en poste à Zurich et, pour la France, M. Roger Wargnier, ingénieur général honoraire du génie rural, des Eaux et forêts, à Strasbourg.



M. Rudloff (C.D.S.) exprime une satisfaction bien tempérée

INTERVENUES à la veille de Noël, les décisions du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) n'ont pas suscité sur le moment de très larges échos en Alsace. D'autant plus que les milieux politiques, à peine remis de l'émotion produite par l'annonce gouvernementale de faire procéder à l'injection des saumures des M.D.P.A. (1) dans le sous-sol du Haut-Rhin, durent se mobiliser en vue d'assurer, sans succès d'ailleurs, la survie de l'entreprise de La Cellulose au bord du Rhin.

L'ampleur des crédits annoncés — 140 millions de francs — a surpris non sans poser ici et là quelques interrogations sur leur montant réel. A la satisfaction hautement proclamée des dirigeants socialistes, se félicitant *« de voir enfin le gouvernement prendre en considération les besoins de l'Alsace »*, répondait la réserve critique et prudente du président (U.D.F.) du conseil général du Bas-Rhin, le sénateur Daniel Hoeffel. L'ancien ministre giscardien attendait avant de se prononcer de connaître la répartition effective des crédits publics.

Le sénateur Marcel Rudloff (CDS), président du conseil régional d'Alsace dont les commissions avaient élaboré le catalogue de propositions pour le CIAT, en a accueilli les résultats avec réalisme et pragmatisme. *« Nos dossiers ont été bien préparés après des contacts longuement menés avec la DATAR. Je constate sans déplaisir que le CIAT a reconnu le sérieux de nos travaux et que les dossiers présentés par le conseil régional correspondaient à la volonté des responsables alsaciens de créer une dynamique nouvelle dans cette province. »*

Son appréciation est toutefois plus critique sur l'ampleur du montant des crédits annoncés. *« Je regrette que l'on ait inclu dans cette somme des dépenses qui incombent normalement à l'État comme le financement de certaines recherches scientifiques. Une telle présentation des chiffres peut apparaître comme choquante. »*

Les décisions du gouvernement ignorent quelques demandes auxquelles le président du conseil régional attachait du prix. *« J'aurais aimé que le conseil interministériel soit plus explicite sur les opérations de voirie urbaine à Strasbourg. Il n'est question que des deux opérations déjà engagées, de la pénétrante ouest et de la rocade nord. Pas un mot par contre, aucune allusion, à un engagement de crédit pour la voie de contournement sud, artère vitale dans le plan de circulation de l'agglomération. Nous sommes également déçus par le rejet de notre projet de zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques (ZIRST) que la communauté urbaine de Strasbourg a décidé d'implanter au sud de la ville, à Illkirch-Graffenstaden, réalisation sur laquelle nous comptions pour relancer le dynamisme de Strasbourg. »*

A part ces lacunes, les réponses apportées par le CIAT aux demandes de la région sont *« dans l'ensemble satisfaisantes »*. Mais, précise le président Rudloff, *« nous les attendions pour telles. Leur absence ou leur caractère négatif auraient signifié le désaveu de nos efforts pour susciter un nouvel élan de l'Alsace. Les décisions favorisant l'essor et la poursuite de la recherche scientifique dans la région par la création de nouveaux laboratoires ou l'extention d'activités pilotes correspondent assez bien au domaine d'intervention des collectivités locales prévu dans la loi de décentralisation. Il vaut mieux en effet intervenir au stade des études porteuses de possibilités d'avenir qu'à celui des processus industriels et commerciaux. Par ailleurs, ces décisions sont de nature à renforcer la place de l'Alsace sur le plan de la recherche scientifique nationale, à conforter l'image de marque internationale de Strasbourg en ce domaine, mais à provoquer également, grâce aux actions de transfert de technologies, des retombées utiles pour la stratégie de reconquête industrielle que poursuit le gouvernement. »*

Soumise par sa position géographique à la compétition des économies suisse et allemande, la région Alsace doit être dotée, selon les pouvoirs publics, des moyens lui permettant de mener une stratégie offensive face à cette concurrence. Mais dans leur ensemble les décisions du CIAT ne tiennent pas assez compte du caractère frontalier de la région, estime M. Rudloff. *« On peut toutefois y relever deux éléments positifs : la création tout d'abord d'un observatoire régional de l'économie allemande, fort utile dans une province dont les échanges commerciaux se déroulent pour près de moitié avec le puissant voisin qui emploie en plus une partie non négligeable de sa population active comme main-d'œuvre frontalière. L'annonce en second lieu du développement de l'enseignement de l'allemand dans les cycles courts de l'enseignement technique. Cette reconnaissance du bilinguisme, demandée par la région et approuvée par le rectorat d'académie, représente une nouveauté dans l'aménagement du territoire. Il s'agit certes d'un début très modeste. Mais la création de deux postes supplémentaires garantira un enseignement effectif de l'allemand dans ces filières. Ainsi les cadres de maîtrise alsaciens seront à même — et ils seront les seuls dans la vallée rhénane — de pouvoir s'exprimer dans les deux langues, avantage non négligeable pour leurs possibilités d'emploi ou de promotion. »*

Le rôle européen de Strasbourg

Comme la plupart des hommes politiques alsaciens, le président Rudloff déplore le silence du gouvernement à propos des deux dossiers économiques les plus sensibles de la région : la mise en place d'une filière bois (en relation avec la crise de La Cellulose) et la diversification des activités du bassin potassique dans le sud de la région. En revanche, il relève avec une réelle satisfaction — et c'est autant le candidat désigné à la succession du maire de Strasbourg que le président du conseil régional qui s'exprime — l'annonce de la négociation, entre l'État, la ville, le département et la région, d'une nouvelle convention pour conforter le rôle européen de Strasbourg. *« Le reconduction du plan triennal pour Strasbourg est menée sous la maîtrise d'œuvre du ministre délégué chargé des affaires européennes. Cependant je suis heureux de voir que le CIAT a fait expressément allusion à ces négociations, notamment à la décision de l'État de continuer à participer à la couverture du déficit de la desserte aérienne internationale de Strasbourg. Cela me confirme dans mon espoir de l'issue positive de ces discussions au cours des prochaines semaines. Il est temps car l'actuel contrat expire le 1er février prochain. »*

J.-C. H.

(1) Mines domaniales des potasses d'Alsace.

Culture bilingue, culture vraie

L'ensemble du dispositif gouvernemental revêt un aspect fortement teinté d'économie : industrie, équipements, recherche, formation, technologie. Volontairement ou non, il laisse en grande partie de côté le fait culturel et linguistique, particulièrement vivace, pourtant, en Alsace. M. Pierre Klein, secrétaire général du Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, plaide notamment, dans l'article ci-dessous, pour une reconnaissance officielle du bilinguisme.

DEPUIS 1945, date à laquelle l'Asace pouvait enfin renouer avec la francophonie, les Alsaciens n'ont cessé de s'exprimer majoritairement en faveur d'un enseignement précoce de l'allemand, soit au travers de sondages ou d'enquêtes, soit par l'intermédiaire de leurs représentants aux conseils généraux.

Mais jusqu'en 1968 la revendication alsacienne n'était véritablement portée que par quelques groupuscules qui n'ont pas réussi à élargir leur base, sans doute parce que l'analyse qu'ils faisaient de la situation était trop calquée sur celle de l'entre-deux-guerres alors que les données du problème avaient fondamentalement changé.

Les événements de 1968 ont contribué en Alsace au réveil des consciences et à un certain déblocage au niveau du « complexe alsacien ». Depuis, les choses ont pu évoluer positivement mais lentement car freinées par les pesanteurs historiques et par un patriotisme mal compris. Mais cette lenteur *(Gemütlichkeit)* alsacienne permettra d'atténuer les inévitables affrontements et facilitera le dialogue. Cela est moins spectaculaire que les grands rassemblements et moins retentissant que les attentats à l'explosif, mais sans doute plus efficace.

Dans les années 70 et suivantes, la revendication alsacienne réussira à faire le lien avec les luttes sociales, écologiques et culturelles et à éviter les pièges de ce que pourraient être un nationalisme alsacien et l'isolement, pour aboutir aujourd'hui à un assez large consensus.

Parmi les artisans de cette revendication davantage culturelle que politique, il convient de citer le Cercle René-Schickele, les trop éphémères Front culturel alsacien et Comité pour le dialecte à la maternelle, le Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, à côté d'organisations plus traditionnelles comme le SGEN-C.F.D.T., dont les propositions pour l'école en Alsace publiées en 1979 ont apporté un souffle nouveau au débat. Des personnalités politiques, des intellectuels, des syndicalistes, sont également engagés sur ce terrain de lutte.

En octobre et novembre 1981, lors des assises régionales pour la reconnaissance des droits culturels de la population alsacienne, le parti socialiste, le parti communiste, Écologie et Survie, la C.F.D.T., la C.G.T., le SGEN-C.F.D.T., le Cercle Schickele et Unsri Gerechtigkeit Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, adoptaient une plate-forme commune de revendications et de lutte (en refusant d'y participer, la FEN se retrouve maintenant quelque peu isolée).

En janvier 1982, les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (majoritairement à droite) adoptaient chacun et à l'unanimité une motion allant dans le même sens que la plate-forme.

Dans ces deux motions comme dans la plate-forme, on retrouve les thèmes habituels de la revendication alsacienne, en particulier :

— la reconnaissance de la langue régionale (allemand dialectal alsacien et allemand littéraire) comme langue de France ;

— l'adaptation de la pédagogie du français aux réalités linguistiques et culturelles alsaciennes ;

— l'initiation à l'allemand dès le cours élémentaire ;

— l'initiation à une deuxième langue vivante dès la sixième ;

— l'accueil à l'école maternelle dans la langue maternelle ;

— des plages d'expression orale en dialecte à la maternelle et au primaire ;

— l'enseignement de la culture alsacienne à tous les niveaux de la scolarité.

Sans doute les motifs sont-ils différents pour les uns et pour les autres ; sans doute aussi peut-on y voir pour certains une part de surenchère. Il n'empêche que la balle se trouve maintenant dans le camp du pouvoir central. Les choses devraient donc pouvoir évoluer rapidement dans une Alsace où le débat a atteint un degré inégalé ailleurs. Dans la négative, les responsabilités se situeront facilement.

Pendant le premier semestre de 1982, le nouveau recteur de l'académie de Strasbourg a organisé une concertation très large devant aboutir à un projet de circulaire annoncé lors d'une conférence de presse au cours du mois de juin.

Depuis, cette circulaire est — enfin — parue. Elle reprend certaines revendication exprimées à l'automne 1981, et, de ce point de vue, elle nous donne satisfaction, au moins dans une première étape. Mais nous attendons toujours que les moyens — budgétaires notamment — soient dégagés pour que les bonnes intentions qu'elle contient soient applicables.

PIERRE KLEIN.

POINT DE VUE

Une stratégie claire

par
JEAN-MARIE BOCKEL (*)

L'AMÉNAGEMENT du territoire est une composante essentielle de la politique de notre pays car il permet, en fonction de la situation des régions, de définir des priorités et des axes de développement en harmonie avec les plans nationaux.

Très longtemps, trop longtemps, l'Alsace ne s'est guère souciée d'aménagement, vivant sur l'image d'une certaine prospérité, et a été ignorée par les décideurs parisiens. *C'est ce qu'a souligné un rapport du* Comité d'action du département du Haut-Rhin (CAHR) en décembre 1981. *« La fragilité actuelle de l'économie alsacienne est en grande partie le résultat de la politique nationale d'aménagement du territoire. Cette dernière a reposé, à partir du début des années 70, sur le pari que l'Alsace avait acquis un potentiel propre de développement et d'attraction suffisant pour s'adapter, se renouveler, se diversifier, se développer sans avoir besoin d'apports extérieurs. (...) Mais le pari a échoué. »*

Pour ma part, avec mes amis, j'avais dénoncé depuis 1977 les carences, les affaiblissements structurels de l'économie alsacienne, mais on ne nous écoutait pas.

Des rapports officiels reconnaissent qu'avec une quasi-absence d'industries de pointe et la faiblesse de la recherche-développement, un risque de « paupérisation technologique » apparaît clairement. De plus, l'Alsace subit directement le contrecoup de la dégradation de la situation économique allemande et, depuis peu, d'un retournement de la conjoncture en Suisse.

La classe politique alsacienne, pour masquer ses propres faiblesses, son mutisme du passé, son entière responsabilité, crie aujourd'hui au désastre et minimise les résultats du CIAT. Elle avait élaboré, en 1976, un schéma d'orientation et d'aménagement de la région Alsace approuvé par un conseil des ministres et des comités interministériels par la suite.

Qu'a-t-elle fait au-delà des schémas et des discours ? Pourquoi *les grands groupes français, pendant* la période de croissance, ne se sont-ils pas diversifiés en Alsace ? Pourquoi les industries à haute technologie ne se sont-elles pas installées *chez nous ? Pourquoi certaines* grandes entreprises locales n'ont-elles pas investi pour se moderniser et rester compétitives ?... Il faut poser ces questions et situer clairement *les responsabilités.*

Quant au CIAT sur l'Alsace, il fait suite aux assises régionales de la recherche et de la technologie et s'inscrit pleinement dans les lois-cadres sur la recherche, sur la planification nationale, sur les plans sectoriels (mécanique, machines-outils, machines textiles, robotique, informatique...) et les orientations budgétaires en faveur de l'industrie.

C'est justement pour éviter cette « paupérisation technologique » et valoriser les atouts de la région que *les décisisons gouvernementales* sont décisives, notamment au chapitre de la recherche et de la technologie, de l'industrie, de l'artisanat (Centre technique d'adaptation et *d'innovation de l'artisanat) et de la vocation internationale de* Strasbourg.

Les pouvoirs publics, depuis mai 1981, ont à chaque fois été aux rendez-vous fixés par l'Alsace : en mai 1982 pour les musées techniques de Mulhouse, en décembre 1982 pour l'industrie, la recherche, les entreprises.

Ce CIAT était une première étape pour situer clairement l'Alsace dans la politique nationale d'aménagement du territoire comme point fort à conforter dans la compétition internationale, pour préfigurer le futur contrat de plan Etat-région sur les dossiers considérés comme prioritaires par les partenaires régionaux.

Lorsque MM. Rudloff, Hoeffel et Goetschy, respectivement présidents du conseil régional et des deux conseils généraux d'Alsace, et leurs amis veulent minimiser les résultats obtenus et ne faire apparaître que la seule participation de la DATAR, ils oublient de dire que le but d'un CIAT est d'associer d'autres départements ministériels à des projets précis. Ainsi, par exemple, pour le pôle de la mécanique avancée de Haute-Alsace, sont concernés, outre la DATAR, les ministères de l'industrie et de la recherche, de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'emploi. Et les 140 millions de francs dégagés par ce CIAT le sont directement pour des projets alsaciens et lui permettront de mieux aborder les mutations de la fin du vingtième siècle.

Je me réjouis de voir l'Etat dire clairement sa stratégie à l'égard de notre région. Est-ce le cas de la plupart des élus régionaux qui prétendent que la détérioration de la situation actuelle est due au changement *politique intervenu en juin 1981 ?* C'est faire un raccourci inacceptable que des économistes sérieux ne peuvent cautionner.

Aujourd'hui, l'Etat est au rendez-*vous et le sera demain à nouveau* pour le futur contrat entre l'Etat et la région.

(*) Député (P.S.) du Haut-Rhin, conseiller général.

Sciences de haut de gamme à Strasbourg

(Suite de la page 13.)

Une des ambitions du GREPA est de concourir au développement de matériel français plus performant pour l'application de la photonique et de former des ingénieurs pour l'utilisation de cette nouvelle technique grâce à l'institution d'un DEA de science et de technologie photonique avancée.

Le Centre de recherche nucléaire du C.N.R.S. compte parmi les grands bénéficiaires des décisions du CIAT. Ses recherches et son savoir-faire dans le domaine des accélérateurs électrostatiques lui ont permis de présenter un projet d'accélérateur de particules de 35 millions de volts du type « vivitron ». Le CIAT a décidé le ministère de la recherche à débloquer 50 millions de francs pour sa réalisation au cours de la période 1983-1985. Le professeur Chevalier s'en félicite particulièrement car la nécessité de ce type d'appareil est de plus en plus reconnue par le monde scientifique international. Mais il y a déjà la possibilité riche de retombées industrielles probables — car les techniques sont au point, — de fabriquer un petit « vivitron » à tension de 5 millions de volts et à fort courant d'électrons susceptible de nombreuses applications pratiques dans le domaine de l'irradiation. L'un des auteurs du projet, M. Seltz, vante son coût de revient peu élevé, 1 million de francs, pour un encombrement très faible, une consommation d'énergie modérée, un pouvoir de pénétration élevé.

Les crédits mobilisés par le CIAT bénéficient également à un secteur *en pleine expansion de la recherche* strasbourgeoise : celui de la biologie moléculaire et cellulaire. Un de ses représentants les plus qualifiés, le professeur J.-H. Weil, approuve pleinement la décision d'affecter une première tranche de 5 millions de francs à la construction d'un institut de biologie moléculaire des plantes. *« Cela permettra d'entreprendre de nouvelles recherches pour connaître suffisamment les problèmes du fonctionnement de la cellule végétale avec la mise au point entre autres de techniques pour assurer la régulation des gènes et leur transfert chez les plantes supérieures. »* Ce nouvel institut, qui doit être réalisé d'ici à 1985, confortera la place de Strasbourg comme pôle de biotechnologie, qui s'appuie en outre sur plusieurs laboratoires du C.N.R.S. et la société Transgène.

Parmi bien d'autres, comme celle relative à la création d'un groupement d'intérêt scientifique de recherche sur le médicament, la décision concernant le remplacement des matériels du centre de calcul du C.N.R.S. pour un montant de 40 millions de francs a été accueillie avec soulagement. Elle augmentera sa capacité de traitement de sept à huit fois. L'installation actuelle, la plus puissante de ce type existant en province, doit desservir deux mille utilisateurs et est constamment saturée. Seul problème pour ses responsables : le gouvernement autorisera-t-il le renouvellement des ordinateurs américains existants par des matériels plus puissants et de même origine qui ont la préférence des scientifiques, ou imposera-t-il le recours à des matériels français ? De toute manière, souligne le professeur Chevalier, cette modernisation conditionne le développement d'autres activités scientifiques tributaires de la présence d'un puissant centre de calcul comme le pôle d'informatique par l'image ou l'installation à l'Institut de physique du globe du centre du réseau national de surveillance sismique.

JEAN-CLAUDE HAHN.

Le Monde

économie

ÉTRANGER

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU PRÉSIDENT MEXICAIN

M. de La Madrid a choisi la rigueur au risque d'aviver les tensions sociales

Mexico. – Entre Noël et le Jour de l'an, le président du Mexique a envoyé au Congrès, qui s'est empressé de l'adopter, une proposition de loi visant à la reprivatisation partielle des banques nationalisées le 1er septembre. Maniant autant que son prédécesseur, l'art de la surprise, mais à d'autres fins, M. de La Madrid a déposé un texte que personne n'attendait sur le bureau de la Chambre des députés le 27 en fin de soirée. Le 30, dans la matinée, il avait été discuté en commission, puis adopté par les deux Assemblées. Le Sénat, où le parti révolutionnaire institutionnel (P.R.I.) est seul représenté, a même voté le texte en moins d'une demi-heure après qu'un seul orateur en eut défendu le principe. Cette modification, survenant moins de cent vingt jours après la nationalisation décidée par M. Lopez Portillo et dont M. Miguel de La Madrid avait affirmé qu'elle était irréversible, a suscité un certain malaise qui pourrait avoir des conséquences assez graves. M. de La Madrid a choisi de mener une politique économique de rigueur au risque d'aviver les tensions sociales.

De notre correspondant

Les principales dispositions du texte adopté à la va-vite prévoient la cession de 34 % du capital des banques transformées en « *sociétés nationales de crédit* ». le gouvernement fédéral restera propriétaire de 66 % des parts, dites de série « A ». Les autres de série « B » pourront être détenues soit par le gouvernement fédéral lui-même, soit par les Etats. Les municipalités ou autres entités administratives, ainsi que par les employés des banques ou plus simplement « les utilisateurs ». Hormis le gouvernement, aucune entité, ni physique ni morale, ne pourra détenir plus de 10 % des actions de la série « B ».

L'administration des sociétés nationales de crédit sera confiée à un directeur général nommé par l'exécutif et à un comité directeur. Les deux tiers de ses membres représenteront les parts « A » et le reste, les parts « B ». Parmi les qualités requises pour faire partie du comité directeur, « *l'expérience dans le domaine économique et financier* » figure au premier plan, ce qui devrait faciliter le retour, du fait de leur compétence, des propriétaires d'hier.

Les défenseurs du projet au sein du P.R.I. ont mis en avant la « *démocratisation* » et l'« *efficacité* », en faisant valoir aussi la réduction des charges pour l'Etat.

La forme et le fond

Le ministère des finances a, pour sa part, annoncé que les 34 % *ne seraient pas vendus au hasard*, que les secteurs sociaux (syndicats...) et régionaux (Etats, municipalités) seraient privilégiés. Les milieux d'affaires ne venant qu'après. Les porte-parole du secteur privé se sont, en tout cas, réjouis de cette mesure dont ils ont eu connaissance avant les députés.

La droite politique s'est félicitée de ce qu'on lui rende raison. Il est à remarquer cependant que le directeur de la chambre d'industrie de Monterrey, *seconde ville du pays*, a accusé la mesure d'être « *populiste et démagogique, puisque les classes populaires n'ont pas d'argent pour acheter les actions et que les entrepreneurs ne vont pas s'aventurer à s'associer avec le gouvernement dont on connaît l'inefficacité* ».

Cependant, les critiques n'ont pas manqué dans un pays qui, dans son ensemble, avait bien accueilli la nationalisation des banques. Elles sont venues des partis de gauche et même de certains membres du P.R.I. Fait exceptionnel, cinquante députés du parti gouvernemental sont allés se promener au moment du vote. La première critique tient à la forme : le dépôt du texte par surprise sur les bureaux de la chambre et dans des délais qui empêchaient toute discussion sérieuse n'a pas été apprécié.

Les critiques de fond portent sur la *stratégie économique du gouvernement* et sur le cadeau politique fait à la droite. Beaucoup attendaient des banques nationalisées qu'elles deviennent l'instrument d'une politique de développement différente de celle qui, malgré le pétrole, a mené le pays à la crise. *Ils* reprochent aujourd'hui au gouvernement de fonder, *comme le précédent*, sa stratégie de développement sur une alliance étroite avec le secteur privé. Celui-ci conserve en effet le moyen d'inciter les banques à suivre la même politique que par le passé grâce à sa participation au *capital et à la direction des nouvelles* sociétés nationales de crédit.

La critique politique tient au « recul » opéré qui ne saurait qu'encourager le secteur privé. Certains craignent que la mesure ne constitue une simple étape. Ils se fondent sur le fait que les réformes constitutionnelles adoptées en décembre sur proposition de M. de La Madrid n'incluent pas les banques dans les secteurs stratégiques réservés à la compétence exclusive de l'Etat.

« Modernisation »

La loi portant « *réglementation du service public de la banque et du crédit* », qui vient couronner la fébrile activité du mois de décembre, *à l'avantage d'aider à mieux cerner* la politique qu'entend mener la nouvelle équipe. La ligne de fond est la « modernisation » du pays. Il ne s'agit en fait que de prolonger un effort entrepris depuis de nombreuses années, en insistant sur l'« efficacité » et sur la « démocratisation », deux *mots* qui avec « rigueur » et « austérité », émaillent le plus fréquemment les discours officiels. L'efficacité choisie n'est pas celle de la lutte contre l'injustice mais celle du développement économique le plus classique, le plus libéral. La *démocratisation est, pour le moment*, faite d'un style plus ouvert à l'égard de la presse et de l'opposition et de promesses d'une plus ample participation des citoyens, notamment à la planification.

La stratégie à court terme du président est maintenant *claire*. Tout est fait avec une cohérence sans faille pour relancer l'économie et redonner confiance au secteur privé national et aux bailleurs de fonds étrangers.

Le poids des jeunes technocrates

Parmi les gestes principaux, on compte la réintégration comme directeur de la Banque centrale de M. Mancera (chassé de ce même poste le 31 août dernier parce qu'il *s'opposait à l'établissement du* contrôle des changes), l'assouplissement du contrôle des changes ; les modifications constitutionnelles visant à fixer les règles de fonctionnement de l'économie mixte et consacrant, pour la première fois depuis *1917, le rôle du secteur privé dans la* vie économique du pays. La suppression du contrôle des prix en vigueur depuis février dernier sur près de cinq mille produits ; la réduction des dépenses de l'État et l'application rigoureuse des mesures exigées par le *F.M.I. Seul revers de la médaille* pour le moment : la modification du système fiscal qui devrait frapper plus lourdement les plus riches et la suppression de l'anonymat des actions.

Aux couches moyennes durement frappées économiquement, M. de La Madrid offre essentiellement les perspectives de « modernisation » politique par la « démocratisation » et la « moralisation » de la vie publique. Aux plus pauvres, il promet de s'efforcer de limiter les effets de l'inflation galopante (plus de 100 % en 1982), en contrôlant les prix de quelques produits de première nécessité, et ceux du chômage en créant des emplois dans les campagnes et dans les zones urbaines marginalisées. Après avoir fait inscrire dans la Constitution le droit à la santé, il annonce pour bientôt un ambitieux programme destiné à améliorer les services dans ce domaine.

En fait, M. de La Madrid a choisi la rigueur économique au risque de tensions sociales, avec l'espoir que le redémarrage arrivera suffisamment tôt pour enrayer une éventuelle explosion. Dans son message du nouvel An, le 4 janvier, il a appelé à la constitution d'un « *pacte national de solidarité* ». « *Je veux un gouvernement ferme et fort, mais je regrette totalement un gouvernement autoritaire* », a-t-il déclaré avant de promettre « *plus d'ordre, plus d'efficacité et plus d'honnêteté* ». En attendant des jours meilleurs, le président devra, pour faire face à l'inévitable mécontentement, s'appuyer, en partie du moins, sur la bureaucratie politique, notamment sur les syndicats et l'aile gauche du parti officiel. Or la « modernisation » semble passer par son éloignement des principaux centres de décision. C'est du moins ce que semble indiquer la constitution, contrairement à ce que voulait la tradition, d'un cabinet homogène où prédominent les jeunes technocrates à formation économique acquise à l'étranger.

La reprivatisation partielle des banques peut servir à redonner confiance au secteur privé ; mais elle a révélé un réel malaise au sein du P.R.I., même si les *plus amers* ont choisi de se manifester discrètement. L'ensemble du système politique a été mis à l'épreuve. Ayant, en quelques semaines, changé deux fois *substantiellement* de cap, *il* a montré qu'il avait plus pour fonction d'occuper le pouvoir que d'incarner un projet. Après avoir collaboré sans histoire avec les banquiers pendant des années, ceux-là même qui les vouaient aux cérémonie en septembre, ont dû *publiquement* se féliciter de leur retour aux affaires en décembre. Voilà qui ne saurait renforcer la crédibilité d'un système qu'on essaye par ailleurs de rajeunir en le « moralisant ».

FRANCIS PISANI.

DANS SA « LETTRE D'INTENTION » ADRESSÉE AU F.M.I.

Le Brésil s'engage à prendre de sérieuses mesures de redressement

Brasilia (*A.F.P.*). – Incapable de faire face à sa crise de liquidités, supportant une dette extérieure de l'ordre de 80 milliards de dollars, le Brésil devra se conformer aux exigences du F.M.I. pour obtenir des crédits de plus de 6 milliards de dollars en trois ans et conserver la confiance de ses bailleurs de fonds européens, américains et japonais.

Le gouvernement brésilien, qui avait nié pendant plusieurs mois, avec vigueur, la nécessité d'un recours au F.M.I., a pris formellement l'engagement, dans sa lettre d'intention adressée au directeur du *F.M.I.*, M. Jacques de Larosière, de mener une politique d'austérité visant à réduire les dépenses publiques et le rythme de l'inflation.

Tout d'abord, le Brésil s'engage à réduire, en 1983, le déficit, en compte courant, de sa balance des paiements à 7 milliards de dollars, *soit 2 % du produit intérieur brut* (PIB), puis à 1,5 % et 1 % au cours des deux années suivantes. En 1982, le déficit en compte courant a atteint 15 milliards de dollars, soit près de 5 % du PIB.

Les efforts principaux porteront *sur le secteur public*, et la *politique* des grands projets sera considérablement ralentie en 1983. Le taux d'inflation, qui a atteint 99,7 % en 1982, devrait être ramené à 70 %, tandis que les exportations resteront une des priorités. Les autorités brésiliennes *espèrent un excédent* commercial de 6 milliards de dollars en 1983, contre 775 millions en 1982 (les prévisions étaient de 3 milliards de dollars) en appliquant une « *politique de change adéquate et une vaste assistance financière et technique.* ».

Les premières mesures d'austérité envisagées par les autorités brésiliennes concernent le déblocage des prix de certains produits de base comme les dérivés du pétrole, de manière à réduire la consommation et, par conséquent, les importations de combustible, une élévation des prix du blé et la réduction des subventions accordées aux producteurs de sucre touchés par la crise internationale dans ce secteur.

Les recettes du gouvernement fédéral devraient considérablement augmenter par l'introduction d'une réforme fiscale grâce à laquelle on espère recueillir l'équivalent de 1 % du PIB.

Les Brésiliens, *qui s'attendent* à une augmentation générale des tarifs publics, craignent en outre que la situation économique du pays ne conduise à une modification du calcul de l'indice des salaires et n'entraîne une diminution de leur pouvoir d'achat. Sur ce point, la lettre adressée au F.M.I. reste vague.

A l'exception des travaux complémentaires de la centrale hydroélectrique d'Itaipu et de la mise en route du projet Carajas (exploitation du plus grand gisement de fer du monde et implantation d'industries), pour lequel les fonds ont déjà été obtenus à l'extérieur, les autres projets seront retardés. Le programme de *construction de nouvelles* centrales nucléaires dans le cadre de l'accord de coopération germano-brésilien sera la première victime de ce plan d'austérité.

Le Brésil recevra une première tranche de 401 millions de dollars dans le courant du mois de février de la part du F.M.I. *et obtiendra* trois autres tranches équivalentes d'ici à la fin de l'année.

EN ITALIE

Les mesures d'austérité décidées par le gouvernement provoquent une importante agitation sociale

De notre correspondant

Rome. – *Le gouvernement Fanfani a adopté, le 7 janvier, la seconde partie de son programme économique et financier déjà marqué la semaine dernière par un premier train de mesures d'augmentation de la fiscalité indirecte. Ce même vendredi s'est développée dans toute la péninsule, pour la seconde journée consécutive, une vague de grèves et de manifestations de protestation qui, à Rome notamment, a donné lieu à des incidents avec les carabiniers.*

Le programme gouvernemental vise à maintenir le déficit public à 71 000 milliards de lires (1) en 1983 (le niveau déjà considérable atteint l'année passée) grâce à une réduction des dépenses et une augmentation des recettes jouant sur une somme de près de 20 000 milliards. Parmi les principales décisions figure l'approbation d'un projet de loi d'impôt extraordinaire *s'ajoutant* à *l'impôt* local *sur* les revenus. Ont en outre été retenues des augmentations des contributions des assurés sociaux en matière de santé (médicaments et visites médicales spécialisées). En revanche, a été remise à plus tard la mesure prévue de non-remboursement du premier jour de maladie. Le ministère des finances a enfin institué des mesures pénales pour certaines fraudes fiscales.

La manœuvre du gouvernement a donné lieu, comme le 6 janvier, à une vague de protestations de la part des syndicats, mais certaines manifestations ont apparemment échappé au contrôle des directions. A Rome, tandis qu'un cortège d'un millier de personnes s'approchait de la présidence du conseil, les carabiniers ont chargé. Sept personnes ont été blessées et deux arrêtées au cours de la bousculade. Pendant deux heures l'aéroport de Rome a été occupé.

A Milan, pendant toute la matinée *cinquante mille* travailleurs de la métallurgie, de la chimie, des transports et des banques ont manifesté dans le centre de la ville en une sorte de grève générale. Manifestations également à Gênes, Naples et Florence.

Les manifestations syndicales de ces deux derniers jours ont provoqué *polémiques* et *tensions* au sein de la direction des confédérations et des partis politiques. En témoigne le renvoi, à ce samedi 8 janvier, de la réunion de secrétariat unitaire pour décider de nouvelles formes de lutte.

Toutefois, alors que le ministre de l'*intérieur avait rappelé* jeudi les limites acceptables de la contestation, le lendemain, se sont produits de nouveaux incidents qui ont aggravé les tensions entre les directions syndicales. Pour M. Benvenuto, secrétaire général de la UIL, « *occuper les gares et les aéroports conduit à la défaite du mouvement ouvrier* ». Selon lui, le parti communiste n'est pas étranger à l'agitation incontrôlée qui s'est développée ces derniers jours. Le secrétaire de la G.C.I.L. M. Lama, en revanche, a souligné : « *Il est juste de développer actuellement l'action syndicale.* »

Le plus radical dans son soutien de la revendication actuelle est le P.C.I. Il a en effet tout intérêt à essayer d'utiliser l'agitation pour apparaître comme le seul et le vrai défenseur de la classe ouvrière en cherchant à déplacer vers lui la confiance de la base. L'expérience de la lutte à la Fiat il y a deux ans, qui s'est conclue par un recul du syndicat après la « *marche des quarante mille* », tend à démontrer que cette stratégie n'est pas toujours payante.

Ce qui inquiète aujourd'hui certains syndicalistes c'est l'isolement d'une partie des manifestants : on peut penser que l'intervention des carabiniers à Rome a été due au petit nombre de personnes formant le cortège cat à Trente une manifestation également violente, mais plus nombreuse, n'a provoqué aucune réaction des autorités. Inquiétant également est le caractère anti-P.S.I. qu'ont pris certains mouvements comme à Gênes par exemple. Autant d'éléments qui risquent d'isoler les syndicats du reste de la population. *Ce qu'ils veulent éviter.*

PHILIPPE PONS.

En Grande-Bretagne

LE CHOMAGE ATTEINT 13,3 % DE LA POPULATION ACTIVE

Le chômage britannique a battu un nouveau record en décembre, atteignant le chiffre de 3 096 997, soit 13,3 % de la population active, selon les statistiques publiées le 6 janvier par le ministère de l'emploi. Ce résultat est en augmentation de 339 000 par rapport à novembre.

En plus du nombre de chômeurs ayant droit à des allocations, on estime à 100 000 le nombre de personnes sansemploi, non incluses dans ces statistiques depuis l'instauration du nouveau système de comptabilisation du chômage. Le précédent record avait été établi en septembre 1982 avec 3 066 166 chômeurs, selon la nouvelle méthode de comptabilisation, et 3 343 075, selon l'ancienne méthode. – (*A.F.P.*)

LE CHOMAGE AUX ETATS-UNIS

Les « principes » de M. Reagan

(Suite de la première page.)

Même à plus long terme, les possibilités d'amélioration apparaissent limitées. Ne serait-ce qu'à cause de l'augmentation de la productivité et de la robotisation. Selon l'office budgétaire du Congrès, la technologie *microélectronique* à *elle seule* ferait perdre 3 millions d'emplois aux Etats-Unis avant la *fin* des années 80.

Cependant les allocations de chômage n'ont été distribuées qu'à 5,6 millions de personnes en décembre, ce qui veut dire que 53 % des personnes sans emploi n'en bénéficiaient pas, *parce qu'elles ne correspondaient* pas aux critères voulus ou avaient dépassé la durée légale. S'y ajoutaient 1,8 million de « travailleurs découragés » (+ 0,2 million en décembre) – chiffre jamais vu – n'ayant même pas déposé une demande.

Le système américain est assez compliqué. Il s'agit de cinquante programmes – correspondant aux cinquante Etats – qui fonctionnent, avec l'aide de Washington, sur la base de cotisations patronales. L'allocation hebdomadaire moyenne est de 115 dollars (765 francs) par semaine, mais avec de grandes disparités : 240 dollars dans le Massachusets, 85 dollars dans l'Indiana.

La durée minimum de l'aide est également très variable. Cela va de vingt-huit semaines en Virginie occidentale à moins d'une semaine dans le Wisconsin. Mais dans la plupart des cas, les *allocations* sont versées pendant vingt-six semaines. Lorsque survient une récession, un programme exceptionnel permet de délivrer des prestations pendant treize semaines supplémentaires. Mais il faut alors que le degré de chômage dans l'Etat concerné *réponde* à des critères fédéraux très précis.

Il faut aussi que les autorités locales... disposent des fonds nécessaires. Jusqu'à présent, elles *empruntaient sans problème au* gouvernement de Washington. Celui-ci ne réclamait pas d'intérêt et « oubliait » même parfois le capital. M. Reagan à mis fin à ce laxisme. En fixant des intérêts, en réclamant les sommes prêtées et en rendant *d'ailleurs plus sévères les normes* d'extension des prestations à trente-neuf semaines.

Le Congrès a un peu assoupli la formule l'été dernier en votant une rallonge provisoire de six à dix semaines, valable jusqu'au 31 mars prochain. Mais même avec cette mesure, la situation est pire qu'au cours des sept autres *récessions* de *l'après*-guerre : 76 % des chômeurs recevaient une allocation en février 1976, contre 47 % seulement aujourd'hui.

Taxer les prestations

Les chômeurs ont d'autres raisons d'en vouloir à M. Reagan – et au Congrès qui a voté l'esssentiel de ses propositions. On note par exemple qu'un programme d'assistance annexe, concernant les ouvriers licenciés à cause des importations, a été extrêmement réduit : son budget est tombé de 1,5 milliard de dollars en 1981 à 50 millions de dollars en 1983. En outre, le système de formation professionnelle créé il y a dix ans *(Comprehensive Employment and Training Act)* a été modifié. Ce n'est plus le gouvernement fédéral qui le finance, mais les entreprises privées. Autant dire qu'elles sont *moins généreuses et* ne s'intéressent qu'aux travailleurs les plus qualifiés.

D'autres coupes budgétaires, ayant trait à des programmes sociaux (genre bons alimentaires gratuits), ont été vivement ressenties. De nombreux chômeurs n'ont plus *d'assistance médicale. Mais rien de* tout cela n'a provoqué jusqu'à présent d'agitation violente ou même de manifestations d'ampleur nationale. Faut-il l'attribuer aux doubles emplois dont bénéficiaient certaines familles ? A la faible inflation qui a *revalorisé les prestations* ? *ou simplement* au « modèle américain » et à son légendaire optimisme ?

Les chômeurs privés de travail depuis plus de six mois ont pourtant atteint un nombre record : 2,6 millions. Cette catégorie est en progression depuis 1967, selon une courbe en zigzags. Les « chômeurs longue durée » ont diminué sensiblement durant la deuxième moitié des années 70 ; mais on a assisté ensuite à une forte remontée, surtout à partir de janvier 1982. Rien d'étonnant : *cette huitième récession de* l'après-guerre dure depuis un an et demi.

Si M. Reagan n'a pas volé au secours des chômeurs, c'est pour des raisons budgétaires, mais aussi par principe : il estime que les allocations *incitent à rester sans emploi*. Leur montant moyen n'est-il pas à peine inférieur au salaire minimal ? Cette philosophie amena récemment la Maison Blanche à envisager une mesure *audacieuse : l'imposition* des prestations. De quoi rapporter quelques 2 milliards de dollars par an au budget fédéral, en attendant d'étendre le principe à d'autres types de pensions... Ce projet a fait hurler la centrale syndicale A.F.L.-C.I.O. et une partie de la classe politique. On l'a rangé dans les placards.

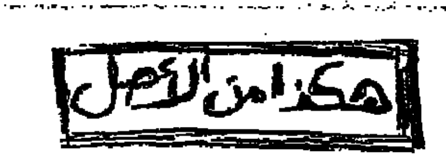
Faut-il créer des emplois publics pour combattre le chômage ? Les syndicats le réclament avec insis*tance. Ils avaient réussi à en* convaincre la Chambre des représentants et même le Sénat, qui compte une majorité républicaine. Chacune des deux branches du *Congrès vota en décembre* un programme en ce sens. M. Reagan menaça alors d'opposer son veto à l'ensemble de la loi de finances 1983, faisant valoir que ce genre de projet aggrave le déficit fédéral sans donner les résultats escomptés. Ne faut-*il* pas 20 milliards de dollars pour abaisser le chômage d'un seul point en pourcentage ? *Les sénateurs et* les représentants s'inclinèrent, à la grande surprise des syndicats. La loi de finances ne contient qu'une modeste taxe sur l'essence, pour financer de grands travaux routiers, dont on doute fort qu'elle créera 320 000 emplois en cinq ans, comme le soutiennent ses promoteurs.

L'A.F.L.-C.I.O., *forte de ses* treize millions de membres, se bat pour que le nouveau Congrès prenne à bras-le-corps le problème de l'emploi. Étant entendu que « *la politique de M. Reagan a totalement échoué* » et qu'il n'y a rien à en attendre. Pour *venir au secours* des chômeurs, la centrale syndicale réclame une assurance médicale et une extension uniforme des allocations à soixante-cinq semaines. Et *pour diminuer* le nombre des chômeurs, elle propose des créations d'emplois publics, l'abaissement des taux d'intérêt et diverses mesures protectionnistes, notamment dans l'automobile.

Sera-t-elle entendue ? M. Lane Kirkland, qui n'a rien d'un révolutionnaire, déclarait le 3 décembre : « *Si nous arrivons à la conclusion que les troubles dans la rue sont le seul moyen de retenir l'attention des responsables, nous les organiserons. Et je le regretterai.* »

ROBERT SOLÉ.





ÉNERGIE

L'ARABIE SAOUDITE BAISSERA-T-ELLE LE PRIX DE SON PÉTROLE ?

La crainte de la « glissade du singe »

Il était rare, ces dernières années, que les dirigeants des compagnies pétrolières réunies dans l'ARAMCO pour exploiter le pétrole saoudien négocient tous ensemble avec Cheikh Yamani. Et pourtant, ils étaient tous à Genève, MM. Clifton C. Garvin, d'Exxon, John McKinley, de Texaco, William Tavoulareas, de Mobil et George Keller, de Socal, appelés en grand secret par le ministre d'Arabie Saoudite en début de semaine pour étudier l'évolution du marché et préciser leurs engagements pour 1983.

Ces compagnies, qui enlevaient 7,5 millions de barils par jour de pétrole du royaume il y a trente mois, n'en achètent plus guère que 3, ce qui oblige la société nationale Petromin à multiplier les ventes directes. Sans grand succès. Et encore, les membres de l'ARAMCO estiment-ils perdre chaque jour de l'ordre de 13 millions de dollars, du fait d'un prix saoudien supérieur au cours du marché. Il est vrai que, selon la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly*, le brut vendu par l'OPEP repose désormais pour 60 à 70 % sur un prix inférieur à la base respectée par Ryad de 34 dollars par baril. Et les rabais s'étagent de 1,5 à 4 dollars selon le pays.

Or rien n'indique que le marché pourrait se retourner. Non seulement la crise économique mondiale dure, mais l'hiver clément ne pousse pas à la consommation. La demande de fuel domestique en décembre aux Etats-Unis était inférieure de 40 % à ce qu'elle était à la même période de 1981. Et en France où la température est supérieure de quelque 2 degrés à la moyenne des trente dernières années, les livraisons de fuel oil ont été les plus faibles relevées pour un mois de novembre, et le recul par rapport à novembre 1981 a atteint 26,5 %.

Le printemps qui, pour les pays pétroliers, commence dès le début de mars risque donc d'être particulièrement dur. Les compagnies américaines ont-elles pour autant réclamé à Cheikh Yamani — comme on l'affirme à New-York et à Londres — une baisse du prix saoudien ? Sans doute se sentent-elles pénalisées par l'obligation dans laquelle elles se trouvent — pour préserver leur avenir dans ce pays aux réserves pétrolières immenses — d'enlever des quantités non négligeables de pétrole à un prix supérieur à celui du marché. Mais elles ont bénéficié pendant de longs mois en 1980 et 1981 d'un brut saoudien bon marché. En outre, elles produisent à elles quatre près de 600 millions de tonnes d'or noir de par le monde — dont une centaine aux Etats-Unis où les prix sont libres — et elles ont donc tout intérêt à ce que les Saoudiens tiennent les prix à un niveau rémunérateur.

Ryad hésite

Voilà sans doute pourquoi les milieux pétroliers pariaient ces jours derniers sur une baisse très modérée — de l'ordre de 1,5 dollar par baril — du prix de référence de l'OPEP. Une manière pour le royaume de mettre en garde les pays les plus indisciplinés de l'Organisation sans provoquer un choc excessif. Mais consécutivement les émirats arabes unis, Qatar et l'Arabie Saoudite, que l'on pensait d'accord sur un tel mouvement, ont réaffirmé leur volonté de tenir le prix de 34 dollars par baril. Et la réunion des six ministres du pétrole du conseil de coopération du Golfe qui devait se tenir le 8 janvier à Manama pour décider d'une telle baisse a été reportée de huit jours.

Visiblement, Ryad hésite. Nul ne sait quels seraient les effets politiques d'une réduction des prix saoudiens. Et qui peut dire si un tel mouvement n'entraînerait pas inéluctablement les prix pétroliers vers le bas, ce qu'un expert français, sans doute fin joueur de go, qualifie de « glissade du singe ». S'il ne réagit pas, le royaume devra cependant accepter de voir sa production chuter à 4 millions de barils par jour quand elle était encore de plus de 10 millions il y a trente mois. — B. D.

PHILIPS PETROLEUM RACHÈTE GENERAL AMERICAN OIL

Philips Petroleum, considérée comme la quinzième société industrielle des Etats-Unis et la neuvième société pétrolière, va racheter par étapes une autre société pétrolière, General American Oil. Sur la base d'un prix moyen par action de 45 dollars, le coût de l'acquisition s'élève à 1,14 milliard de dollars.

General American Oil, dont les bénéfices pour l'exercice 1981-1982 se sont élevés à 61 millions de dollars, sur un chiffre d'affaires de 348 millions de dollars, faisait l'objet d'une offre publique d'achat de la part d'une compagnie concurrente, Mesa Petroleum. Celle-ci, qui souhaitait acquérir au moins 51 % des actions de General American Oil, a été contrée par la société convoitée elle-même, qui avait offert de racheter le tiers de ses propres actions. Finalement l'accord de rachat total par Philips Petroleum met fin à la tentative d'O.P.A. Mesa, qui annonce avoir gagné dans cette brève opération financière 44,9 millions de dollars, s'est engagé à ne pas s'intéresser au capital de General American Oil pendant cinq ans.

Pour Philips Petroleum, qui a réalisé un bénéfice de 879 millions de dollars au cours du dernier exercice, avec un chiffre d'affaires de près de 16 milliards de dollars, l'acquisition de General American Oil représente une augmentation des réserves en hydrocarbures du groupe de 11 %, et un accroissement de la production de gaz naturel et de pétrole de 15 %.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation

(en millions de francs)

ACTIF	Au 30-12-1983
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	253 757
dont :	
Or	170 564
Disponibilités à vue à l'étranger	11 515
ECU	58 425
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 262
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	5 443
dont :	
Concours au Trésor public	-
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	279 029
dont :	
Effets escomptés	84 153
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	47 180
5) DIVERS	7 135
Total	592 526

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	180 921
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	11 286
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	70 370
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	67 306
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	33 176
5) ECUS A LIVRER AU FECOM	53 849
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	183 334
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 266
8) DIVERS	13 191
Total	592 526

SOCIAL

GRÈVE-BOUCHON A L'USINE RENAULT DE FLINS

Les revendications de deux cents grévistes sont « démesurées », affirme la direction

De nos correspondants

Malgré le retour à des négociations samedi entre syndicats et direction, le travail a peu de chance de reprendre, lundi 10 janvier, à l'usine Renault de Flins où une grève à l'atelier de peinture bloque la production depuis jeudi 6 janvier après-midi. Quelle que soit l'issue des discussions, la remise en route de cette usine employant dix-huit mille salariés et le réapprovisionnement des chaînes nécessiteront, selon la direction, une journée environ de chômage technique.

La grève déclenchée à l'appel de la C.F.D.T., majoritaire dans ce secteur, est suivie par deux cents des mille salariés de l'atelier de peinture, où passent chaque jour les mille six cent cinquante R 5 et R 18 produites à Flins. Pour la direction, les grévistes ne sont qu'une centaine mais constituent « un noyau dur ».

La C.F.D.T. réclame le déblocage des coefficients salariaux, une prime mensuelle de 300 F pour tous, une augmentation du temps de douche en fin de service et une hausse de 50 % des primes de nuisances allouées aux ouvriers qui travaillent dans le bruit et les mauvaises odeurs.

La direction de Renault, surprise par cette grève-bouchon, estime ces revendications à la fois « *démesurées et irréalistes* ». Elle fait remarquer que plus de six cents des huit cent vingt O.S. sont passés P.1 en 1982.

Discrètement du côté de la direction, à mi-mot du côté de la C.G.T., et ouvertement à la C.G.C., on reproche à la C.F.D.T. de faire du clientélisme et de l'électoralisme à l'approche des élections au comité d'établissement, qui auront lieu en février prochain. M. Daniel Richter, délégué C.F.D.T. et principal animateur des grandes grèves déclenchées à Renault-Flins depuis dix ans, s'en défend. Il affirme que le conflit est parfaitement justifié, que le mécontentement des ouvriers de l'atelier de peinture est grand depuis longtemps, et que, pour cette raison, le conflit risque d'être dur si la direction ne cède pas. Et la C.F.D.T. n'a pas hésité à annoncer, vendredi, que la direction avait, ni plus ni moins, menacé de lock-outer le personnel, ce qui fut aussitôt démenti par les dirigeants de Renault, disposés à négocier.

La C.G.T. observe le développement du conflit, mais ne fait rien qui puisse envenimer les choses. Pas de banderole, pas de meeting entre les chaînes ou dans les cours, pas de débat aux réfectoires, encore moins de foule interpellée à l'aide de haut-parleur à la descente des cars. On le voit, les gros bataillons de la C.G.T. ne sont, cette fois, pas dans le coup.

Seuls dans l'usine réduite au silence, quelques dizaines de ponceurs et de pistoleurs bloquent la chaîne maintenant vide. De mille six cent cinquante voitures en temps normal, la production est tombée à mille deux cents voitures jeudi et à moins de quatre cents vendredi matin. Et depuis, l'usine, qui fête cette année son trentième anniversaire, s'est figée.

Effervescence à Tarbes pour la CERAVER

Une nouvelle poussée de fièvre sociale vient de se produire dans les Hautes-Pyrénées et risque de s'amplifier encore d'ici au 18 janvier, à propos du devenir de l'usine de la CERAVER à Tarbes-Bazet, filiale du groupe C.G.E., nationalisé.

Les syndicats C.G.T., C.F.D.T. F.O. et C.G.C. se retrouvent au coude à coude. Ils envisagent des actions dès lundi, en raison de ce qu'ils considèrent comme « *un nouveau coup de force* » de la part du P.-D.G., M. Durand-Rival, dont la C.G.T. demande depuis plusieurs mois la démission.

La direction a informé les délégués du personnel que, le 18 janvier, était convoquée à Paris au siège du comité central d'entreprise de la C.G.E., une réunion extraordinaire ayant à l'ordre du jour la procédure juridique portant sur 250 licenciements et l'arrêt de certaines fabrications. Ces 250 licenciements ramèneraient l'effectif de la CERAVER à moins de 270 emplois.

Le maire communiste de Tarbes, M. Paul Chastellain, avait pourtant obtenu à Paris, le 20 décembre, au ministère de l'industrie, auprès d'un des collaborateurs les plus proches de M. Chevènement, l'assurance que tout licenciement serait suspendu jusqu'à l'adoption par le gouvernement d'un plan national de production de nouvelles céramiques fines, fabrication qui devait être confiée à l'usine de la CERAVER de tarbes-Bazet.

Cette usine demeurait dans les Hautes-Pyrénées, qui compte déjà près de 10 000 chômeurs, le seul instrument de production. Celle-ci, avait en effet fermé, faute de commandes, une deuxième usine ultra-moderne qui, jusqu'au début de 1982, fabriquait des barrières de protection nucléaire.

Devant l'aggravation de la situation à la CERAVER, le maire de Tarbes, le conseil général, M. Alex Raymond, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, sont intervenus de toute urgence auprès de M. Chevènement et auprès du premier ministre. Une entrevue à Matignon avec M. Pierre Mauroy a été demandée et, en principe, acceptée, pour que s'exprime une délégation de responsables syndicaux, avant la date du 18 janvier, qui, estiment-ils, serait l'avant-dernière étape de la liqidation de l'usine de la CERAVER à Tarbes.

Lundi matin, à l'usine, un arrêt de travail de trois heures a été prévu par l'intersyndicale, ainsi qu'un rassemblement devant la préfecture de Tarbes lors de la venue de M. Charles Fiterman, ministre des transports.

RÉGIS DAMIEN et GILBERT DUPONT.

Les droits nouveaux des salariés

LA C.G.T. PROTESTE CONTRE UN PROJET DE DÉCRET DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Dans une déclaration diffusée le 6 janvier, le bureau confédéral de la C.G.T. affirme que « *les décrets proposés par le ministre du travail pour la représentation élue du personnel (délégués du personnel, comités d'entreprise) marquent un recul et s'inscrivent dans un sens opposé aux orientations législatives. En prévoyant une nouvelle répartition du nombre des élus, ces p ropositions aboutissent à la suppression de plus de quarante mille élus des travailleurs dans les entreprises de moins de mille sept cent cinquante salariés.* »

De son côté, le ministère du travail indique, dans un communiqué, que ces projets de texte font actuellement l'objet d'une « *consultation* » avec les partenaires sociaux et « *déplore qu'une organisation* (sans toutefois nommer la C.G.T.) *ait cru devoir abandonner la discrétion d'usage en la matière* ». Il affirme ensuite qu'une « *pratique correcte de la concertation* » est nécessaire à l'élaboration de « *textes sérieux et responsables* ».

Par ailleurs, le ministère souligne qu'il « *n'est pas légitime de présenter à l'opinion une vision abusivement partielle des institutions représentatives omettant l'extension du droit syndical, le développement des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, de même que les libertés, les protections et les moyens nouveaux désormais attribués par la loi aux représentants du personnel* ».

Enfin, le ministère se refuse à « *laisser enfermer la transformation des relations professionnelles dans des considérations exclusivement comptables* ».

Un plan d'action contre le travail clandestin

(Suite de la première page.)

Depuis des années, les gouvernements successifs ont, à intervalles réguliers, lancé des campagnes contre le travail noir ou clandestin. Où sont les résultats, peut aujourd'hui se demander le quidam qui voit se développer autour de lui ces activités de l'ombre.

En 1980, M. Jean Fau, conseiller à la Cour de cassation, avait produit *un riche rapport* avec des propositions de mesures qui semblent, à l'usage et *a posteriori*, avoir eu de sérieuses difficultés à être appliquées. En 1983 cette situation s'enrichit d'une autre difficulté, d'ordre idéologique. Le débat entre « blanchir » ou au contraire réprimer le travail noir ou clandestin prend des allures de choix de société.

M. Dupeyroux dresse un portrait des partisans des fraudeurs et de ceux des fraudés avec beaucoup d'ironie. Quelques personnalités sont même franchement épinglées pour leur complaisance à l'égard de l'occulte. Ainsi MM. Cotta, Crozier, Drancourt, Ellul, Minc, Rosanvallon...

Le cœur de l'auteur, sans aucun doute, penche du côté des adversaires de la fraude. « *Fraus omnia corrumptit* » : le civisme est la valeur de base affirmée pour la cohésion de la nation. On ne s'étonnera donc pas de l'appel à un renforcement du contrôle lancé sans ambages par M. Dupeyroux.

Mais le raisonnement est beaucoup plus subtil. Tirant les leçons des expériences passées, trop globales ou trop institutionnelles, qui se sont vidées de leur contenu, M. Dupeyroux vise à *l'efficacité*. Un constat : il est plus facile de contrôler, si l'on veut s'en donner la peine, les activités occultes de type salarié que de type non salarié. Contrôlons donc plus strictement les premières, émoussons les attraits des secondes.

Arme prioritaire : l'URSSAF. Il s'agit de faire donner à cette institution toute l'artillerie de contrôle qu'elle est déjà apte à mettre en œuvre, ou presque. Quelle que soit la nature de l'activité salariale, il faudra désormais en faire une déclaration préalable avant le commencement du travail. De la sorte, l'URSSAF sera amenée à enregistrer toutes les embauches. Quand un contrôleur surprendra un salarié non déclaré, il pourra dresser procès-verbal. A l'heure actuelle, en l'absence de toute déclaration préalable, chaque intéressé peut frauder en toute l'égalité.

M. Dupeyroux ne s'en tient pas à la seule chasse au travail clandestin. Par l'extension du rôle de l'URSSAF, il propose un enregistrement général de toutes les entrées et sorties de main-d'œuvre. Cela peut améliorer sensiblement le fonctionnement de la Sécurité sociale.

Actuellement, les caisses régionales d'assurance-maladie réalisent cet enregistrement une seule fois en fin d'année, en demandant à chaque employeur de dresser une liste nominative de tous les salariés ayant travaillé dans son entreprise (avec le montant de leur salaire, etc.). Pour l'administration, le va-et-vient entre les employeurs, les caisses et l'URSSAF est très lourd. La proposition de M. Dupeyroux permet d'étaler cet enregistrement des embauches sur toute l'année. L'URSSAF, désormais, grâce à ses moyens informatiques, se substituerait aux caisses régionales.

Si cette hypothèse est retenue, l'URSSAF devra modifier ses programmes d'ordinateur et convaincre une partie de ses propres agents de se transformer en contrôleurs dressant des procès-verbaux. *Ce n'est* pas évident. A chacun son métier, disent les récalcitrants. Enfin, quand on connaît la réelle méfiance inspirée par cette institution à de nombreux *artisans ou commerçants, on* pressant la force dissuasive de la déclaration préalable.

Autre cible de M. Dupeyroux : la complicité et la solidarité de fait existant entre l'employeur et le salarié dans le cas d'activité occulte. L'auteur suggère de l'attaquer pour mieux la briser par un moyen qui tient du cheval de Troie. Il propose un système de sanction-guillotine en cas de non-déclaration. Le salarié concerné demandant que sa situation soit régularisée toucherait automatiquement une forte indemnité forfaitaire — 30 000 F — recouvrée par la Sécurité sociale auprès de l'employeur. Il s'agit donc d'une réparation forfaitaire du préjudice subi par la non-déclaration. Dans ces *conditions, le recours au salarié au* noir devient explosif, l'employeur se mettant à la merci de ce salarié. Appel à la délation caractérisée, avait-on protesté il y a deux ans lorsque M. Dupeyroux avait lancé pour la première fois cette idée. L'argumentation reste valable.

Pour l'auteur, les agents de l'URSSAF sont, sans aucun doute, les mieux placés pour exercer ce contrôle sur les activités salariées occultes. Les inspecteurs du travail *sont, en effet, surchargés* et la police a des tâches plus importantes à exécuter.

L'Etat interpellé

Pour réduire les activités occultes non salariées, M. Dupeyroux, par souci d'efficacité, suggère moins de frapper fort que de « *désinciter* ». Pour cela, un test d'abord ; l'auteur interpelle les pouvoirs publics. L'Etat doit commencer à balayer devant sa propre porte, faire la chasse au travail noir chez ses fonctionnaires, policiers, pompiers, etc., voire même se décider à surveiller le téléphone des commissariats pour mieux piéger les fraudeurs infiltrés dans ces lieux.

Avec une autre proposition concernant la T.V.A., M. Dupeyroux interpelle directement l'administration des finances. Il s'agirait d'exonérer de la T.V.A. l'artisan travaillant seul, ou avec un unique salarié, ou, encore mieux, les seuls artisans ayant pris un apprenti. Cela *pour revaloriser une activité dont* les avantages fiscaux n'ont cessé de se rétrécir, au point de menacer parfois son existence et presque toujours les possibilités d'emplois qu'elle pourrait offrir. Dans le même sens, M. Dupeyroux avance d'autres hypothèses, comme le relèvement des seuils en vigueur pour l'application de la franchise ou encore pour les décotes. Cela « *serait plus simle et plus respectueux de certaines exigences au niveau européen* ».

Une autre bombe à retardement du rapport va faire quelque bruit. Il s'agit de réintégrer le « *loyer en nature* » — à savoir la valeur locative du logement dont vous êtes propriétaire et que vous occupez, — dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, comme c'était le cas avant 1965 en France, comme c'est le cas en R.F.A., en Belgique et dans plusieurs pays occidentaux. Ainsi pourrez-vous ensuite déduire de vos déclarations fiscales les frais de réparations ou de rénovation que vous avez engagés. Ainsi serez-vous *moins tenté, parce que moins intéressé* financièrement, de faire exécuter ces réparations au noir. L'hypothèse quelque peu tortueuse entraînera un alourdissement de l'impôt. Injustice, vont accuser les opposants. « *Que faites-vous des multiples propriétaires au revenu modeste ?* » Le débat risque d'être assez serré.

M. Dupeyroux envisage enfin d'autres actions spécifiques à certains secteurs plus friands de travail occulte : *bâtiment et travaux publics*, hôtellerie et restauration, employés de maison, confection.

L'occasion se présentera sans doute de revenir en détail sur cette palette de mesures.

Pour le moment, on attend avec curiosité les conclusions du Conseil économique et social qui devraient être rendues publiques dans les prochains jours.

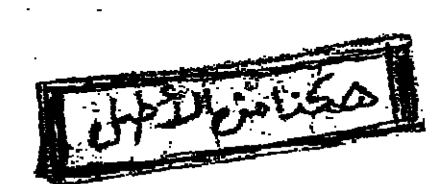
DANIÈLE ROUARD.

Plusieurs personnalités religieuses apportent leur soutien à M. Pagat, secrétaire du Syndicat des chômeurs.

M. Maurice Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs, poursuit à Clichy (Hauts-de-Seine) la grève de la faim commencée le jour de Noël, en souvenir du suicide d'une jeune chômeuse. M. Pagat réclame une allocation pour tous les chômeurs au moins égale aux deux tiers du SMIC, et refuse toute exclusion du système d'indemnisation. Le secrétaire du syndicat demande à être reçu par M. Mauroy. Les soutiens en faveur de ce mouvement se multiplient. Ainsi M. Paul Abela, le pasteur Pierre Marchand et le Père Gérard Marle ont envoyé un témoignage et un appel aux communautés chrétiennes pour soutenir l'action du syndicat. Selon notre correspondant à Rennes, Mgr Paul Gouyon, cardinal-archevêque de cette ville, a donné son adhésion au comité de soutien « *à l'action courageuse entreprise par Maurice Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs* ». Le cardinal Gouyon, approuve le fait que « *les chômeurs prennent en main eux-mêmes la défense de leurs intérêts et protestent contre une répartition aussi inégalitaire des aides collectives* ». Il considère que « *nul n'a le droit de prendre son parti d'un drame social aussi angoissant pour les personnes touchées et pour leurs familles que l'est le chômage* ». Mgr Plateau, évêque auxiliaire de Rennes, a fait connaître également son soutien, selon M. Pagat.

MM. Claude Bourdet et Laurent Schwartz nous ont par ailleurs écrit, à la suite de l'article paru le 29 décembre sous le titre « Les combats de M. Pagat », pour protester contre le ton utilisé par notre collaborateur. Pour MM. Bourdet et Schwartz, les promesses faites aux chômeurs par M. Mitterrand, avant son arrivée à la présidence, « *étaient bien plus précises* » et « *n'ont pas été tenues jusqu'ici* ».

● *M. François Guillaume*, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, a été élu président du comité économique et social de Lorraine. Il a obtenu quarante voix contre M. Brenas, président du conseil d'administration des Houillères du bassin Lorraine, qui en a totalisé trente-quatre.



AFFAIRES

La mise en règlement judiciaire de Korf confirme les difficultés de la sidérurgie allemande

Le groupe sidérurgiste allemand Korf a été placé vendredi 7 janvier en règlement judiciaire par le tribunal de Baden-Baden. Les difficultés de cette entreprise, qui emploie 3 400 salariés en Allemagne et 10 000 dans le monde, et qui fut une des grandes réussites de la reconstruction de l'industrie allemande après la guerre, illustrent la grave crise que traverse la sidérurgie mondiale. Tous les pays mettent en place des plans de restructuration. En Allemagne, la sidérurgie qui occupe 180 000 salariés, devrait être regroupées en deux pôles.

La crise mondiale de la sidérurgie touche l'Allemagne. Elle y est d'autant plus forte que ce pays, doté d'entreprises performantes et modernisées régulièrement, avait été épargné jusqu'en 1980. Mais, depuis, les prix s'effondrent et les dettes s'accumulent. La compétitivité des sidérurgistes d'outre-Rhin, leur bonne intégration avec la métallurgie et la mécanique (une structure d'intégration vers l'aval que les Français essaient de copier) et leur internationalisation (les entreprises exportent souvent plus de 30 % de leurs productions hors de la CECA) *n'ont permis de résister qu'un moment*. L'écroulement de la demande mondiale a été plus fort. En Europe la production a atteint son plus bas niveau depuis trente ans (100 millions de tonnes en rythme annuel). Tous les sidérurgistes allemands perdent aujourd'hui de l'argent.

Pour faire face à la crise et répondre aux directives de la Commission de Bruxelles visant à limiter les capacités de production dans chaque pays de la Communauté, les autorités de Bonn ont mis au point un plan de restructuration. Mais Bruxelles l'a refusé, l'estimant très insuffisant : il devait conduire à des limitations de capacité inférieures à 10 %, alors que la Communauté impose 20 % comme minimum. Dans ce contexte, Bonn a demandé à trois « sages » de proposer une restructuration plus complète autour de deux pôles. Les discussions sont engagées et les sages devraient remettre leurs *conclusions* la *semaine prochaine* aux autorités, aux entreprises concernées et aux banques.

A n'en point douter, les discussions seront longues, en regard des difficultés rencontrées par une première fusion envisagée entre Hoesch et Krupp. Chacun des deux groupes souhaitant la suprématie dans le nouvel ensemble intitulé Ruhrstahl. Ce projet de fusion semble abandonné, les sages envisageraient un autre schéma en regroupant, d'une part, les numéros un et deux Thyssen et Krupp et, d'autre part, Hoesch, Klochner Werke, Salzgitter auxquels viendraient s'adjoindre Arbed-Saarstahl et Korf.

Mais cette structure, à peine dévoilée, a déjà été contestée par Salzgitter. Les autorités de Bonn, quant à elles, n'annonceront pas leur décision *avant les élections du 6 mars*. Le dossier ne sera donc certainement pas refermé avant de longs mois. — E.L.B.

L'AGA KHAN QUITTE LA SARDAIGNE

Karim Aga Khan, imam des quinze millions de musulmans de rite ismaélien et promoteur touristique, a quitté la Sardaigne. Parce que les autorités sardes tardaient à approuver son projet d'extension de la célèbre « côte d'émeraude » qu'il a créée au cours de ces vingt dernières années au nord-est de la Sardaigne, l'Aga Khan a démissionné de la société qu'il animait.

Cette décision jette peut-être définitivement aux oubliettes un plan d'investissement qui prévoyait le triplement de la capacité hôtelière de la côte avec la création de quarante-cinq mille lits (quinze mille actuellement) et de trente mille emplois d'ici à la fin du siècle.

Ce projet était critiqué par les associations de défense de l'environnement en Sardaigne, qui reprochent à l'Aga Khan d'avoir défiguré la côte et surtout d'en avoir interdit l'accès aux moins fortunés.

● **Plan de relance pour Dufour.** — Le ministère de la recherche et de l'industrie a présenté vendredi 7 janvier un plan de relance de l'entreprise Dufour, spécialisée dans les machines-outils, qui devra éviter tout licenciement. L'entreprise conservera deux cent cinquante de ses trois cent cinquante salariés, les cent personnes restantes étant placées en formation prolongée. Dufour, spécialisée dans les fraiseuses, traverse des difficultés depuis plusieurs années. *Elle a été reprise* par des sociétés — la dernière en date est PROMAT — qui connaissaient à leur tour des problèmes. Un plan de regroupement avec la société Vernier (*fraiseuses à commande numérique*) avait été vivement contesté par le personnel de Dufour en juillet, puis abandonné en décembre 1982. Le ministère devrait préciser son *plan de relance dans le courant du* mois de janvier.

AGRICULTURE

Élections aux chambres d'agriculture

LES TRAVAILLEURS-PAYSANS SERONT CANDIDATS DANS SOIXANTE-SIX DÉPARTEMENTS

La Confédération nationale des travailleurs-paysans (C.N.S.T.P.) sera présente dans cinquante-neuf départements sous son sigle et dans sept autres en association avec des organisations *« en rupture réelle avec la F.N.S.E.A. »*, lors des élections aux chambres d'agriculture, du 28 janvier.

La C.N.S.T.P. fera campagne notamment pour obtenir un système de *prix différenciés* selon les quantités produites, pour l'accès de tous les agriculteurs aux services publics agricoles et pour une réforme foncière faisant de la terre un simple outil de travail.

Le syndicat des travailleurs-paysans dit apprécier les débuts de réforme entrepris par le gouvernement depuis le 10 mai 1981, mais il regrette cependant que les changements soient très en retrait par rapport aux promesses électorales. Il dénonce surtout la lenteur de la mise en place des offices fonciers. Le texte de loi qui a été annoncé à plusieurs reprises devait être présenté à l'Assemblée nationale en décembre. Il semble que ce sera maintenant pour janvier... La C.N.S.T.P. s'en prend également *« aux avantages financiers dont la F.N.S.E.A. continue de bénéficier, en dépit de la pluralité syndicale reconnue par le gouvernement »*. *« La C.N.S.T.P.*, selon l'un de ses animateurs, M. Bernard Lambert, *s'étonne que le pouvoir n'ait rien fait pour dénoncer les financements de la F.N.S.E.A. dont une partie s'apparente au détournement de fonds, par le biais notamment de cotisations obligatoires »* perçues sur certains produits. La C.N.S.T.P., comme l'avait fait également le Modef, estime que ces avantages financiers dont bénéficie la F.N.S.E.A. faussent les conditions de concurrence dans la campagne électorale en cours.

Faits et chiffres

Etranger

ITALIE

● **La hausse des prix de détail italiens** a atteint 16,3 % en 1982, soit à peine plus que l'objectif gouvernemental de 16 %, selon les *statistiques provisoires* publiées le 6 janvier à Rome. Ce résultat a été obtenu grâce à une décélération de l'inflation en décembre avec 0,7 %, soit la plus faible augmentation *depuis seize mois*. En 1981, la hausse des prix à la consommation avait atteint 18,7 %. L'objectif gouvernemental pour 1983 est fixé à 13 %. — *(A.F.P.)*

JAPON

● **Accord entre Sharp et Thorn-EMI dans l'électronique domestique.** — Les firmes japonaise Sharp et britannique Thorn-EMI ont signé un accord de principe pour développer en commun des produits d'automation à usage domestique, comme les systèmes anti-vol informatisés, les appareils de sécurité ou le traitement des données. Selon cet accord, Sharp serait chargée des matériels, *tandis que* Thorn-EMI *développerait* les logiciels.

GRANDE-BRETAGNE

● **Le nombre des sociétés britanniques en faillite** a battu tous les records en 1982, selon les dernières statistiques de Dun and Bradstreet, firme londonienne d'études économiques. Au total, 11 131 sociétés ont déposé leur bilan, ce qui représente une hausse de 35 % par rapport à 1981 (le record précédent) et de 63 % par rapport à 1980. — *(A.F.P.)*.

SUISSE

● **Les prix de détail ont augmenté** en Suisse de 5,7 % en 1982 contre 6,5 % en 1981. En décembre le coût de la vie a diminué de 0,3 %. Toutefois le résultat annuel reste pour les autorités helvétiques insatisfaisant, et pour 1983 la Banque nationale suisse, qui pratique une politique monétaire relativement restrictive, prévoit une hausse des prix comprise entre 4 et 5 %. — *(A.F.P.)*

Social

● ***Le directeur adjoint d'Usinor Longwy retenu par une centaine de syndicalistes.*** — Une centaine de syndicalistes des Ateliers et fonderies de Gorcy (Meurthe-et-Moselle), qui occupent, depuis vendredi 7 janvier, les bureaux d'Usinor à Longwy (cent cinquante salariés), ont décidé, vers 17 heures, de retenir le directeur adjoint de cette entreprise, M. François Duvernoy, *« jusqu'à ce que leurs revendications soient satisfaites »*. Samedi *matin*, le directeur adjoint *ainsi* que le directeur du personnel étaient toujours sequestrés.

Les membres de l'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O. de l'usine, actuellement en liquidation judiciaire, exigent que des négociations soient ouvertes avec la direction d'Usinor.

La direction d'Usinor-Longwy a porté plainte pour séquestration, et déclaré à l'A.F.P. que cette action était *« totalement honteuse. C'est la régression à l'ère tribale »*.

● **Fin de l'occupation de la mine de la Tronquie à Carmaux.** — Les *sept mineurs tarnais qui* occupaient depuis le 23 décembre le puits de la Tronquie à Carmaux (Tarn) pour protester contre leur licenciement sont remontés à la surface vendredi 7 janvier en fin d'après-midi. Un accord est intervenu avec la direction des Houillères d'Aquitaine. Les *mineurs qui protestaient contre* le licenciement pour la fin du mois de février des vingt-sept travailleurs qu'employait cette société à Carmaux ont obtenu leur intégration ou leur reclassement.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 3 au 7 janvier

« On a retrouvé la grue ! »

BIS repetita placent. Comme en 1982, la Bourse de Paris a salué l'année nouvelle par une véritable envolée des cours. *La hausse* fut encore plus *impressionnante que l'an passé* (près de 6,2 % en l'espace des trois séances de mardi, mercredi et vendredi, contre 5,5 % l'an passé à pareille date), mais une fois encore réduite à 4,2 % en fin de parcours à la suite d'un mauvais départ. Ce fut quand même et de toute façon la divine surprise. Le *fait est : personne sous les colonnes n'aurait parié un kopeck sur* les capacités du marché à monter de la sorte. Bien au contraire, le plus grand nombre redoutaient une sortie massive des « monoristes » de la première heure parvenus au terme de leur contrat.

Effectivement, lundi, la Bourse décrochait assez brusquement (– 2 %), mais ce fut bien davantage à cause d'une peur rétrospective que sur des ventes réellement importantes. Ce jour-là, le volume des transactions fut inférieur à 54 millions de francs. Presque une misère ! *Est-ce l'absence d'une véritable pression de l'offre* qui rassura les opérateurs que l'idée d'un raz-de-marée d'ordres de ventes avait un instant traversés et paralysés ?

Mardi, en tout cas, la tendance se retourna brutalement et les valeurs françaises se mirent à grimper allégrement, presque au pas de charge (+ 2,17 %). *« On a retrouvé la grue ! »*, hurlait tout joyeux un commis sur un groupe de cotation. A croire que la Bourse était dans une cuvette.

Ce n'était pas du bluff ni un coup pour voir. Le marché, à l'étonnement général, devait « remettre ça » mercredi (+ 2,14 %). *« Trop, c'est trop »*, disaient les professionnels, *« le réveil va être pénible »*. Eh bien, non ! Jeudi, des ventes bénéficiaires se produisirent bien comme prévu, mais elles furent absorbées avec une aisance déconcertante et, dans l'ensemble, les valeurs françaises maintinrent correctement leurs positions. Les indices INSEE et CAC améliorèrent même leurs scores de quelques fractions. *« On en restera là »*, affirmaient certains sentencieusement. Que nenni ! Vingt-quatre heures suffirent à la Bourse pour récupérer et, à la veille du week-end, après une nouvelle marche forcée (+ 1,9 %), l'indicateur instantané (base 100, 31 décembre 1982) dépassait légèrement la cote 104,2. *« Je vous l'avais bien dit »*, nous confiait un habitué de la corbeille passablement inquiet quelques heures auparavant.

Qu'il l'ait cru ou non, encore faut-il expliquer le phénomène. Pour tout dire, ce sont les investisseurs institutionnels qui ont fait la décision. Constatant que les monoristes n'avaient pas été vraiment au rendez-vous, ils ont systématiquement commencé à replacer les liquidités collectées en décembre. Bien qu'en retrait sur l'an passé, ces liquidités sont importantes, qui plus est : elles ont été récemment accrues avec le versement des premiers coupons indemnitaires (plus de 2 milliards de francs au total) et vont encore s'accroître à la mi-janvier avec les intérêts records à percevoir sur l'emprunt 7 % 1973 (648,41 F par titre, soit 4,2 milliards de francs globalement).

Moutonniers par nature, ces organismes de placement ont tous cherché à profiter des niveaux relativement bas atteints par certains cours pour effectuer les premiers réajustements de portefeuilles depuis fin novembre et se rapprocher autant que possible des *quotas fixés par la réglementation, dont ils s'étaient éloignés*, pour n'avoir pas à le faire à la dernière minute (31 mars).

Du coup, les vendeurs à découvert (primes et stellages surtout), dont les positions avaient en moyenne augmenté de 13 % fin décembre, ont couru pour se racheter, quitte à « se couper un bras » comme *on dit familièrement* autour de la corbeille. Bref, l'effet boule de neige a joué à fond. Cependant, la machine a bien failli quand même se gripper. Dire que la Bourse a salué avec chaleur les mesures d'assouplissement du crédit annoncées jeudi en fin de matinée serait mentir. Mais déjà fraîchement accueilli par le patronat, l'événement se devait d'être salué, et les institutionnels ont fait en sorte qu'il en soit ainsi. *« Le coup de pub, quoi ! »*, disait un professionnel. Le coup de pouce donné a été d'autant plus salutaire qu'il est survenu le lendemain d'un nouveau « boom » de Wall Street sur la conviction retrouvée outre-Atlantique que la reprise de l'expansion serait plus forte qu'escompté. Cette fois les vendeurs à découvert ont littéralement galopé pour n'avoir pas à se couper la tête.

Sans doute faut-il croire que le parfum de la hausse fut puissant puisqu'il réussit également à attirer des investisseurs britanniques, qui avaient fui depuis longtemps les rivages du palais Brongniart. A moins que ce ne soit pure spéculation, en prévision d'une éventuelle dévaluation du franc qui permettrait à ces investisseurs venus du nord de lever leurs positions à moindres frais. Cela se disait aussi sous les lambris.

Force est, en tout cas, de constater que la Bourse de Paris a fait un véritable tabac cette semaine. Mais, au-delà de ce simple constat, reste à savoir maintenant si, comme l'an dernier, elle continuera sur sa lancée. Sur un plan technique, rien ne s'y oppose, pour quelque temps du moins. *« Le marché va exploser »*, jubilait un gérant à portefeuille. Mais l'environnement ne s'y prête guère, et certains, à la lumière de l'actualité, prévoient le pire après les premières heures d'euphorie. Et d'aucuns d'assurer : *« Paris éclatera comme la grenouille de la fable qui voulait ressembler au bœuf. »* Entre ces prévisions extrêmes, il doit bien exister un chemin de traverse dans lequel la Bourse pourrait s'engager. Surtout, il y a un formidable pari économique à prendre. Certains pourraient bien être tentés de jouer ce coup de poker.

ANDRÉ DESSOT.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Schlumberger	162 800	66 314 628
4 1/2 % 1973	28 500	56 241 550
Air Liquide	110 250	44 650 487
B.S.N. Gerv.-Danone	25 425	38 289 500
Machines Bull	504 200	21 414 590

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 31-12-82	Cours 7-1-83
Or fin (kilo en barre)	97 250	97 800
— (kilo en lingot)	97 050	97 600
Pièce française (20 fr.)	669	700
Pièce française (10 fr.)	460	476
Pièce suisse (20 fr.)	697	740
Pièce latine (20 fr.)	615	650
● Pièce tunisienne (20 fr.)	570	585
Souverain	789	820
Souverain Elizabeth II	750	780
● Demi-souverain	367	375
Pièce de 20 dollars	3 340	3 695
— 10 dollars	1 650	1 750
● — 5 dollars	890	890
— 50 pesos	3 980	4 145
● — 20 marks	710	755
— 10 florins	660	690
● — 5 roubles	424	430

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	3 janv.	4 janv.	5 janv.	6 janv.	7 janv.
Terme	86 245 371	120 667 011	173 732 360	191 119 983	270 483 376
Comptant					
R. et obl.	809 043 954	569 489 123	1 234 666 228	698 311 509	1 118 215 557
Actions	121 239 246	94 573 556	115 243 261	105 131 966	145 534 047
Total	1 016 528 571	784 729 690	1 523 641 849	994 563 458	1 534 232 980
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)					
Franç.	96,9	99,2	101	101,2	—
Étrang.	100,5	100,1	102,6	103,5	—
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance	96,1	100,1	102,4	102,3	104,2
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	98	97,4	99,6	99,8	101,3

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Nouveau record

Pour sa première séance de l'année, Wall Street a battu son précédent record à deux reprises, et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est finalement établi, vendredi, à 1 076,06, en hausse de près de 30 points sur la semaine précédente.

Donnée aux valeurs pétrolières dans un premier temps, l'impulsion s'est rapidement propagée à l'ensemble de la cote, les investisseurs affirmant nettement leur espoir d'une reprise économique aux États-Unis, sans doute plus forte que prévu au cours des dernières semaines, et qui devrait aller de pair avec une poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

Par ailleurs, une fois terminés leurs ajustements de portefeuille de fin d'année, les investisseurs institutionnels ont *visiblement repris leurs achats* sur le Big Board, et cet élément est considéré comme particulièrement positif pour *l'activité du marché*.

	Cours 31 déc.	Cours 7 janv.
Alcoa	31	33 1/4
A.T.T.	59 3/8	63 3/4
Boeing	33 7/8	35
Chase Man. Bank	49	50 1/2
Du Pont de Nem.	35 7/8	40 5/8
Eastman Kodak	86	85 1/2
Exxon	29 5/8	30 3/8
Ford	38 7/8	39 7/8
General Electric	94 7/8	96 3/4
General Foods	39 5/8	39 1/8
General Motors	62 3/8	63
Goodyear	35 1/4	35 3/4
I.B.M.	96 1/4	96 5/8
I.T.T.	31 1/4	30 7/8
Mobil Oil	25 1/8	26
Pfizer	68 7/8	68 7/8
Schlumberger	46 3/8	50 1/4
Texaco	31	31 1/8
U.A.L. Inc.	33 1/4	30
Union Carbide	52 7/8	56 3/4
U.S. Steel	21	22
Westinghouse	38 7/8	39 3/4
Xerox Corp	37 1/2	38 3/8

LONDRES

Forte hausse

Encouragé par Wall Street, le Stock Exchange a enregistré une vive hausse cette semaine permettant à l'indice Financial Times des industrielles, considéré comme le baromètre essentiel du marché londonien, de franchir, de refranchir la barre des 600 pour s'établir à plus de 620 points en fin de semaine.

Des deux côtés de l'Atlantique, les professionnels ont anticipé à la fois une baisse de la production pétrolière de l'Arabie Saoudite, afin de sauvegarder le prix actuel du baril, et un nouvel abaissement du taux d'escompte américain, mais, dans les deux cas, ces espoirs sont restés vains sans que la cote en ressente le poids, si ce n'est celui d'un accès de faiblesse de la livre sterling en fin de semaine à Londres.

Indices « F.T. » : industrielles : 621 (contre 596,70) ; mines d'or : 588,80 contre 556,50) ; fonds d'État : 80,11 (contre 81,19).

	Cours 31 déc.	Cours 7 janv.
Beecham	343	356
Bowater	154	170
Brit. Petroleum	296	310
Charter	225	248
Courtaulds	75	77
De Beers (*)	6,17	6,90
Dunlop	46	47
FreeStateGeduld (*)	49 7/8	51 7/8
Glaxo	1258	1308
Gt. Univ. Stores	596	600
Imp. Chemical	350	358
Shell	414	438
Unilever	770	825
Vickers	86	93
War Loan	34 1/4	33 1/2

(*) En dollars

FRANCFORT

Nouvelle hausse

L'année 1983 a commencé par un véritable feu d'artifice à Francfort où les spécialistes ont noté d'importants achats en provenance de l'étranger, motivés à la fois par la baisse du dollar et par l'espoir d'une nouvelle diminution du taux d'escompte américain que d'aucuns espéraient voir ramené de son niveau actuel de 8,50 % à 8 %.

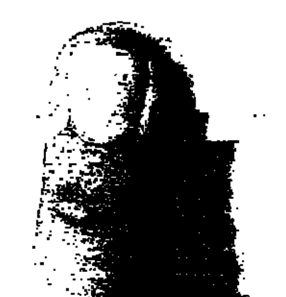
	Cours 30 déc.	Cours 7 jan.
A.E.G.	29	31
B.A.S.F.	123	122,50
Bayer	114	115,70
Commerzbank	139,10	134,90
Deutschebank	274	272
Hoechst	112,90	114,60
Karstadt	201	198
Mannesmann	144,60	146,50
Siemens	259,80	259,60
Volkswagen	146,80	148,30

TOKYO

Au plus haut

Stimulé au moins autant par la hausse de Wall Street que par le redressement du yen, le marché nippon a vivement progressé et l'indice Nikkei Dow-Jones a battu ses records historiques, dépassant le seuil des 8 200 points pour s'établir à 8 210,02, en hausse de 40,73 points sur la semaine précédente. Pour sa part, l'indice général gagne 2,66 yens pour atteindre 602,17 points

	Cours 28 déc.	Cours 7 janv.
Akai	298	294
Bridgestone	490	478
Canon	1 220	1 260
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	1 030	991
Matsushita Electric	1 430	1 390
Mitsubishi Heavy	243	242
Sony Corp	3 640	3 500
Toyota Motors	1 100	1 070





CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Le Royaume de Danemark déclassé

L'euromarché a été mis en émoi jeudi soir par la décision prise par Standard and Poor's, l'une des deux agences américaines quantifiant la crédibilité financière des grands emprunteurs internationaux, de déclasser le Royaume de Danemark en ramenant sa qualification de « AAA », c'est-à-dire la plus haute, *au rang inférieur de « AA »*. Ce changement, qui n'est en soi pas surprenant, va singulièrement compliquer le placement d'un eurocrédit d'un milliard de dollars que l'Etat danois s'apprête à lever. La situation financière du Danemark est lourdement obérée par un déficit chronique de sa balance des paiements. Ce qui, par contre, a surpris la communauté bancaire internationale, c'est le changement apparent d'attitude de la part de Standard and Poor's. A ce jour, l'agence américaine avait, pour des raisons d'ordre purement politique, généreusement accordé des « AAA » à pratiquement tous les grands pays industrialisés du monde occidental.

Ce faisant, elle évitait de s'attirer les foudres de ceux à qui auraient été refusé l'oscar suprême. Celui-ci est de toute première importance, car il permet à un emprunteur d'obtenir de meilleures conditions *lorsqu'il vient solliciter l'euromarché*. Tout va-t-il être maintenant remis en question ? Si l'agence américaine se met à distribuer ses qualifications sur la base de réels mérites politiques, sociaux, économiques et financers des débiteurs concernés, *on est certain d'aller vers des surprises de taille*. La Finlande ou la Belgique, pour ne citer que ces deux exemples, dont les « AAA » n'ont jamais entièrement convaincu l'euromarché, pourraient voir leur standing remis en cause.

Qu'en irait-il aussi de la France dont le « AAA » est de moins en *moins évident au vu de sa situation* économique actuelle et d'une dette extérieure brute qui s'achemine allégrement cette année vers les 70 milliards de dollars ? A cet égard, on peut remarquer que la France a tiré, le 7 janvier, 600 millions de dollars supplémentaires sur la partie *stand-by* (accord de confirmation) de son *eurocrédit de 4 milliards mis en* place à la fin du mois d'octobre. Il ne reste donc plus que 400 millions disponibles avant que les 4 milliards soient épuisés.

Le marché international des capitaux a, pour sa part, commencé l'année sur les chapeaux de roues. Le royaume de Suède, avec une euro-émission à taux d'intérêt variable de 1 milliard de dollars, a lancé la plus grande transaction jamais offerte sur le marché euro-obligataire depuis sa création, il y a un peu plus de vingt ans. Le marché des euro-obligations confirme ainsi qu'il est maintenant parvenu à rivaliser avec New-York dans presque tous les domaines. Le marché américain des capitaux ne conserve plus qu'un seul avantage : sa faculté de procurer des fonds à vingt et trente ans alors que *les durées maxima des euro-emprunts* ne dépassent guère encore douze ans. A cette exception près, le marché des eurocapitaux non seulement offre dorénavant tout ce que son concurrent américain proposait depuis longtemps mais se révèle plus stable.

Le plus étonnant est que l'euro-émission du royaume de Suède ne paraît pas souffrir de son volume très élevé. Sa durée est de dix ans mais les porteurs ont la possibilité *d'en demander le remboursement anticipé à la fin des cinquième et septième années.* Les euro-obligations qui seront émises au pair porteront un intérêt qui sera l'addition d'une marge de 0,25 % au taux du Libor à six mois. En outre, les banques impliquées dans le placement de l'emprunt toucheront une commission *de 1,50 % sur le montant global*. Sur cinq ans, tout cela représente un coût annuel actualisé pour l'emprunteur d'environ 0,60 % par an. Sous son habillage euro-*obligataire, l'opération suédoise* conserve certainement un aspect d'eurocrédit bancaire. Elle n'est cependant pas que cela. L'option de remboursement au bout de cinq années en fait un papier idéal pour les banques centrales dont les critères *d'investissement se limitent généralement* aux risques souverains et aux *échéances à cinq ans*. Une autre approche a également permis à beaucoup d'institutions de s'intéresser à l'offre suédoise. Cette dernière permet d'obtenir, à partir d'un refinancement semestriel, un rapport plus élevé que celui que donnent la plupart *des certificats de dépôts à taux variable* émis par les euro-banques. Ces dépôts ne procurent en effet guère plus de 0,1 %. En choisissant donc la présente formule au lieu d'un euro-crédit traditionnel, le Royaume de Suède a élargi la gamme de ses prêteurs qui, autrement, seraient restés limités aux grandes banques commerciales internationales. Comme celles-ci sont déjà gorgées de papier suédois, le Royaume scandinave a donc bien fait de changer de présentation. Ce qui, le premier jour, est apparu comme un coup de poker s'est, par *la suite, avéré payant*. Sur le « marché gris », c'est-à-dire celui qui s'instaure pendant la période de souscription d'une euro-émission et qui permet de juger de l'accueil que le marché lui réserve, les obligations suédoises se comportent très bien. Vendredi, elles se traitaient sur la base d'une décote moyenne de 1,125.

Euphorie

Le secteur des euro-emprunts en dollars à taux d'intérêt fixe nage dans l'euphorie. Comme tout le monde s'attend à une baisse supplémentaire des taux d'intérêt durant *les six premiers mois de cette année*, les investisseurs se jettent sur le papier actuellement offert, parce qu'ils estiment que ce qu'on leur proposera par la suite rapportera moins. Mais, pour la même raison, les emprunteurs *potentiels essaient, dans la limite* de leurs moyens, de différer au maximum le lancement de leurs euro-emprunts parce qu'ils espèrent qu'il leur en coûtera moins de lever des fonds dans quelques semaines. Ces démarches inverses ont pour effet de créer un microclimat turbulent où bouillonnent les envies des uns et les réticences des autres.

C'est le Crédit agricole qui, le premier, a ouvert le feu en *1983*, en proposant dès lundi 100 millions de dollars *d'euro-obligations d'une durée* de sept ans sur un prix au pair avec un coupon annuel de 11,25 %. L'emprunt n'est que pour 20 % du montant souscrit libérable immédiatement, le solde n'étant dû qu'en juillet prochain. Le Crédit agricole qui, *à ce jour*, a très peu *emprunté* à l'étranger mais qui, par contre, s'est fait connaître sur la scène financière internationale en participant à de nombreux euro-crédits, récolte les fruits de cette situation. La réaction du marché a été excellente. L'emprunt est *basé sur un accord de* « swap » avec une ou plusieurs autres entités connues qui, en échange, des obligations à taux fixe, remettront au Crédit agricole du papier à taux d'intérêt variable devant lui permettre d'obtenir des fonds au taux du Libor, *voire peut-être même* légèrement en dessous.

Les euro-banques se gardent bien, en effet, d'emprunter à taux fixe puisque les capitaux qu'elles lèvent sont destinés à être reprêtés à leurs clients. C'est ainsi que le Crédit *lyonnais qui, dès lundi, va lancer* une euro-émission de 150 millions de dollars, a préféré l'instrument plus traditionnel du taux d'intérêt directement variable. Ses euro-obligations d'une durée maximum de douze ans, mais qui pourront, au choix des investisseurs, être remboursées par anticipation après sept et dix ans, *porteront un taux d'intérêt* qui sera l'ajout d'une marge de 0,25 % au taux du Libor à six mois. La transaction, qui sera assaisonnée d'une commission bancaire totalisant 0,80 %, sera offerte tout à la fois en Asie du Sud-Est et sur le *reste du marché euro-obligataire*. Dans le sillage du Crédit agricole et du Crédit lyonnais presque toutes les autres banques françaises font la queue en attendant leur tour de pouvoir drainer des euro-capitaux. Pour ce faire, il leur faut, depuis le 1er janvier, s'incrire auprès du Trésor afin d'éviter les encombrements fâcheux.

Les autres emprunteurs français sont soumis à cette obligation depuis longtemps. C'est ainsi qu'ont pu s'inscrire sur le nouveau calendrier des euro-empruts libellés en deutschemarks pour les six semaines à venir : la Caisse nationale des télécommunications avec 200 millions le 17 janvier prochain, la banque Indo-Suez *avec 150 millions le 31 de ce* mois, et la S.N.C.F. avec 100 millions le 11 février.

CHRISTOPHER HUGUES.

Les devises et l'or

Lourdeur du dollar
Faiblesse de la livre et du franc

L'année 1983 s'est ouverte sur une nouvelle baisse du dollar, la perspective d'une nouvelle détente des taux aux États-Unis continuant de jouer contre lui.

Comme la semaine *précédente*, les opérateurs ne se sont guère occupés des velléités de remontée des taux sur le marché monétaire américain, phénomène de caractère à la fois saisonnier et technique. Sur toutes les places financières, le dollar a donc décroché, et, malgré un bref sursaut vendredi matin, il est tombé le 7 janvier après-midi à ses plus bas niveaux depuis le 14 juin 1982 – seconde dévaluation du franc – à Paris (6,6525 F contre *6,73 F le 31 décembre dernier*), depuis le 28 mai 1982 à Francfort (2,3425 DM contre 2,3925 DM) et le 4 février 1982 à Tokyo (230,95 yens contre 238 yens).

En l'espace de huit jours, le billet vert s'est ainsi déprécié de 1,15 % vis-à-vis du franc français, de 2,1 % vis-à-vis du deutschemark, de 2,6 % vis-à-vis du franc suisse et de 2,9 % vis-à-vis du yen.

Les rumeurs qui ont circulé sur une réduction imminente des taux directeurs en Allemagne fédérale et au Japon ont finalement été le seul *élément ayant ralenti la glissade du* dollar. Si rien ne s'est produit, des opérateurs *n'en restent pas moins* persuadés que c'est partie remise. Ceci expliquant cela, la devise américaine s'est un peu redressée vendredi matin, mais pour mieux rechuter deux heures après. Les pronostics sur une nouvelle baisse du dollar vont bon train.

Selon M. Duseberg, vice-*président de l'European American* Bank, l'évolution du dollar sera *beaucoup plus liée cette année* aux facteurs économiques fondamentaux qu'un taux *d'intérêt, dont il pense* d'autre part que les variations seront moins amples qu'en 1982.

Au sein du S.M.E., l'événement a *été constitué par la nouvelle glissade* de la livre sterling.

Pour sa part, la DRI Europe Ltd., organisme spécialisé dans les perspectives *économiques estime que la* rapide dépréciation de la livre *sterling depuis le 15 novembre dernier* (6 % en termes pondérés) se ralentira en 1983, mais que la devise britannique perdra néanmoins 4,6 % de sa valeur dans les douze mois à venir.

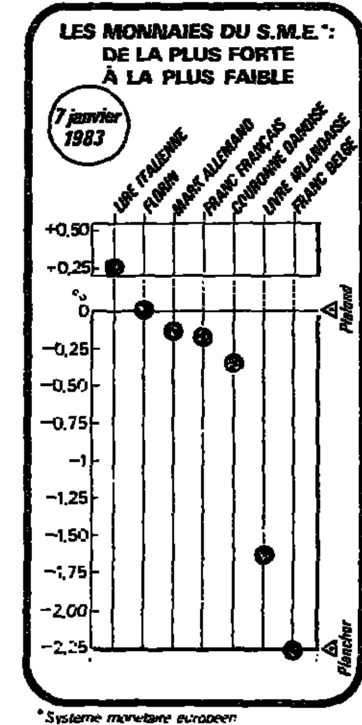
La livre est descendue vendredi matin au-dessous de 1,60 dollar avant de terminer la semaine à 1,6025 dollar, soit 1,9 % en dessous de son niveau du 31 décembre ; le *cours en deutschemark de la monnaie* britannique est à son plus bas niveau *depuis trois ans* (3,78 DM).

De son côté, le franc français, qui *se portait mieux fin 1982*, a été de nouveau l'objet d'attaques, surtout *au lendemain de la décision prise* jeudi par la Rue de Rivoli d'assouplir le crédit (voir ci-dessous). La Banque de France est intervenue, et le franc a réussi à maintenir ses positions (qui restent fragiles, de l'avis général), et ce au prix d'une nouvelle ponction de devises. Il est vrai que, durent la dernière semaine de l'année écoulée, l'Institut d'émission avait enregistré une rentrée de devises de 1,5 milliard de francs qui a porté ses disponibilités à vue à l'étranger à 11,5 milliards de francs. Mais, en même temps, son endettement auprès des banques étrangères *a augmenté de 1,1 milliard de* francs.

L'Islande a dévalué sa couronne de 9 % le 4 janvier. Cette mesure n'a *causé aucune surprise, en raison de* l'inflation galopante régnant dans ce pays (60 % en 1982). Le dollar vaut désormais 20,35 couronnes islandaises contre 18,50 couronnes.

L'Argentine s'apprête à mettre en circulation (on parle du premier trimestre) un peso lourd qui aurait une valeur dix mille fois supérieure à *l'ancienne*.

L'effet de bascule habituel n'a pas joué franchement. A la baisse du dollar n'a pas correspondu une véritable reprise de l'or. De 448 dollars l'once le 31 décembre, le métal jaune est bien remonté à 458 dollars ; mais *il devait en fin de semaine* revenir à 454 dollars, sur la *pression, disait-on, de ventes sud-africaines*. – A. D.



* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 31-12-82 AU 7-1-83

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,6110	–	15,0886	51,6528	42,8173	2,1734	38,7371	0,0742
	1,6135	–	14,8588	50,1253	42,0698	2,1358	38,0662	0,0730
Paris	10,6769	6,6275	–	342,32	283,77	14,4044	256,73	4,9201
	10,8588	6,7300	–	337,34	283,12	14,3800	256,18	4,9195
Zurich	3,1188	1,9360	29,2116	–	82,8944	4,2077	74,9951	1,4372
	3,2189	1,9950	29,6433	–	83,9293	4,2609	75,9421	1,4583
Francfort ...	3,7624	2,3355	35,2395	120,63	–	5,0760	90,4706	1,7338
	3,8352	2,3770	35,3194	119,14	–	5,0768	90,4834	1,7375
Bruxelles ...	74,1221	46,01	6,9422	23,7654	19,7002	–	17,8229	3,4157
	75,5440	46,8200	6,9569	23,4686	19,6970	–	17,8226	3,4225
Amsterdam ..	4,1587	2,5815	38,9513	133,34	110,53	5,6107	–	1,9164
	4,2386	2,6270	39,0341	131,67	110,51	5,6108	–	1,9203
Milan	2170,01	1347,00	203,24	695,76	576,75	29,2762	521,78	–
	2207,26	1368,00	203,26	685,71	575,51	29,2182	520,74	–
Tokyo	369,08	229,10	34,5680	118,33	98,0946	4,9793	88,7468	0,1700
	378,68	234,70	34,8736	117,64	98,7379	5,0128	89,3414	0,1715

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 7 janvier, 2,8928 F contre 2,8674 F le vendredi 31 décembre

Marché monétaire et obligataire

Le taux de base bancaire à 12,25 %

Bonne année, bonna santé, surtout pour vos charges financières. En adressant ces vœux aux chefs d'entreprise, M. Jacques Delors a voulu les accompagner d'un bristol comportant la longue énumération des mesures qu'il venait de prendre afin d'abaisser le coût du crédit. Hors de l'Hexagone, les autorités monétaires sont restées très timorées, par contre, *sur le chapitre des taux d'intérêt* et, de l'autre côté de l'Atlantique, là où naît l'initiative, rien de nouveau ne s'est produit.

Sur une longue période, celle d'un trimestre, la masse monétaire, dans sa définition la plus étroite (M-1 comprenant les billets en circulation et les comptes bancaires à vue), reflète une progression voisine de 16 %. La preuve est ainsi faite que la Réserve fédérale est bien décidée à lâcher du lest sur le plan de la circulation monétaire. M-1 a augmenté de 500 millions de dollars pendant la période hebdomadaire *se terminant* au 29 décembre, après avoir diminué de 2,4 milliards de dollars pendant la période hebdomadaire se terminant le 22 décembre (diminution nettement plus faible que celle qui était généralement attendue).

Confronté à des déficits budgétaires qui vont croissant, le Trésor sera contraint de recourir de plus en plus fréquemment au marché, et une certaine tension pourrait en résulter sur les taux d'intérêt alors que *le mouvement va plutôt dans* le sens d'une nette désescalade depuis plusieurs mois, fait-on remarquer dans les milieux financiers. Le malaise a gagné les rangs de l'administration Reagan et les conseillers de la Maison Blanche, qui en sont actuellement à prévoir un déficit budgétaire voisin de 200 milliards de dollars *pour l'exercice budgétaire se terminant* au 30 septembre 1983 (et d'un montant *identique* pour l'année suivante), anticipent un « trou » de quelque 300 milliards de dollars à l'horizon 1988 si le président ne décide pas rapidement de « serrer la vis ».

Pour l'instant, M. Reagan n'en a nullement l'intention, et la première conférence de presse prononcée à l'aube de 1983 a été l'occasion pour le président des Etats-Unis de réaffirmer qu'il n'entendait pas prendre de dispositions nouvelles, écartant d'emblée l'idée de « *relever les impôts en période de récession* », même si « *les déficits qui s'annoncent pour 1985 et au-delà ont pris des dimensions inacceptables* », ainsi qu'il l'a reconnu.

Visiblement, le chef de l'exécutif continue à faire le pari d'une reprise économique pour les prochains mois.

Est-ce le même raisonnement que l'on tient à Paris ? Toujours est-il que les pouvoirs publics ont choisi ce début du mois de janvier pour annoncer *une série de mesures importantes* qui visent à la fois à alléger *les charges des entreprises par* l'abaissement du coût du crédit et à leur assurer dans le même temps des concours accrus en fonds propres et sous forme de prêts à long terme à taux privilégié.

Après quelques retouches de dernière heure, le ministre de l'économie a saisi l'occasion du Forum de *l'Expansion* pour présenter jeudi 6 janvier son programme en cinq points devant un auditoire qui avait décidé de le bouder (*le Monde* du 8 janvier). Comme nous le laissions entendre dans la précédente édition *de cette rubrique*, le *taux d'intérêt* servi par les caisses d'épargne sera ramené *à partir* du 15 janvier de 8,5 % à 7,5 % pour l'ensemble des livrets, tandis que les livrets « A » de l'Ecureuil et « *Bleu* » du Crédit mutuel bénéficiaient, pour une fois, d'un régime commun, à savoir le relèvement de leur plafond porté à *57 000 F*.

Une baisse de 1 % était également pratiquée sur *le* taux des prêts à *l'accession* à la propriété (P.A.P.) fixé *dorénavant* à *11,60 %*, *tandis que* les entreprises industrielles, du bâtiment et des travaux publics ainsi que les transports (on notera que les activités de services n'ont pas voix au chapitre) pourront prétendre à des taux spéciaux supplémentaires à 9,75 %.

Parallèlement, le taux de réserve obligatoire appliqué aux établissements bancaires était réduit pratiquement de moitié pour être ramené de 4,25 % à 2,50 % pour les dépôts à vue et de 0,50 % à 0,25 % pour les dépôts à terme. De plus, 45 milliards de francs (dont 26 milliards de prêts bonifiés) seront affectés aux entreprises privées sous forme de concours financiers divers.

Enfin, le taux de base bancaire a été ramené de 12,75 % à 12,25 % avec effet du 7 ou du 10 janvier selon les établissements concernés. A ce propos, il n'est pas inutile de souligner que, pour la première fois, un ministre de l'économie a clairement fait savoir qu'il avait donné instruction aux banques d'abaisser leur *taux de base, allant jusqu'à préciser*, devant ce Forum de « *l'Expansion* », *quelle serait l'ampleur de la* baisse qui interviendrait les jours suivants...

Cette décélération du loyer de *l'argent s'est étendue au marché* obligataire, alors que le taux au jour le jour ressortait à 12,75 % en fin de semaine sur le marché monétaire (il était, mercredi, descendu à 12,50 %). Après la pause observée à la fin de l'année 1982, les rendements continuent à fléchir : 14,56 % contre 14,72 % la semaine précédente pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans (selon les indices Paribas), *14,57 % contre 14,64 %* pour ceux à moins de sept ans et, en*fin, 15,25 % contre* 15,33 % pour les émissions du secteur public.

Côté émissions nouvelles, un emprunt de la Caisse nationale des télécommunications de 2 milliards de francs est attendu pour le lundi 10 janvier, sur douze ans, à 99,80 % du pair et assorti d'un taux facial de 15,60 % ainsi qu'un emprunt de 200 millions de francs (émis sur dix ans à 99,70 % avec un taux facial de *15,90 %*) lancé par Ficofrance avec la garantie du groupe Maison Familiale. Un *emprunt de 150 millions* de francs de l'Union des banques régio*nales est également escompté la* semaine prochaine, de même qu'une émission de « *plusieurs milliards de francs* » de la Caisse nationale de l'énergie vers la fin du mois de janvier.

SERGE MARTI.

Les matières premières

Hausse des métaux – Baisse du sucre

Les prodromes de reprise qui viennent d'être enregistrés doivent-ils se confirmer au fil des mois et déboucher au second semestre comme le prévoient de nombreux experts ? Telle est la question dont dépend le sort des marchés. Les métaux, surtout les satellites de l'or, ont été les plus favorisés.

MÉTAUX. – Sensible progression des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres qui retrouvent leur niveau le plus élevé depuis septembre 1981. Les stocks britanniques de métal s'accroissent de façon régulière et atteignent désormais 253 175 tonnes (+ 8 825 tonnes). La production chilienne de métal s'est élevée l'an dernier à 1,23 million de tonnes en augmentation de 12 1/2 % sur celle de 1981. Mais ces facteurs défavorables ont été éclipsés par la perspective d'une reprise plus rapide des affaires, dont il faudra toutefois attendre confirmation. Nouvelle et vive avance des cours de l'argent à Londres, qui atteignent leur niveau le plus élevé depuis deux ans.

Le platine et le palladium ont enregistré sur le marché libre de Londres leurs cours les plus élevés depuis décembre 1980. L'U.R.S.S., important producteur mondial avec la République Sud-Africaine, envisage de réduire ses ventes sur les marchés occidentaux de 25 % au moins.

Raffermissement des cours de l'aluminium à Londres. Les experts tablent sur une augmentation de 7 % de l'utilisation mondiale de métal en 1983. En 1982, elle avait diminué de 6 %. Toutefois, la capacité d'utilisation des usines d'électrolyse ne s'améliorera pas, se maintenant aux alentours de 75 %. Quant aux stocks mondiaux, qui dépassent 3 millions de tonnes, ils resteront supérieurs à leur niveau considéré comme normal.

Le nickel a été le seul métal à ne pas participer au mouvement de hausse. Les stocks mondiaux sont encore supérieurs à la normale, malgré la fermeture d'unités de production ou le sous-emploi des capacités qu'on constate par exemple en Nouvelle-Calédonie. (33 % seulement de taux d'utilisation). Ce sont des ventes à des prix bradés de métal cubain qui dépriment le marché.

La reprise s'est accentuée sur les cours du plomb et du zinc à Londres, stimulés par les relèvements de prix de plusieurs producteurs américains.

DENRÉES. – La perspective d'une production mondiale de sucre supérieure aux dernières prévisions a provoqué un repli des cours sur les marchés à terme.

La hausse se poursuit sur les cours du cacao grâce à une récolte mondiale de fèves légèrement déficitaire. Toutefois, cet optimisme est tempéré par des stocks mondiaux pléthoriques évalués à 700 000 tonnes.

Fléchissement des cours du café avec l'estimation par l'Institut brésilien du café d'une récolte de 29,4 millions de sacs supérieure de 13,2 millions de sacs à la précédente récolte brésilienne.

LES COURS DU 7 JANVIER 1983

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 961 (925,50) ; à trois mois, 987,50 (949) ; étain comptant, 7 396 (7 426) ; à trois mois, 7 402 (7 435) ; plomb, 304,50 (285,50) ; zinc, 440 (414) ; aluminium, 640,50 (617) ; nickel, 2 230 (2 335) ; argent (en pence par once troy), 701,50 (675). – New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,70 (68,35) ; argent (en dollars par once), 11,36 (10,93) ; platine (en dollars par once), 422 (383,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 57,50 (51,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 360-375 (365-385). – Penang : étain (en ringgit par kilo), inch. (29,15).

TEXTILES. – New-York (en cents par livre) : coton, mars, 65,73 (65,95) ; mai, 67,12 (67,42). – Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), mars, 370 (365) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 240 (223). – Roubaix (en francs par kilo), laine, mars, inch. (42,70).

CAOUTCHOUC. – Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 50,50-52,50 (50,50-51,50). – Penang (en cents des Détroits par kilo) : 183,50-184 (183-183,50).

DENRÉES. – New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 1 660 (1 603) ; mai, 1 690 (1 640) ; sucre, mars, 6,52 (6,87) ; mai, 6,87 (7,15) ; café, mars, 129,20 (129,90) ; mai, 124,15 (125). – Londres (en livres par tonne) : sucre, mars, 107,10 (111,15 ; mai, 111,40 (114,75) ; café, mars, 1 570 (1 608) ; mai, 1 477 (1 491) ; cacao, mars, 1 157 (1 112) ; mai, 1 155 (1 124). – Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 255 (1 235)) ; mai, 1 270 (1 265) ; café, mars, 1 728 (1 810) ; mai, 1 628 (1 710) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 465 (1 530) ; mai, 1 505 (1 565) ; tourteaux de soja. – Chicago (en dollars par tonne), mars, 175,60 (174,80) ; mai, 176,60 (—). – Londres (en livres par tonne), février, 142,70 (144,50) ; avril, 141,60 (143,60).

CÉRÉALES. – Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 331 3/4 (331) ; mai, 339 (338 3/4 ; maïs, mars, 247 1/2 (244 3/4) ; mai, 257 (252 3/4).

INDICES. – Moody's, 1 015,20 (1 016,40) ; Reuter, 1 587 (1 580,30).

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

CULTURE

SUPPLÉMENT

ÉCONOMIE

● *M. Kent Kirk condamné.* – Le tribunal de North-Shields, au nord-est de la Grande-Bretagne, a condamné le 7 janvier le pêcheur et député européen danois M. Kent Kirk à 30 000 livres (330 000 F) d'amende pour avoir pêché *« illégalement » dans les eaux britanniques. La cour a rejeté la demande du député danois souhaitant que son cas soit porté devant la Cour de justice européenne de Luxembourg.* – *(A.F.P.)*

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DU 6 MARS EN R.F.A.

Le président Carstens a annoncé la dissolution du Bundestag avec un certain embarras

De notre correspondant

Bonn. – C'est à un véritable examen de conscience public que s'est livré le président de la République, M. Karl Carstens, dans l'allocution qu'il a adressé vendredi soir 7 janvier à ses compatriotes. Il avait, en effet, des comptes à leur rendre concernant la plus haute attribution que lui reconnaît la Constitution (qui en fait par ailleurs une simple figure représentative) : c'est à lui qu'échoit la décision de dissoudre le Bundestag quand les conditions nécessaires sont remplies.

On croit le président sur parole quand il dit qu'il ne s'est pas rendu la tâche facile. La meilleure preuve en est qu'il a utilisé jusqu'à la dernière limite le délai de vingt et un jours de réflexion qui lui a été imparti, une fois la confiance refusée au gouvernement le 17 décembre. Il a consulté de tous les côtés, a reçu des avis, sollicités ou non, de professeurs de droit constitutionnel, et dépouillé un énorme courrier personnel. Il a suivi les débats du Bundestag en pesant chaque mot au trébuchet de sa conscience.

La « comédie » de la défiance

Pourquoi cette abondance de précautions ? D'abord parce que M. Carstens est *une personnalité de* premier plan, d'une *honnêteté* scrupuleuse, et qui prend très au sérieux *les devoirs de sa charge. Mais la situation n'était-elle pas transparente ?* Les partis siégeant au Bundestag étant unanimes à réclamer des élections anticipées, quelles arguties pouvaient leur être opposées ? Reste que la Constitution met des obstacles presque insurmontables à la dissolution du Bundestag avant l'expiration de la législature de quatre ans. *Elle n'offre que deux pos*sibilités : la démission du chancelier – qui, loin d'entraîner la dissolution *automatique, multiplie les péripéties* et provoque une véritable crise du gouvernement – et la solution choi*sie par M. Kohl, qui consiste à se voir* refuser la confiance.

C'est là qu'est le problème. Car *comment un gouvernement* disposant de la majorité pourrait-il se retrouver, du jour au lendemain, en position d'être obligé de se faire remplacer ? Aussi bien, pour appeler les choses par leur nom, est-ce à une comédie que doit se livrer le chancelier pour obtenir un vote de méfiance.

Le 17 décembre, les membres de la coalition, *à quelques réfractaires* près, se sont abstenus, tandis que les sociaux-démocrates votaient un *« non »* résolu et logique. Comment faire avaler ce tour de passe-passe des députés de la *majorité* ?

Le *président* Carstens a trouvé l'argument qui lui permet de contourner cette difficulté majeure : il ne lui appartient pas de se faire le confesseur des membres du Bundestag. La Constitution prévoit que les députés, en dehors des échéances électorales, ne doivent de compte qu'à leur conscience. Il n'y a pas de consigne de vote, du moins officiellement, et il est vain de vouloir sonder les reins et le cœur de chaque élu. Dès lors, il n'appartient plus au président de la *République de s'interroger sur le sub*terfuge du 17 décembre. Ce jour-là, les députés n'ont pas voté la *confiance : c'est tout ce qu'il a à sa*voir.

Mais la justification minutieuse *que le président Carstens a exposée* aux téléspectateurs prouve qu'il n'était pas tout à fait à son aise. *Peut-être était-il partisan* que l'actuelle coalition aille jusqu'au bout de son mandat, en octobre 1984, ce à quoi rien ne faisait *légalement* objection ? On ne connaîtra que beaucoup plus tard ce qui tourmentait M. Carstens et l'incita à s'adresser à ses compatriotes à la télévision.

D'autant plus que ce n'est pas là le média qui le met le plus en valeur. Mais c'est peut-être le grand mérite du président de ne pas avoir cherché d'effets oratoires. Il a ainsi accru son capital de confiance, et montré que la Constitution n'en faisait pas un simple « président-potiche ». Quoi*que d'origine C.D.U., il s'est magnifi*quement acquitté de son rôle d'arbitre.

ALAIN CLÉMENT.

En Zambie

Le kwacha est dévalué de 20 %

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – Après le Soudan en novembre et le Kenya en décembre, la Zambie vient à son tour de dévaluer sa *monnaie* à la *demande* du Fonds monétaire international. Le kwacha Zambien à été déprécié de 20 % vendredi 7 janvier. Frappée depuis 1975 par la chute continue des cours du cuivre et du cobalt – minerais qui lui procurent 95 % de ses ressources en devises, – la Zambie avait fait appel au F.M.I. pour l'aider à surmonter sa crise de trésorerie. Aux termes d'un accord conclu en mai 1981, le fonds devait lui fournir un prêt de 860 millions de dollars sur une *période de trois ans.* Seules les premières « tranches » furent accordées, soit 320 millions de dollars. Au printemps 1982, le Fonds suspendit l'accord en reprochant au gouvernement de Lusaka le non-respect de ses engagements financiers.

En novembre, la Zambie amorça avec le Fonds la renégociation du prêt en suspens tout en prenant une série de mesures d'austérité et de réorganisation : doublement du prix de la farine de maïs, nourriture de base jusqu'alors largement subventionnée, suppression des allocations de voyages en devises, restructuration de la Banque centrale, levée du contrôle des prix. Outre la dévaluation, le F.M.I. avait exigé une réduction substantielle des dépenses publiques, une lutte plus efficace contre la *corruption* et la mise en place, comme ce fut le cas au Zaïre, d'experts internationaux dans les principaux ministères économiques.

La dévaluation devrait favoriser une relance des exportations, mais aussi alimenter l'inflation.

M. GISCARD D'ESTAING A REÇU A DÉJEUNER LE MAIRE DE PARIS

MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac se sont rencontrés, vendredi 7 janvier, à Paris, au cours d'un déjeuner en tête à tête, pour *parler des prochaines élections* municipales, a-t-on appris samedi, dans l'entourage de M. Giscard d'Estaing. Ce déjeuner a eu lieu au domicile de l'ancien président de la République, rue Bénouville, dans le seizième arrondissement de Paris, et n'a pas eu de témoin, contrairement à celui auquel avait participé M. Pierre de Bénouville, qui l'avait organisé, le 24 novembre dernier, au restaurant Drouant.

C'était alors la première rencontre des deux hommes depuis l'élection présidentielle de 1981, et elle avait été accueillie avec satisfaction *par les partis de l'opposition.* MM. Giscard d'Estaing et Chirac avaient fait un *« tour d'horizon général de la situation politique »* et ils avaient indiqué qu'ils se reverraient aussi souvent qu'il le faudrait pour réaliser l'entente de l'opposition.

M. CHIRAC EST BIEN JEUNE...

S'entretenant à bâtons rompus avec les journalistes qui l'accompagnaient lors de sa visite à l'hôpital-hospice d'Issoire, M. Mitterrand a commenté avec ironie les propos qu'aurait tenus récemment M. Jacques Chirac devant la presse anglo-saxonne (1).

Le maire de Paris aurait parlé du passé Action française du président de la République. Cela montre simplement « qu'il ne connaît pas l'histoire de la France, *réplique M. Mitterrand.* L'histoire de ma famille, en réalité, se confond bien plutôt avec celle du Sillon, puis de la démocratie chrétienne. Or ce courant de pensée et celui de l'Action française se haïssaient, c'est bien connu, sauf de M. Chirac. »

Que celui-ci soit reçu aux Etats-Unis avec des égards particuliers, « c'est normal ! » *s'est encore exclamé M. Mitterrand.* « Il n'y avait que moi, avant mon élection à la présidence de la République, pour être boudé, par exemple, dans certaines ambassades... de France à l'étranger. *Moi, je donne à nos ambassa*deurs des conseils radicalement inverses. »

Que M. Mitterrand soit le fourrier du communisme, thème cher à M. Chirac, ne provoque guère chez le président de la République qu'un haussement de sourcils. De toutes façons, conclut-il, M. Chirac est bien jeune. Quand tous ces événements dont il prétend parler se sont produits, « il n'était même pas né... ».

(1) M. Denis Baudouin, porte-parole du maire de Paris, a réagi ce samedi à la relation des propos de M. Chirac par *le Matin* du 7 janvier. Il s'agit, dit-il, *« de commentaires fielleux, pas du tout dans l'esprit de ce qu'a dit Jacques Chirac »*. Celui-ci, a souligné M. Baudouin, voulait simplement indiquer le désir de M. Mitterrand de réunifier la gauche.

M. PIERRE GIACOMI EST MORT

M. Pierre Giacomi, membre de l'assemblée *régionale* de la Corse, ancien député (R.P.R.), est décédé à Paris le vendredi 7 janvier.

[Né le 17 mai 1917 à Pruno (Corse), docteur en médecine, Pierre Giacomi était maire de Pruno depuis 1952. Conseiller général du canton de La Porta (1958-1973), puis de celui de Fiumalto-D'Ampignani (depuis 1973), il avait été élu député (U.D.R.) de la deuxième circonscription de la Corse le 23 juin 1968. Battu aux élections législatives de mars 1973, il avait retrouvé ce siège de député (première circonscription de la Haute-Corse) le 19 mars 1978. Il avait été de nouveau battu le 21 juin 1981. Il avait été élu à l'assemblée régionale de la Corse, sur la liste du R.P.R., le 20 août 1982.]

APRÈS UNE ENQUÊTE ORDONNÉE PAR LE PARQUET

Le maire d'Aix-en-Provence se plaint d'une « inquisition fiscale et politique »

De notre correspondant régional

Aix-en-Provence. – Après l'ouverture d'une enquête préliminaire de police concernant une affaire de « fausses factures » découverte dans sa ville et liée au financement de ses campagnes électorales, le maire (radical-socialiste) d'Aix-en-Provence, M. Alain Joissains, a réuni, le 7 janvier, une conférence de presse, au cours de laquelle il a présenté sa version des faits. Sans contester les irrégularités reprochées à une trentaine d'entreprises locales mises en cause dans cette affaire, M. Joissains les a assimilées à de simples *« maladresses »*, qui devraient donner lieu, selon lui, à une transaction amiable avec l'administration. S'estimant victime d'une *« véritable inquisition fiscale et politique »*, il a, par ailleurs, proposé au ministre de l'intérieur et maire (P.S.) de Marseille, M. Gaston Defferre, un débat télévisé sur les affaires de fausses factures, le financement des campagnes électorales et la gestion des villes d'Aix-en-Provence et de Marseille.

A la suite de renseignements parvenus au *ministère* du budget, le maire d'Aix-en-Provence et plusieurs de ses adjoints (1) auraient fait l'objet récemment d'un contrôle de la direction nationale des enquêtes fiscales. C'est à l'occasion de ces investigations qu'aurait été découvert, au siège d'un bureau d'études – la Socomet, – installé dans la région aixoise et dirigé par M. Jean-Jacques Walter, un dossier renfermant un lot de « fausses factures ». Celles-ci avaient été réglées par une trentaine d'entreprises locales pour couvrir les frais d'impression des affiches et de divers *documents électoraux* concernant plusieurs campagnes électorales du maire d'Aix-en-Provence et des candidats de l'ancienne majorité. Au total, ces factures représenteraient une somme de 2 millions de francs.

Pour M. Joissains, il s'agit simplement de *« maladresses »* commises au stade des comités de soutien. *« Au moment des campagnes électorales,* a-t-il expliqué, *nous lançons des appels de fonds auprès des entreprises qui nous aident financièrement sous la forme de publicités insérées dans les journaux que nous diffusons. Pour éviter toute manipulation d'argent, toujours suspecte. M. Jean-Jacques Walter, l'un des trésoriers informels de ces campagnes, a préféré que les entreprises concernées règlent les publicités qu'elles avaient souscrites directement auprès des fournisseurs du matériel électoral. Mais ceux-ci ont établi des factures portant des mentions inexactes relatives, non pas à des placards publicitaires, ni aux documents électoraux en question, mais à divers travaux courants d'impression.*

« Je suppose qu'ils ont agi ainsi parce qu'il leur apparaissait illogique que des entreprises acquittent des prestations ne correspondant pas à leur objet commercial. Mais, sans le savoir, les uns et les autres ont enfreint une ordonnance de 1945 sur la répression du marché noir. C'est, au demeurant, une infraction banale puisqu'il n'y a pas eu, au sens juridique du terme, de fausses factures, c'est-à-dire de factures établies en contrepartie de produits ou de services inexistants. Aucun centime des deniers publics n'a été détourné, puisque le travail a été fait et que tout est régulier sur le plan fiscal. Je pense donc que cette affaire devrait normalement trouver sa solution dans une transaction avec la direction de la concurrence et des prix. »

Le parquet d'Aix-en-Provence a ordonné une enquête préliminaire qui a été confiée à la section financière et économique du S.R.P.J. de Marseille. C'est au vu des résultats *de cette enquête* que sera décidée l'ouverture ou non d'une information judiciaire.

GUY PORTE.

(1) Il s'agit de MM. Jean-Pierre de Peretti, conseiller général, adjoint à la sécurité dans la municipalité d'Aix-en-Provence, Paul Louis, adjoint au quartier nord, et William Elbez, adjoint au commerce et à l'artisanat.

M. BADINTER ENVISAGE UNE DUALITÉ DES JUGES D'INSTRUCTION POUR LES GRANDES AFFAIRES

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Révolution* daté du 7 janvier, M. Robert Badinter, ministre de la justice, déclare : *« Pour les grandes affaires, parmi les réformes que j'envisage dans la procédure pénale, je prévois la dualité du juge d'instruction. Pour réduire les risques d'assassinat. C'est la mort du juge Renaud, parce qu'il en savait trop et que lui seul savait. Deuxièmement, il y a nécessité d'aller vite. Un immense dossier pour un homme seul, c'est d'abord le blocage d'autres affaires dont il a aussi la charge. Enfin, la solitude, ici, est mauvaise compagne. Je pense qu'il faudra, pour certaines affaires, aller vers la désignation d'équipes de juges. »*

NOUVELLES BRÈVES

● *Un sondage Sofres.* – *Le Figaro-Magazine* daté 8 janvier publie un sondage réalisé par la Sofres du 21 au 29 décembre 1982, auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus, selon lequel 48 % des personnes interrogées, contre 49 % le mois dernier, font *« tout à fait »* ou *« plutôt confiance »* à M. François Mitterrand, et 40 % contre 44 % précédemment font confiance au premier ministre.

La cote de popularité des personnalités politiques place toujours en tête dans la majorité M. Michel Rocard, bien qu'il perde un point (57 %), et en seconde position, M. Jacques Delors, qui gagne un point (45 %). Dans l'opposition, Mme Veil, qui perd un point (41 %), devance toujours MM. Chirac et Giscard d'Estaing, dont la cote reste stable (respectivement 40 % et 34 %). Seul M. Barre progresse et gagne deux points (32 %).

● *M. Bertrand Delanoë,* porte-parole du P.S., et M. Jacques Grunewald, rédacteur en chef de *Tribune juive,* mèneront un débat sur le thème « Le parti socialiste et la communauté juive de France » au cercle Bernard-Lazare, 17, rue de la Victoire, 75009 Paris, le jeudi 13 janvier à 20 h 30.

● *M. Tarek Aziz,* vice-président du conseil irakien, a rencontré, vendredi 7 décembre à Paris, M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères. C'est la première fois que des responsables gouvernementaux des deux pays se rencontrent officiellement depuis la rupture de l'Egypte avec le monde arabe, en 1979, à la suite de la signature du traité de paix avec Israël. Des relations diplomatiques formelles entre l'Egypte et le monde arabe seront reprises avant la fin 1983, avait affirmé M. Boutros-Ghali, à Genève, vendredi. Le ministre d'Etat a précisé que tous les pays arabes, sauf deux (Syrie et Libye), ont déjà des diplomates en poste au Caire. – *(A.F.P.)*

● *Dans l'interview qu'il a accordée au « Monde »,* M. Tarek Aziz, vice-président du conseil irakien, a laissé entendre de façon implicite que les Moudjahidin du peuple d'Iran auraient pu recevoir une aide matérielle du gouvernement irakien. Le bureau des Moudjahidin à Paris dément formellement cette assertion, qui, selon elle, vise à *« semer la confusion et la suspicion »* à l'égard d'une organisation qui ne s'appuie que *« sur la force et les possibilités matérielles du peuple iranien ».*

● *Le corps d'un adolescent de quatorze ans,* Philippe Dietrich, tué de neuf coups de couteau dans le dos, a été découvert, vendredi 7 janvier, dans le coffre d'une 505 Peugeot abandonnée dans une prairie à proximité de Wissembourg (Bas-Rhin), où résidait l'adolescent. Ce dernier avait disparu depuis mercredi après-midi, alors qu'il devait aller voir un camarade. Le vol du véhicule avait été signalé le même jour à Strasbourg. Une autopsie devrait avoir lieu dimanche 9 janvier.

UN BEAU CASSE-TÊTE EN PERSPECTIVE POUR LES SUÉDOIS

Patronymes en libre-service

Stockholm *(A.F.P.).* – *M. Alf Andersson habite Goeteborg avec sa femme Margaretha Rydberg, leur fils Jan Sjoeberg et leur fille Eva Noren. Une famille comme une autre qui a simplement décidé de profiter de l'entrée en vigueur au 1er janvier d'une nouvelle législation sur les patronymes et les prénoms. Elle permet aux Suédois de sortir de l'anonymat des noms aussi fréquents que Johansson ou Andersson et qui occupent à eux seuls une centaine de pages de l'annuaire téléphonique de Stockholm. Mais elle autorise aussi les membres d'une même famille à porter des noms différents.*

Dans le cas de la famille de Goeteborg, M. Andersson a, en effet, choisi le patronyme de sa première femme, son épouse Margaretha ayant préféré reprendre son nom de jeune fille. Le fils a gardé le nom que son père avait jusqu'au 1er janvier, la fille choisissant quant à elle le nom de son père, l'ancien mari de Margaretha.

Les époux peuvent choisir plus simplement entre quatre noms : celui du mari, celui de l'épouse ou les deux noms composés formés par leur deux patronymes. Comme au Danemark, mais contrairement à la France, la loi prévoit que l'enfant recevra automatiquement le nom de sa mère à moins que les époux en décide autrement dans un délai de quatre-vingt-dix jours suivant la naissance.

Etant entendu que la Suède se préoccupe beaucoup des droits de l'enfant, celui-ci pourra désormais se choisir un autre nom. Comme ses aînés, il pourra également changer de prénom s'il ne souhaite pas porter, comme 2 735 Suédois, le prénom « impérialiste » de Napoléon ou partager avec un quart des Suédois les prénoms de Carl, Eric, Lars, Gunnar ou Nils. Mais il ne pourra le faire gratuitement qu'une fois dans sa vie. La seconde fois, il lui en coûtera 500 couronnes et l'agrément du Namnbyran. Ce bureau des noms et prénoms chargés de veiller à la sauvegarde de la langue suédoise a d'ailleurs établi pour les gens à court d'imagination une liste de vingt mille noms possibles avec l'aide d'un ordinateur.

Selon la rébellion

L'UN DES DEUX FRANÇAIS ENLEVÉS AU MOZAMBIQUE A ÉTÉ SÉRIEUSEMENT « BLESSÉ »

Nairobi. – L'un des deux ingénieurs français enlevés le 23 décembre par les forces de la Résistance nationale du Mozambique (R.N.M) a été *« sérieusement blessé »* lors d'une embuscade, a indiqué le mouvement rebelle dans une émission diffusée le 3 janvier sur les ondes de sa radio, La voix de l'Afrique libre. La radio rendait compte du rapt en ces termes : *« Le département de la défense de la R.N.M. informe le peuple mozambicain qu'il détient deux ressortissants Français capturés le 23 décembre par nos forces près de Morrumbala. L'un des deux prisonniers a été sérieusement blessé au bras pendant l'embuscade par un de nos tirs. Notre personnel médical le soigne. Cependant, nous ne pouvons garantir sa survie. Au cas où il mourrait, cela ne serait pas dû à nos mauvais traitements mais au manque de moyens sanitaires. »* – *J.-P. L.*

Le numéro du « Monde » daté 8 janvier 1983 a été tiré à 503 630 exemplaires.

